

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600



Université d'Ottawa • University of Ottawa

LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE ET LE PÉNAL

© Denis Ouellet
576170

**Thèse de maîtrise présentée au Département de criminologie
de l'Université d'Ottawa en complément des exigences de la maîtrise ès arts
1998**



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-32548-2

Résumé

Qu'est-ce que la surveillance électronique? Utilisée comme ajout aux programmes de mise en liberté avant procès, de probation, de probation supervision intensive, de libération conditionnelle et d'absences temporaires, cette surveillance permettrait, tout en surveillant intensivement le condamné, d'abaisser la surpopulation pénale, les coûts engendrés par l'incarcération, d'augmenter la sécurité publique et de favoriser la réhabilitation des condamnés. Est-ce vraiment le cas? Selon certains auteurs, il est évident que la surveillance électronique est une nouveauté qui atteint ces objectifs. Mais lorsqu'on regarde de plus près, il est possible de constater que ce nouveau type de surveillance n'atteint pas ces objectifs. Toujours sous le signe de la nouveauté technique, la surveillance électronique est plutôt, tout comme le panopticon de Bentham fut au XVIII^{ème} siècle, une surveillance qui permet un pouvoir simple, intériorisé, économique et extensif qui engendre chez le condamné une auto-observation qui se manifeste par l'intériorisation d'une discipline et des règles.

AVANT-PROPOS

La réalisation de cette recherche a été grandement facilitée par l'appui et la collaboration de nombreuses personnes. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Jacques Laplante qui a dirigé ma thèse et Mme Louise Quesnel qui a toujours su m'épauler et me conseiller. J'aimerais aussi remercier mes amis Richard Audet, Philippe Couroux, André Cellard, Daniel Asselin, Vincent Fournier, Catherine Chaput, Daniel Maldague, Yves de Bouchonville, Natasha Landry et Jean Ouellet qui ont su me faire apprécier ma scolarité et le temps passé à faire ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: Surveillance et contrôle	7
1.1- La surveillance et le panopticon.....	8
A) Le siècle des Lumières.....	8
B) Un nouvel ordre.....	15
1.2- La surveillance et le contrôle social.....	22
A) Les institutions disciplinaires.....	22
B) Experts et univers.....	30
1.3- La surveillance et la technique:.....	34
A) Les transformations techniques.....	34
B) Techniques et surveillance électronique.....	41
CHAPITRE II: La méthodologie de recherche.....	45
2.1- Les principales questions.....	47
2.2- Le type de documents et la méthode d'analyse.....	48

CHAPITRE III:	Analyse descriptive de la surveillance électronique.....	52
3.1-	Les origines de la surveillance électronique.....	52
3.2-	Les fondements de la surveillance électronique.....	62
	A) Les fondements et les objectifs.....	63
	B) Programmes et populations cibles: Les préalables.....	67
3.3-	Les applications de la surveillance électronique.....	78
	A) Les fondements et les objectifs.....	79
	B) Les programmes et les populations cibles.....	83
	i- La surveillance électronique et la mise en liberté avant procès.....	83
	ii- La surveillance électronique et le service de probation.....	86
	iii- La surveillance électronique, la probation et le service de libération conditionnelle.....	92
	iv- La surveillance électronique et l'absence temporaire.....	97
CHAPITRE IV:	Interprétation des données: La surveillance électronique comme technique de contrôle.....	101
4.1-	Les fondements proposés et conservés.....	102
4.2-	Les programmes et les populations cibles proposés et choisis.....	105
4.3-	La surveillance électronique et l'évolution de la surveillance.....	121
	i) la surveillance électronique, la surveillance et le panopticon.....	121
	ii) la surveillance électronique, la surveillance et le contrôle social.....	125
	iii) la surveillance électronique, la surveillance et la technique.....	129
SYNTHÈSE ET CONCLUSION.....		133
BIBLIOGRAPHIE.....		140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Processus de "cancérisation" du contrôle social.....	29
Tableau 2:	Population carcérale aux États-Unis de 1960 à 1970.....	55
Tableau 3:	Population carcérale aux États-Unis de 1971 à 1982.....	56
Tableau 4:	Population carcérale aux États-Unis de 1982 à 1994.....	64
Tableau 5:	Programmes appliquant la surveillance électronique.....	78

INTRODUCTION

Il existe aux États-Unis depuis 1983, au Canada depuis 1987 et en Angleterre depuis 1989 une technique de surveillance électronique qui, semblerait-il, permettrait d'aider grandement le système pénal de plusieurs façons: en réduisant la surpopulation pénale, en abaissant les coûts de l'incarcération et en assurant la protection de la société. Tout en accomplissant cela, elle aiderait également un certain type de condamné à purger sa peine hors d'une institution fermée. Depuis sa mise en place aux États-Unis, cette surveillance s'est développée à un rythme fou. Si en 1984 trois programmes effectuaient la surveillance électronique quotidienne de 97 condamnés, en 1993, plus de 70 000 condamnés sont maintenant quotidiennement surveillés par celle-ci dans l'ensemble des États-Unis (Lilly et Ball, 1993: 528).

Cette surveillance est, en effet, électronique. Elle consiste en un bracelet électronique attaché au corps du condamné qui émet des signaux vers un ordinateur central placé dans la demeure de ce dernier et constamment relié à l'agence de surveillance. En tant que dernière innovation technique, la surveillance électronique est apparue dans le système pénal comme : alternative au système pénal, moyen de baisser les coûts, moyen d'abaisser la population incarcérée, moyen de garder la cellule familiale, etc. (Ball, Lilly, Curry et Mc Mullen (1993); Esteves (1991); Landreville (1987)). A première vue, tout le monde semble y trouver son compte. Mais est-ce bien le cas

lorsqu'on y regarde de plus près? Nouvelle technique, nouvelle réforme, la surveillance électronique propose-t-elle une solution ou propose-t-elle un élargissement du contrôle pénal dans la société?

Technique efficace de contrôle et de pouvoir, la surveillance s'est modifiée au cours des siècles sans toutefois perdre son mandat initial: rendre utile, docile et efficace. Pour les fins de cette thèse, nous avons fixé l'émergence de cette surveillance avec l'introduction du modèle du panopticon présenté par Bentham au XVIIIème siècle. A cette époque, afin de contrôler l'exode rural, les épidémies, le vagabondage, l'inefficacité, la perte de temps et d'argent, succédant au pouvoir du Roi, les bourgeois décident de mettre en place un nouvel ordre: l'ordre de la transparence et du contrôle sur l'ensemble de la population. Dans ce courant du Siècle des Lumières, Bentham, avec son modèle du panopticon présenté en 1787, propose une architecture permettant transparence, humanité, surveillance, discipline et donc, contrôle et pouvoir. Tout d'abord conçu afin d'incarcérer les déviants, Bentham croit que ce modèle peut être utilisé pour l'ensemble de la société. Selon lui, il assure, par sa constante surveillance et son assujettissement, le modèle disciplinaire parfait pour les ateliers, les hôpitaux, les écoles et l'armée. Par ce modèle architectural circulaire le détenu, incarcéré seul dans une cellule ne pouvant regarder que la tour abritant l'inspecteur ou les inspecteurs, se sent toujours vu sans pouvoir en être certain car les persiennes sur la tour ne laissent paraître aucune présence. Dans ce processus, passant d'une individualité déviante à une individualité cellulaire, organique, génétique et combinatoire, le détenu deviendra un homme resocialisé et surtout, un nouvel objet d'observation et de savoir.

Le panopticon, en offrant un laboratoire aux chercheurs, a ouvert la porte aux observateurs, au savoir et au pouvoir. L'accumulation de l'information sur les gens, le quadrillage selon leur âge, leur travail, leur santé a permis aux techniciens du pouvoir de fixer la famille, les ouvriers, la prise en charge des malades tout en pénétrant subtilement le corps social de techniques de surveillance et de discipline. Maintenant pénétrée dans les hôpitaux, les écoles, les ateliers, dans la famille et encore, la surveillance n'existe plus comme moyen de contrôler la déviance pénale mais bien afin de contrôler l'ensemble de la population. Infiltrée dans le corps social, la surveillance est invisible mais très efficace. Selon Lascoumes (1977), cette mise en place de la surveillance et le maintien de celle-ci au cours des siècles serait le fruit d'un processus de "cancérisation" du contrôle social. Ayant pénétré le pénal, la surveillance et les disciplines ont migré ensuite vers des institutions moins formelles ayant toutefois un mandat répressif et normatif comme la prison. Les institutions se sont ainsi multipliées en créant toujours de nouvelles normes, de nouvelles populations cibles, un besoin d'intervention plus doux et humain pour ces nouvelles populations. En agrandissant toujours leur intervention, ces institutions sont maintenant, au XXème siècle, devenues présentes dans le moindre aspect de la vie de tous et chacun. En assurant une prise en charge, un suivi, un renvoi vers une autre institution, ces dernières s'assurent d'une surveillance constante en homogénéisant, en individualisant et en modifiant constamment la norme. Avec l'aide de l'expert, maintenant devenu le technicien du pouvoir de punir utilisant son savoir et l'univers symbolique accepté par la société, l'ordre se maintient.

Comme nous pouvons le constater, la surveillance a subi quelques modifications depuis le XVIIIème siècle. D'une technique architecturale massive, elle s'est effacée presque complètement pour atteindre les mêmes objectifs tout en agrandissant constamment son champ d'intervention. Comment vient se situer la surveillance électronique dans cette évolution? Est-ce vraiment le moyen tant attendu qui permettra de réduire la surpopulation pénale, les coûts et la peur de la communauté tout en augmentant les chances de réhabilitations du condamné? Ou bien est-ce une ruse de la technique qui assure contrôle et pouvoir sans toutefois laisser démontrer l'assujettissement par la surveillance et la discipline?

Nous nous proposons, dans le premier chapitre, de situer la surveillance électronique à l'intérieur de cette évolution. Nous le ferons tout d'abord en situant clairement notre cadre théorique qui contient trois parties: la première partie, la surveillance et le panopticon, replace la notion de surveillance et de discipline selon le modèle présenté par Bentham au XVIIIème siècle. Dans la deuxième partie, nous présenterons la surveillance et le contrôle social afin de démontrer comment le système de Bentham s'est diffusé dans le social pour enfin, avec l'aide des experts et des univers, s'y ancrer. Finalement, la surveillance et la technique nous aidera à voir, dans la troisième partie, comment la technique, par ses différentes ruses peut aveugler tout en concrétisant le pouvoir et le contrôle.

Ce corpus théorique nous permettra d'analyser et d'interpréter les données recueillies par l'entremise d'une analyse documentaire effectuée sur un ensemble de textes portant sur la surveillance électronique. Cette analyse se fera en deux temps. D'abord dans

le chapitre trois, nous ferons la description de la surveillance électronique selon ses fondements, ses applications et ses populations cibles. Ensuite, au cours du chapitre quatre, nous allons interpréter les données recueillies dans le chapitre trois en fonction des énoncés du chapitre un. Ce faisant, nous pourrons, en ayant rassemblé des données qualitatives, établir un lien entre la surveillance électronique dans le système pénal, le panopticon, le contrôle social et les techniques.

Tel que nous a démontré Lilly et Ball (1995), la surveillance électronique en tant que mesure pénale a gagné, aux États-Unis depuis 1984, beaucoup de terrain. Du côté du Canada, nous avons pu constater dernièrement qu'il est souvent mention de ce type de surveillance. Nous pouvions lire dans le journal "La Presse" du 9 avril 1996 que le Québec n'avait pas retenu la surveillance électronique comme solution pour régler ses problèmes de surpopulation. Par contre, nous pouvions lire dans deux autres journaux, "Le Soleil" du 18 septembre 1996 et "Le Devoir" du 19 septembre 1996 que le ministre de la Justice du Canada, M. Allan Rock, est bien tenté de mettre en place, par l'entremise des institutions fédérales, la surveillance électronique. Cette dernière ferait partie d'une nouvelle modification au Code Criminel permettant désormais de surveiller, à l'aide de la surveillance électronique, une personne étant soupçonnée de vouloir infliger des sévices graves à une autre.

Au rythme auquel s'est développée la technique aux États-Unis, ne devrions-nous pas prendre le temps de bien l'étudier avant de la mettre en place? A notre époque, où la technique ne cesse de croître, nous croyons qu'il est important de comprendre les fondements, les applications et les populations visées par cette nouvelle technique afin de

l'utiliser à bon escient. Selon Landreville (1987), "beaucoup de principes d'éthique ou légaux tombent lorsqu'on décrète que le jeu en vaut la chandelle. Lorsque des entrepreneurs moraux, des "spécialistes" de la sécurité et de la protection, des politiciens clament que "la situation est urgente", "la menace est grave", "le danger terrible" (Landreville, 1987:263). En connaissant les changements économiques actuels, prédominants dans chaque administration du système pénal et social, il est d'actualité d'envisager des solutions moins coûteuses et plus humaines. Il est donc aussi important d'analyser ces dernières afin d'améliorer les situations problématiques. Il ne s'agit pas seulement d'utiliser les nouvelles techniques parce qu'elles sont nouvelles, il faut qu'elles aient une utilité innovatrice. " On observera avec intérêt que les forces dites nouvelles sont souvent les filles des anciennes. On s'aperçoit qu'il n'y a pas substitution, mais cumul (Faugeron, 1980:18). Est-ce le cas avec la surveillance électronique?

CHAPITRE I

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Ce chapitre sur la surveillance et le contrôle se divise en trois parties: la surveillance et le panopticon, la surveillance et le contrôle social et la surveillance et la technique. Dans la première partie nous vous présenterons comment la surveillance et la discipline, à partir du modèle du panopticon de Bentham, ont été mis en place au XVIIIème siècle dans une société où la production exige un nouvel ordre permettant de créer des techniques efficaces et humaines pouvant contrer l'exode rural, le vagabondage, les épidémies, l'inefficacité, etc. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous verrons comment cette discipline et cette surveillance se sont diffusées dans le social en tant que mesures de contrôle social. L'émergence de nouvelles institutions, la multiplication de celles-ci, la présence des experts et des univers seront replacés à l'intérieur d'un casse-tête construit de règles et de normes contrôlées par ces acteurs, à la fois distincts et complices qui assurent le maintien du contrôle social.

La dernière partie de ce chapitre, la surveillance et la technique, nous permettra d'effectuer un lien entre l'émergence de la surveillance et de la discipline telle que présentée par Bentham et sa propagation dans le milieu social. Il existe des ruses dans la technique qui peuvent aveugler tout en permettant à certains d'acquérir pouvoir et contrôle. Est-ce le cas avec la surveillance électronique?

1.1: La surveillance et le panopticon:

A) Le siècle des Lumières:

Le XVIIIème siècle est venu modifier l'histoire et plus spécifiquement l'histoire de la justice et du système pénal. L'objectif principal des grands philosophes de ce Siècle des Lumières (Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Beccaria) était d'apprendre aux gens, par l'entremise d'un retour à la nature, que l'ignorance et la superstition devaient céder la place à une humanité éclairée. Cette nouvelle façon de voir les choses influença l'émergence de la Révolution française (1789) qui permit un changement radical dans la façon d'aborder les événements de la vie quotidienne. Ce changement fut vécu, entre autres, par le passage d'une prise en charge des gens par l'Église et la Royauté, à une prise en charge par la Bourgeoisie qui comptait parmi ses rangs les médecins et les hommes d'affaires. Maintenant au pouvoir et voulant protéger leurs intérêts, ces derniers ont su utiliser les critiques des philosophes et des médecins dénonçant les pratiques de gestion inadéquates de la justice, l'état des prisons et des galères. Selon eux, il faut abolir la torture, la peine publique tout en améliorant l'état des prisons et tout en humanisant le traitement fait aux détenus. Afin de remédier à ces traitements inhumains, les bourgeois mettent en place un nouveau système de justice: il ne s'agit plus de punir atrocement et publiquement le condamné parce qu'il a enfreint les lois arbitraires du Roi ou de l'Église, il s'agit maintenant de punir selon un droit pénal et civil assurant l'équité des peines selon les crimes commis.

La justice semble donc évoluer vers des principes d'équité et d'égalité. Mais ce n'est qu'apparence. En fait, on enferme encore le pauvre qui vole tandis que le propriétaire bourgeois se voit, quant à lui, avantagé sur deux points: il ne sera pas enfermé et pourra protéger ses biens; il n'aura plus à craindre les exécutions publiques, car elles mènent à des émeutes dommageables aux banquiers, aux industriels, aux commerçants, aux juristes et aux médecins détenteurs de pouvoir (Laplante, 1989: 35).

Ce besoin de mettre en place un pouvoir différent de celui du Roi et de l'Église est le fruit de modifications complexes autant sociales, économiques que démographiques. Le XVIIIème siècle ne se veut pas seulement un siècle où les gens doivent sortir de l'ombre et être entendus, il est un siècle où la production se développe, la richesse augmente, la population se déplace de plus en plus vers les villes pour travailler ce qui incite les tenants du nouvel ordre à mettre en place un système technique de quadrillage et de repérage de la population maintenant trop centralisée et abondante (Foucault, 1975: 92). Il y a donc au XVIIIème siècle, selon Foucault (1975), un besoin de constituer une nouvelle économie et une nouvelle technologie du pouvoir de punir. Ces dernières ont comme objectif d'ajuster les punitions tout en adaptant leurs effets, trouver des moyens pour universaliser, régulariser et affiner l'art de châtier tout en diminuant son coût économique et politique en augmentant son efficacité et en multipliant ses circuits. Il est important pour la bourgeoisie de multiplier les circuits car elle sait très bien qu'une nouvelle législation ou une nouvelle Constitution ne lui garantira pas sa suprématie. Le nouvel ordre politique et moral doit donc faire en sorte que le pouvoir de punir puisse s'exercer du seul fait que les choses soient vues et que les gens soient vus par une sorte de regard immédiat, collectif et anonyme (Commentaire de Foucault, dans réédition de Bentham, 1977:18). Si le Siècle des lumières veut voir disparaître les régions d'ombres, par le pouvoir, les bourgeois n'en toléreront pas.

Voulant atteindre ces objectifs, Jeremy Bentham (1748-1832) architecte Britannique vient alors proposer, par l'idée d'une architecture (le panopticon), cette façon de surveiller les gens qui permet pouvoir et contrôle. Il propose, non seulement une architecture pouvant surveiller et contrôler les condamnés, mais une architecture pouvant être utilisée comme école, usine, etc. Il rend le bâtiment utile à l'homme comme technique de surveillance transparente.

Le principe étant: à la périphérie, un bâtiment en anneau; au centre, une tour; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la surface intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Ces cellules ont deux fenêtres: l'une ouverte vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. Autant de cages, autant de petits théâtres, où chaque acteur est seul, parfaitement individualisé et constamment visible... En somme, on inverse le principe du cachot: la pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait (Foucault, 1975:233).

Dans un siècle bondé de remises en question sur la prison, la peine, la surpopulation, la production, le capitalisme, l'espace, etc., les bourgeois adoptent le principe de surveillance proposé par Bentham. Ce nouveau système de surveillance demande très peu de dépenses. Le regard n'inflige pas de violences physiques, ne comporte pas de contraintes matérielles et ne nécessite pas d'armement. Il est un regard qui surveille chacun, de façon continue, qui finira par être intériorisé au point que tout le monde s'observera lui-même. C'est un modèle fabuleux d'un pouvoir continu à un coût dérisoire (Commentaire de Foucault dans réédition de Bentham, 1977: 19-20). Ce modèle émerge de deux façons: en tant qu'exercice disciplinaire modelé au corps social et surtout en tant qu'exercice disciplinaire utilisé dans le système pénal.

"L'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le jeu du regard; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent" (Foucault, 1975:201).

Tout d'abord, ayant toujours un objectif de transparence, de pouvoir et de contrôle, les bourgeois utilisent les grandes notions du panoptique afin de gérer adéquatement les situations sociales dites problématiques: effet grandissant de la population dans les espaces des villes, le besoin d'avoir une main-d'œuvre disciplinée et en santé, la capacité de gérer les indésirables, etc. Ils y arrivent en partie grâce aux médecins qui, suite à leurs recherches et expériences démontrant une corrélation entre l'humain, la maladie, l'espace et les animaux, proposent de nouvelles façons de régir l'espace collectif afin d'assurer une surveillance saine et efficace. Dès lors, la famille ouvrière est fixée: un espace de vie avec une pièce servant de cuisine, des chambres spécifiques pour les parents et enfants et tout cela dans le but de prescrire un nouveau type de moralité (Commentaire de Foucault dans réédition de Bentham, 1977:12); il y a en France la création d'hôpitaux militaires et maritimes qui permettent de filtrer et d'isoler les malades et les maladies indésirables (Foucault, 1975: 169); les usines commencent à placer les gens selon des espaces spécifiques afin de les isoler et les repérer (p.170); à l'école les élèves sont distribués en rang, en classe et ce, selon l'âge, les examens, etc. (p.172). "Ce sont des espaces qui assurent la fixation et permettent la circulation; ils découpent des segments individuels et établissent des liaisons opératoires; ils marquent des places et indiquent des valeurs; ils garantissent l'obéissance des individus, mais aussi une meilleure économie du temps et des gestes" (Foucault, 1975:173).

Cette notion économique influence la mise en place de telles techniques de surveillance car, selon Bentham, les mutations économiques du XVIIIème siècle ont rendu nécessaire de faire circuler les effets du pouvoir, par des canaux de plus en plus fins, jusqu'aux individus, dans leurs corps, gestes et performances quotidiennes. "Le pouvoir, avec une multiplicité d'hommes à régir, doit être aussi efficace que s'il s'exerçait sur un seul" (Commentaire de Foucault dans réédition de Bentham, 1977:15). Ce qui est interprété, par Melossi (1981), comme une façon d'élargir le pouvoir du capitalisme. En effet, afin d'augmenter toujours les profits et l'efficacité aux moindres coûts, les bourgeois s'assurent d'assigner un rôle précis à leurs employés qui sont alors surveillés. Ces éléments de surveillance sont essentiels pour le contrôle social car ils assurent une certaine forme de moralité qui se traduit dans la force de travail, la forme physique, intellectuel, de l'ordre et de la discipline. Ce système permet de contrôler en tout temps le prolétariat qui se voit surveillé et obligé de travailler et de vivre sous le modèle de production de l'usine (Melossi, 1981:41-42). En appliquant ainsi la technique, les bourgeois peuvent s'assurer d'une production maximale des employés qui se retrouvent continuellement sous observation tout en acquérant un pouvoir sur l'ensemble de la population qui sent la présence constante de la surveillance.

Malgré l'ampleur du nouveau système disciplinaire mis en place par l'entremise d'une surveillance accrue dans le milieu social, la transformation disciplinaire fut d'abord l'œuvre des maisons d'inspections et nommément des maisons de force: les prisons. Le modèle du panopticon fut avant tout conçu afin de résoudre les problèmes existant dans les prisons: la prison est une école du vice et du crime, les lieux sont dépourvus d'hygiène où le corps s'abîme, se dilapide et les gens y meurent (Perrot dans réédition de Bentham, 1977:17). Au

Siècle des lumières, il n'est pas acceptable de laisser des gens en détention à l'intérieur d'endroits si infects. Avec le panopticon, Bentham propose en 1791, un modèle d'inspection offrant des avantages précieux alliant économie-humanité-salubrité et transparence. Il est d'une part économique car il permet à un seul gardien de surveiller l'ensemble de la population incarcérée. Étant placé dans la tour centrale, le gardien voit tout presque d'un seul coup d'œil (Bentham, 1977: 111). Il est humain, malgré le mandat coercitif demandé par le besoin de sécurité, car la surveillance procurée par l'isolement cellulaire et le regard de l'inspecteur assure la sécurité de tous. Le détenu sera la seule victime de ses frustrations s'il en a: seul dans sa cellule, le pire qu'il puisse faire c'est de se faire mal lui-même. Il n'est plus nécessaire de sortir les fers et donc d'utiliser la torture pour calmer les comportements indésirables (p.116). Il est salubre car par l'architecture et la discipline qu'il garantit, l'infection ne peut jamais naître et ainsi contaminer l'ensemble des détenus: les détenus ne peuvent communiquer entre eux car ils sont chacun dans leur cellule. Il est également salubre car la surveillance constante ne permet pas le moindre espace de saleté. Ce faisant, les juges, les magistrats et les inspecteurs peuvent venir effectuer leurs rondes d'inspection dans un environnement qui est propre, sans contamination et ce, d'un seul regard (p.99 et p.113). Finalement, il démontre de la transparence en donnant à l'inspecteur occupant la position centrale de la tour, la possibilité de regarder constamment les détenus sans lui-même être vu. L'importance de ce principe est de placer le détenu dans une position défensive en ne sachant jamais quand il est vraiment sous surveillance. De plus, ce système permet à quiconque de surveiller car il ne demande pas de formation spéciale. Le seul fait de regarder et de se sentir regardé atteint les objectifs voulus (p.109 et p.113). "Comme vous le voyez, je considère acquis que, les mesures nécessaires étant

prises pour prévenir tout dérangement et désordre, les portes de ces établissements seront, sauf raisons contraignantes très particulières, ouvertes toutes grandes à la foule des curieux - au grand comité public du tribunal du monde" (Bentham, 1977:114).

Transparence et prévention du désordre sont en fait les grandes lignes directrices du XVIIIème siècle. C'est pourquoi Bentham fonde beaucoup d'espoir dans son modèle du panopticon. Évidemment, participant dans une société où les médecins voient en l'accumulation des hommes un problème important, où les hommes d'affaires veulent maximiser le rendement de leurs entreprises et de leurs employés, où le pouvoir et le contrôle deviennent une nécessité dans le nouveau monde de richesse, de production du capitalisme et également s'intégrant au mouvement de transparence initié par Rousseau (1712-1778) voulant une société à la fois visible et lisible où les coeurs communiquent, où les regards ne rencontrent plus d'obstacles et où les gens peuvent s'exprimer librement, le modèle de surveillance de Bentham offre des avantages précieux. "Amender les moeurs, préserver la santé, revivifier l'industrie, répandre l'instruction, alléger les charges publiques, asseoir en quelque sorte l'économie sur un roc, non pas trancher, mais dénouer le noeud gordien des lois d'assistance publique - tout cela par une simple idée d'architecture" (Bentham, 1977: 95). Mais qu'est-ce qui rend vraiment cette architecture, ce modèle de surveillance si efficace? Selon Foucault (1975), cette efficacité peut s'interpréter, entre autres, de deux façons: le contrôle et le pouvoir générés par l'addition de la surveillance et des disciplines.

B) Un nouvel ordre:

Le panopticon, avec son calcul des ouvertures, des pleins et des vides, des passages et des transparences vient en quelque sorte commuer les anciennes peines de torture, de châtiments publics en réclusion surveillée favorisant l'utilité et la docilité du condamné. Pour effectuer un tel changement, tout en pouvant investir le corps et le rendre maniable, il est tout d'abord important de rendre le corps docile: "Est docile un corps qui peut être soumis, qui peut être utilisé, qui peut être transformé et perfectionné" (Foucault, 1975:160). Ceci devient possible grâce aux disciplines: "Ces méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité" (Foucault, 1975:161). Ces disciplines permettent maintenant de traiter le corps dans le détail, dans son entièreté et ce, continuellement: "C'est le fait d'être vu sans cesse, de pouvoir toujours être vu, qui maintient dans son assujettissement l'individu disciplinaire" (Foucault, 1975:227). Disciplines et surveillance peuvent donc, en investissant le corps, s'assurer une prise sur le mouvement, le geste et les attitudes tout en ayant également le contrôle de l'économie de celui-ci par l'efficacité du mouvement et de son organisation (p.161). Le contrôle devient alors possible grâce à la discipline et la surveillance qui créent un certain type d'individualité à caractère cellulaire, organique, génétique et combinatoire. Pour ce faire elles mettent en œuvre quatre techniques: construit des tableaux: prescrit des manoeuvres: impose des exercices et aménage des tactiques (p.196).

La création de l'individualité cellulaire vient du principe de la localisation ou du quadrillage. Afin d'être utile, l'espace disciplinaire doit se diviser en autant de parcelles qu'il y

a d'individus. Il doit, pour maintenir le nouveau système élaboré au XVIIIème siècle, annuler les répartitions indécises, la circulation diffuse, la disparition incontrôlée des individus tout en contrôlant le vagabondage et les agglomérations. Tout cela en vue de contrôler les présences, les absences, les communications, les conduites et aussi afin de mesurer, d'apprécier et de sanctionner les moindres gestes et comportements (Foucault, 1975: 168). Cette discipline exige parfois la clôture comme c'est le cas avec les condamnés: étant seuls en cellule, les prisonniers ne peuvent communiquer et se voir. La lumière pénétrant par la fenêtre fait en sorte qu'ils sont toujours vus par l'inspecteur installé dans la tour centrale. Ce système disciplinaire évite les bousculades, les disputes, les projets d'évasion et cela, sans avoir recourt aux fouets, aux chaînes, à la torture (Bentham, 1977:117). Le condamné devient un être docile et maniable par la simple surveillance continue et fonctionnelle. Elle est fonctionnelle car peu à peu, en codant des espaces d'observation, elle ouvre un champ d'expertise aux différents savants (Foucault, 1975:201). La prison devient alors un lieu de savoir où il est maintenant possible de classer les gens tout en élaborant des tableaux et de nouvelles théories sur leur sujet. Il naît de la discipline, un espace médicalement utile. Le nouveau savoir permet de classer, de comprendre et surtout de contrôler. "Il s'agit d'organiser le multiple, de se donner un instrument pour le parcourir et le maîtriser; il s'agit de lui imposer un "ordre" (Foucault, 1975: 174).

Afin de lui imposer un "ordre", il faut créer une individualité à caractère organique et génétique où les activités et le temps son codés. Ici, le contrôle disciplinaire ne consiste pas seulement à enseigner des gestes ou des manoeuvres mais bien à imposer la meilleure relation possible entre l'attitude globale du corps, du temps et de la rapidité. Dans ce processus, il est

interdit de perdre du temps. Dans un système disciplinaire il s'agit d'extraire du temps. Il faut le désarticuler afin de l'utiliser à son maximum (Foucault, 1975: 175-181). En utilisant ce temps, l'inspecteur devient capable d'imposer aux corps des manoeuvres et des exercices permettant le dressage. Mais ce dressage doit se faire selon des calculs précis. Selon Bentham (1977), les manoeuvres et les exercices permettent un contrôle seulement si un recensement de la population est effectué (principe de l'exercice). Lorsqu'il sera en mesure de connaître l'âge, le sexe et la santé des gens formant la population à discipliner, il pourra classer les gens selon leur valeur pécuniaire, positive ou négative dans la balance production/consommation. Une fois ce recensement effectué, chacun sera classé selon sa valeur utile (valeur travail) et placé dans des établissements spéciaux en fonction de celle-ci (Perrot dans réédition de Bentham, 1977: 212). À partir de cette classification, les manoeuvres et les exercices auront la tâche de rendre le multiple, qui pour les fins de cette recherche est le condamné, actif et productif. Ceci sera possible grâce à l'inspecteur qui applique les manoeuvres selon les classifications obligatoires à l'exercice dans un rapport de production/consommation tel que définit par Bentham (1977).

En prison le gouvernement peut disposer de la liberté de la personne et du temps du détenu; dès lors, on conçoit la puissance de l'éducation qui, non seulement dans un jour, mais dans la succession des jours et même des années peut régler pour l'homme le temps de veille et de sommeil, de l'activité et du repos, le nombre et la durée des repas, la qualité et la ration des aliments, la nature et le produit du travail, le temps de la prière, l'usage de la parole et pour ainsi dire jusqu'à celui de la pensée... (Lucas, cité par Foucault, 1975: 274).

Cette possibilité de contrôle sur le condamné crée également une individualité combinatoire. L'aménagement de tactiques permet à l'inspecteur, par l'entremise des techniques, de maintenir la discipline tout en maximisant l'utilité et la docilité des condamnés.

Par la manoeuvre, l'exercice et le temps, le corps singulier devient un élément qui se place et s'articule. Toutes les activités du condamné sont soutenues par des techniques qui déclenchent, chez le condamné discipliné, le comportement désiré (Foucault, 1975:195). Une fois discipliné, le condamné pourra travailler et ainsi passer à un autre niveau de combinaison. Il joindra sa force de travail avec d'autres détenus qui, comme lui, reconnaissent la discipline et la surveillance continuelle. Bentham ne voit pas seulement le panopticon comme un endroit clos. Toujours avec l'idée de docilité et d'utilité, il voit plutôt le panopticon comme une usine parfaite où les condamnés travaillent, selon leurs capacités, pour un entrepreneur qui les rémunère. À sa façon, l'entrepreneur contrôle le condamné car celui qui ne veut pas travailler n'a rien d'autre à faire, du matin au soir, que de manger son pain, de boire son eau, seul. En travaillant, il passe le temps tout en étant assuré d'avoir un certain gain qui lui permettra de s'offrir un meilleur repas ou autres choses. Pas besoin, pour l'entrepreneur, d'exagérer le taux de rémunération car, la détention, qui constitue la punition, ne permet pas au condamné d'aller offrir sa force de travail à l'extérieur des murs. Il est donc obligé de suivre les lois du marché à l'intérieur de la prison qui elles, retournent du monopole de l'entrepreneur qui en tire tous les bénéfices (Bentham, 1977: 135). Ce qui devient une entreprise profitable pour l'entrepreneur fait peser, chez le condamné, le poids du système disciplinaire qui agit sur lui.

Le travail pénal n'est pas utile comme activité de production mais bien par les effets qu'il prend dans la mécanique humaine. Il est un principe d'ordre et de régularité; par les exigences qui lui sont propres, il véhicule, d'une manière insensible, les formes d'un pouvoir rigoureux; il plie le corps à des mouvements réguliers, il exclut l'agitation et la distraction, il impose une hiérarchie et une surveillance qui sont d'autant mieux acceptées, et qui s'inscriront d'autant plus profondément dans le comportement des condamnés, qu'elles font parties de sa logique; avec le travail, "la règle s'introduit dans une prison, elle y règne sans effort, sans l'emploi d'aucun moyen répressif et violent. En occupant le détenu, on lui donne des habitudes d'ordre et d'obéissance; on le rend

diligent et actif, de paresseux qu'il était...avec le temps, il trouve dans le mouvement régulier de la maison, dans les travaux manuels auxquels on l'a assujéti...un remède certain contre les écarts de son imagination" (Foucault 1975: 281; Béranger, cité par Foucault, 1975:281).

L'individualité cellulaire, organique, génétique et combinatoire mis en place par le panopticon et ses disciplines, proposent un mécanisme éprouvé qui ne permet pas seulement le contrôle par le quadrillage, la codification des gestes, des activités et du temps. Par l'importance du travail et ce toujours sans utiliser les fers et le fouet, ils augmentent la force du panopticon en agrandissant son champ d'intervention du contrôle sur l'individualité aux pouvoirs sur l'ensemble. En démontrant une telle force sur l'individualité, le panopticon se verra attribuer un autre mandat: créer un "dispositif fonctionnel qui doit améliorer l'exercice du pouvoir en le rendant plus rapide, plus léger, plus efficace, un dessin des coercitions subtiles pour une société à venir: une société disciplinaire (Foucault, 1975: 244).

Cette société disciplinaire sera en effet possible grâce, en partie, au panopticon qui, par son côté laboratoire, rend facile les observations de tous genres.

Côté laboratoire, le panopticon peut être utilisé comme machine à faire des expériences, à modifier le comportement, à dresser ou redresser les individus. Expérimenter des médicaments et vérifier leurs effets. Essayer différentes punitions sur les prisonniers, selon leurs crimes et leur caractère, et rechercher les plus efficaces. Apprendre simultanément différentes techniques aux ouvriers, établir quelle est la meilleure (Foucault, 1975:237).

C'est à partir de ces expériences et observations que pourra se construire un pouvoir capable de pénétrer la conscience des détenus et enfin, celle de l'ensemble de la population. "De là, l'effet majeur du Panoptique: induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir" (Foucault, 1975: 234). Un pouvoir qui

individualise, qui rend visible, qui est invérifiable, constant, incorporel, économique et surtout qui est efficace. Voyons comment s'élabore une telle mécanique du pouvoir.

Traditionnellement, le pouvoir se manifestait par la force déployée par ceux qui le possédaient. Au XVIIIème siècle, le pouvoir disciplinaire s'exerce plutôt en aménageant des objets. Pour ce faire, la technique de l'examen est utilisée. "L'examen, c'est la technique par laquelle le pouvoir au lieu d'émettre des signes de sa puissance, au lieu d'imposer sa marque à ses sujets, capte ceux-ci dans un mécanisme d'objectivation" (Foucault, 1975:220). La surveillance imposée par l'examen individualise et rend visible le détenu non pas d'une façon corporelle mais bien par l'observation et la compilation de données sur son sujet: sa vie et sa biographie. Les écritures effectuées par les experts, les captent, les fixent et les enregistrent dans une documentation ce qui engendre un savoir nouveau. Entouré des techniques d'écriture, l'examen fait de l'individu un "cas". Celui-ci devient un être descriptible, mesurable, comparable qui doit être dressé ou exclus. Le pouvoir appartient à celui qui observe et écrit. L'écriture devient un instrument de domination et de pouvoir (Foucault, 1975: 223 à 225).

L'accumulation de données sur les détenus permet de mieux connaître les individus afin de pouvoir les contrôler individuellement et collectivement. La surveillance constante rend visible le détenu qui ne peut rien cacher. Elle l'individualise par le regard et les écritures tout en utilisant les informations recueillies pour former une norme qui assure le contrôle et le pouvoir. Cette norme facilite la classification, l'assujettissement et la punition.

Aux marques qui traduisaient des statuts, des privilèges, des appartenances, on tend à substituer ou du moins à ajouter tout un jeu de degrés de normalité, qui sont des signes d'appartenance à un corps social homogène, mais qui ont en eux-mêmes un rôle de classification, de hiérarchisation et de distribution des rangs. En un sens le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité; mais il individualise en permettant de mesurer

les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres. On comprend que le pouvoir de la norme fonctionne facilement à l'intérieur d'un système de légalité formelle, puisque à l'intérieur d'une homogénéité qui est la règle, il introduit, comme un impératif utile et le résultat d'une mesure, tout le dégradé des différences individuelles (Foucault, 1975: 216).

La création de la norme accentue donc les différences tout en renforçant les similitudes. Ce qui est possible grâce au nouveau principe de normalité engendré par la discipline et ses différentes techniques: surveillance et examens. Tout en étant un énorme récipient de pouvoir, le panopticon devient un lieu de savoir et de connaissances d'où théories et découvertes sur la normalité de l'homme fleuriront.

Afin de maintenir ce laboratoire, le détenu doit sentir qu'il existe également un pouvoir constant. Le contrôle est assuré par l'architecture, la tour et le regard. Mais il existe aussi, selon Foucault (1975), une autre force qui va plus loin, encore une fois, que le simple contrôle corporel. Il s'agit du pouvoir interne qui se développe chez le détenu qui se sent continuellement observé par une surveillance invérifiable et incorporelle. Elle est invérifiable car le détenu voit toujours la tour en face de lui sans toutefois y voir l'intérieur qui est caché par des persiennes. Ce dispositif est important car il automatise et désindividualise le pouvoir. Cette tour, toujours présente, n'indique par aucun moyen qu'elle est habitée et surtout pas par qui. La surveillance invisible de la tour, étant ouverte à tout le monde, permet d'agrandir l'espace entre les détenus et les "surveillants". Par la norme et la surveillance, se crée un besoin d'appartenance qui établit un clivage: les détenus et les non-détenus. Le pouvoir disciplinaire individualise les détenus tout en rassemblant les non-détenus. Pouvoir qui ne réagit plus seulement sur le détenu mais sur l'ensemble de la population qui se sent confortable dans cette définition de la différence.

Pour conserver le pouvoir, dans ce processus de surveillance, le détenu est toujours objet d'information, jamais sujet de communication (Foucault, 1975: 232 et 234). Chez le détenu se développe alors, mécaniquement, une soumission provenant d'une relation fictive. En intervenant presque jamais, le panopticon crée chez le détenu une constante frayeur de l'inconnu qui se manifeste par l'obéissance. Le panopticon agit directement sur le détenu en le déstabilisant en lui laissant croire qu'il est toujours observé. Ceci a comme conséquence de rendre le détenu porteur de ce pouvoir. Pouvoir assimilé qui ne demande plus le déploiement d'une force physique ou massive afin de régler les conflits. La surveillance et la discipline permettent ainsi un pouvoir simple, intériorisé, économique (peu de surveillants pour un grand nombre de détenus et efficacité sur l'ensemble du corps social) et surtout extensif.

1.2: La surveillance et le contrôle social:

A) Les institutions disciplinaires:

Surveillance, discipline, contrôle et pouvoir, nous venons tout juste de voir comment le modèle du panopticon proposé par Bentham s'est développé dans la nouvelle société du XVIIIème siècle. Celle-ci, centrée sur la richesse, la productivité, le capitalisme, la transparence, l'utilité et la docilité, par la discipline et la surveillance a voulu mettre en place un système où l'ordre, la règle et les normes permettraient de gérer la surpopulation dans les villes, les épidémies, le vagabondage et tout ce qui pouvait déplaire aux bourgeois qui eux, tenaient les leviers du pouvoir. Maintenant, il s'agit de

démontrer comment ce contrôle et ce pouvoir se sont maintenus dans les institutions. Si le panopticon a trouvé dans la prison son lieu privilégié de réalisation, il a vite débordé son champ d'action dans la société entière pour enfin s'y établir. Il a aidé à mettre en place, par l'entremise de différentes institutions, un système de surveillance et de discipline qui assurent, tel que démontré, contrôle et pouvoir.

Pour s'exercer, ce pouvoir doit se donner l'instrument d'une surveillance permanente, exhaustive, omniprésente, capable de tout rendre visible, mais à la condition de se rendre elle-même invisible. Elle doit être comme un regard sans visage qui transforme tout le corps social en un champ de perception: des milliers d'yeux postés partout, des attentions mobiles et surtout en éveil (Foucault, 1975: 249).

Les milliers de yeux seront présents dans l'armée, les ateliers, les écoles, les hôpitaux, les églises, etc. Toute une généralisation disciplinaire qui pénètre le corps social par les institutions à cette époque, fréquentées et surtout respectées.

C'est dans l'armée que les disciplines démontrent tout d'abord leur efficacité. Selon Foucault (1977), la discipline militaire est la seule raison pour laquelle l'armée est efficace. Elle crée des habiletés, augmente la capacité de résistance, assure un bataillon rapide et précis tout en empêchant la désertion et la désobéissance des troupes. Étant constamment sous surveillance et devant se plier aux normes et règlements, le corps du soldat s'adapte et se soumet. C'est tout comme en atelier où la discipline accroît la vitesse du travailleur, elle moralise les conduites en faisant entrer le corps dans un cycle économique tout en empêchant le vol et les manques aux règlements. L'école fait aussi partie de cette nouvelle vague disciplinaire car l'étudiant apprend à y devenir un être utile à la société. Dès son jeune âge l'étudiant, par l'entremise des techniques utilisées par les institutions disciplinaires, se fait inculquer des normes et des règles qui le touchent tout

comme ses parents: en formant l'étudiant, les instituteurs s'informent sur les parents, leur vie, leurs ressources, etc. Dans cette optique d'accumulation d'information dans le but d'augmenter le savoir et le pouvoir, la participation des hôpitaux n'est également pas à dédaigner. L'hôpital, en réunissant des informations sur les maladies, en donnant des conseils et en tenant les autorités au courant de l'état sanitaire de la région accumule un savoir qui est important afin de prévenir la maladie et l'épidémie qui pourraient affaiblir la production à tous les niveaux. Participant à cette mise en discipline de la population, il y a finalement, l'Église. En jouant surtout un rôle dans le maintien des normes, les groupes religieux visent la conversion et la moralisation, le secours et l'incitation au travail tout en luttant contre le désordre, le scandale, les blasphèmes, etc. (Foucault, 1975: 245 à 248). Ici, la surveillance fait encore plus d'effets car elle vient de Dieu.

Ces exemples d'institutions disciplinaires prouvent comment, en surveillant et en appliquant des disciplines, il est possible de construire une société disciplinaire productive.

Au vieux principe "prélèvement-violence" qui régissait l'économie du pouvoir, les disciplines substituent le principe "douceur-production-profit". Elles sont à prendre comme des techniques qui permettent d'ajuster, selon ce principe, la multiplicité des hommes et la multiplication des appareils de production (et par là il faut entendre non seulement "production" proprement dite, mais la production de savoir et d'aptitudes à l'école, la production de santé dans les hôpitaux, la production de force destructive de l'armée) (Foucault, 1975:255).

C'est donc sous ce nouveau principe que s'est dissimulé la mise en place d'un système disciplinaire circulaire qui a permis l'émergence d'un nombre grandissant d'institutions. L'hôpital, l'école et l'atelier sont devenus, par les disciplines, des lieux de savoir d'où l'accumulation de renseignements personnels a créé un mécanisme de pouvoir. Cette

accumulation et la transmission des renseignements ont fait en sorte de recréer, dans le social, la surveillance extérieure et intérieure existant dans le pénal: l'individu se sent extérieurement surveillé par son employeur, son médecin son enfant qui revient de l'école tout en étant intérieurement surveillé par les renseignements qu'il a donné à son sujet. Cette apparition de la surveillance et des disciplines dans le social crée un nouvel objet de recherche et de nouveaux techniciens du pouvoir: le médecin, le professeur, le prêtre, etc., deviennent les inspecteurs de la nouvelle société disciplinaire. Bref, les hôpitaux, les écoles et les ateliers ressemblent aux prisons qui elles ressemblent aux hôpitaux, aux ateliers et aux écoles (Foucault, 1975: 264).

Sous prétexte de vouloir mettre en place un système permettant de rendre le corps utile et docile est né, au XVIIIème siècle, un système disciplinaire toujours en pleine expansion. Ayant fait ses preuves sous un modèle conçu pour les prisons, le panopticon n'a jamais cessé d'élargir son action. C'est ainsi que tout en ayant un rôle répressif et normatif, le modèle du panopticon de Bentham a su percer le social et s'y installer. Au XXème siècle, ce modèle n'a pas cessé, selon Lascoumes (1977), d'élargir ses frontières.

En effet, il existe selon lui, un processus de "cancérisation" du contrôle social qui permet aux institutions ayant un mandat répressif et normatif de percer le milieu social. Ces institutions profitent du savoir et du pouvoir accumulés afin de pénétrer de nouveaux champs d'intervention qui ne sont pas les leurs. Ce qui provoque un mouvement d'élargissement et de spécification du contrôle. Pour ce faire, il existe deux pré-requis: il doit tout d'abord y avoir la présence d'une institution modèle ayant un mandat normatif et répressif. Par la suite, il doit y avoir une entente quant aux limites de cette institution face

aux nouveaux problèmes sociaux qui demandent une extension de contrôle vers une nouvelle catégorie de comportements ou de personnes. Lorsque ces deux pré-requis sont comblés, le nouveau contrôle peut se mettre en place en deux temps: tout d'abord, la nouvelle agence disciplinaire doit vanter ses différences en se montrant moins répressive et contraignante que tout ce qui l'a précédé. Elle doit surtout mettre l'emphase sur le modèle rééducatif et non répressif de ses futures actions. En deuxième lieu, elle doit se distancer de l'affiliation institutionnelle qui est à son origine. Cette rupture est indispensable à la formation d'une identité propre à la nouvelle agence de contrôle (Lascoumes, 1977: 167 à 169).

Afin de démontrer le processus de cancérisation, Lascoumes (1977), peint un bref historique de la mise en place des différentes institutions de contrôle depuis le XIV^{ème} siècle (figure 1). À cette époque et jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le rôle normatif est en pleine éclosion. Il se fait surtout par l'entremise de l'hôpital général qui prend désormais en charge les anciennes léproseries, les vagabonds, etc. L'hôpital a créé un "en-dehors" versus un "en-dedans" en excluant les déviants par l'enfermement: gardant le "mauvais" de la société à l'intérieur des murs de l'hôpital, celle-ci crée une distance, un symbole, une normalité. À cette période, tout le monde pouvait se retrouver dans cet hôpital où il n'existait pas encore, de classement distinct des déviants (phase I). Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, les techniques de surveillance et de discipline permettent désormais de classer les déviants selon leurs statuts: fou, délinquant ou pauvre. En devenant plus spécifique, cette catégorisation facilite l'observation et la recherche ce qui demande une meilleure compréhension des phénomènes donc plus d'experts (phase II). L'accumulation

d'informations sur ces nouvelles catégories par les experts enclenche, au XIX^{ème} siècle, un mouvement de rationalisation scientifique de l'exclusion. Avec l'apparition de la psychiatrie, de la criminologie, des sciences juridiques et morales, les justifications afin de maintenir l'enfermement, foisonnent (définition de l'aliénation mentale de la personnalité criminelle, etc.). Par ce "développement des sciences, la définition de la norme s'éclaircit et la circonscription du normal s'impose dans tous les domaines de la vie quotidienne; la surveillance se généralise et le contrôle social s'institutionnalise" (Xiberras, 1993:120) (phase III). Ce qui se reflète, à partir du XX^{ème} siècle, par la naissance d'observatoires agissant à travers divers institutions ayant un mandat plus pédagogique et ce, en milieu ouvert (désenfermé). L'agence de contrôle ne s'impose plus face au sujet, elle cherche plutôt à obtenir volontairement son appui dans la démarche lui permettant de reprendre le droit chemin. Elle pénètre l'ensemble tout en maintenant un contrôle sur l'individu (phase IV) (Lascoumes, 1977: 164 à 167).

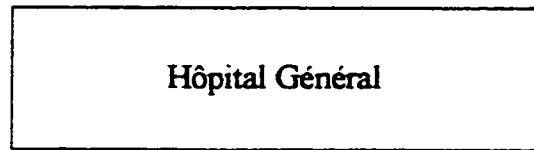
Tandis que d'un côté les établissements de discipline se multiplient, leurs mécanismes ont une certaine tendance à se "désinstitutionnaliser", à sortir des forteresses closes où ils fonctionnaient et à circuler à l'état "libre"; les disciplines massives et compactes se décomposent en procédés souples de contrôle, qu'on peut transférer et adapter. Parfois, ce sont les appareils fermés qui ajoutent à leur fonction interne et spécifique un rôle de surveillance externe, développant autour d'eux toute une marge de contrôle latéraux (Foucault, 1975: 246).

L'augmentation des interventions, de la surveillance, de la discipline et du contrôle dans le milieu social tend à abaisser la frontière entre l'intervention pénale et l'intervention sociale. En jouant toujours au niveau des règles et des normes, en mêlant toujours l'art de rectifier au droit de punir, ses techniques utilisées afin de maintenir l'ordre abaissent le niveau de punition acceptée par la population (Foucault, 1975: 354): au cours des siècles,

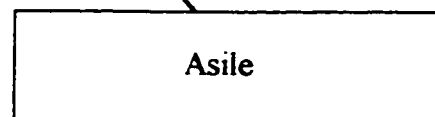
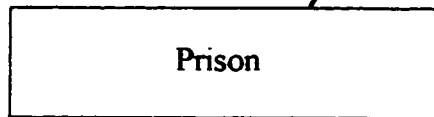
la multiplication des règles et des normes établies par les institutions et les experts ont généralisé du côté du sens la notion du droit de punir. Selon les différents experts, le déviant peut être un anormal, un malade, un être dangereux ou un criminel.

Processus de «cancérisation» du contrôle social

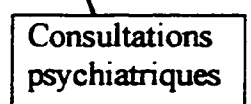
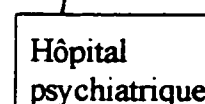
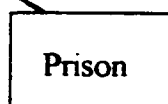
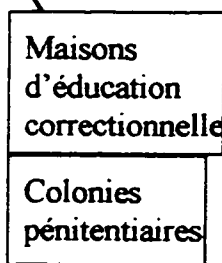
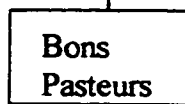
PHASE I



PHASE II

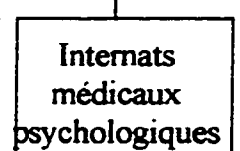
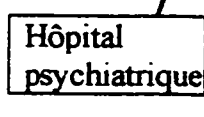
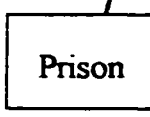
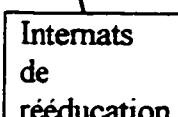
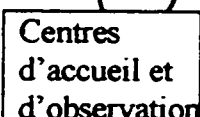
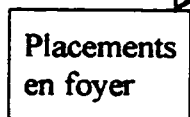


PHASE III

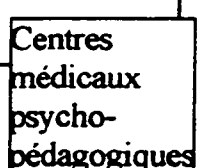
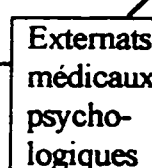
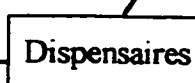
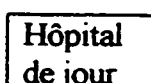
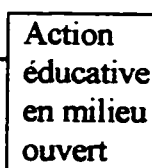
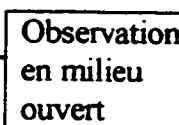
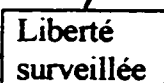
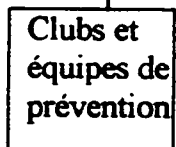


PHASE IV

Milieu fermé



Milieu ouvert



Tiré de Lascoumes, P. (1977) Prévention et contrôle social: les contradictions du travail social,
Masson: Médecine et Hygiène.

Conséquemment, le déviant est toujours présent dans un mécanisme qui peut, dans cette société panoptique, le faire passer insensiblement de la discipline à la loi, de la déviation à l'infraction (Foucault, 1975:351-352). La marge peut être très étroite où la multiplication des institutions et des experts a fait en sorte de répartir le pouvoir de punir.

B) Experts et univers:

Le processus de cancérisation du contrôle social nous démontre comment, à partir de l'hôpital, de la prison et de l'asile s'est divisé le pouvoir de punir. Selon Foucault (1975), cette division nous a amené vers:

la société du professeur-juge, du médecin-juge, de l'éducateur-juge, du travailleur social-juge; tous font régner l'universalité du normatif; et chacun au point où il se trouve y soumet le corps, les gestes, les comportements, les conduites, les aptitudes, les performances. Le réseau carcéral, sous ses formes compactes ou disséminées, avec ses systèmes d'insertion, de distribution, de surveillance, d'observation, a été le grand support, dans la société moderne, du pouvoir normalisateur (Foucault, 1975:356).

Par cette implication à tous les niveaux et cette sectorisation effectuées par les experts, la nouvelle orientation du contrôle social se présente comme franchissant un degré supplémentaire dans le panoptisme. C'est la vie quotidienne dans sa totalité et son immédiateté qui se trouve placée sous le regard constant des experts (Lascoumes, 1977:175). Experts, qui sont les nouveaux techniciens du pouvoir de punir.

Selon Berger et Luckmann (1986), la société accepte une telle intervention des experts car ceux-ci agissent à l'intérieur d'un univers symbolique qui rend légitime leur action de disciplines et de surveillance. La prison, les hôpitaux, les asiles, les internats, les

placements en foyer, les dispensaires, etc., forment un ensemble d'institutions qui, au cours des années, se sont multipliées grâce à l'importance de l'univers qui est symbolique aux yeux de l'ensemble de la société visée. Cet univers est peuplé de significations qui expliquent notre histoire et qui ont un sens pour la société. Rassemblés à l'intérieur d'une totalité symbolique, totalité signifiante qui explique tout, les événements de la vie quotidienne sont catégorisés conformément à l'univers. Cette catégorisation des choses, selon une certaine hiérarchie (ce qui s'applique à la réalité de la vie quotidienne est renforcé et ce qui ne s'applique pas ou peu, est disqualifié) et biographie (être un enfant, un adolescent, un adulte, chacune de ces phases est légitimée en tant que mode d'être dans l'univers symbolique) crée un monde où l'ordre institutionnel établi est toujours légitimé par l'univers qui met tout à sa place et conséquemment, contrôle tout. Si le contrôle n'est pas efficace l'univers, par différents mécanismes, fera en sorte de prendre en charge le déviant (Berger et Luckmann, 1986: 132 à 139).

En contrôlant ainsi, l'univers déresponsabilise en quelque sorte l'individu qui ne doit pas se poser constamment des questions sur le pourquoi de son existence et de l'existence des institutions qui l'entourent. Le contrôle permet à cet individu de vivre dans un monde adéquat et vivable qui existait avant lui et qui existera toujours lorsqu'il sera parti. Acceptant que ce monde est vivable et adéquat, l'individu ne sent pas le besoin de modifier quoi que ce soit de majeur dans celui-ci. Il se sent en sécurité et sent qu'il appartient à un monde qui lui explique tout. En bref, l'univers replace tout pour que l'individu n'ait pas peur de la réalité de la vie: l'identité des gens est connue et réelle selon certaines normes de la réalité de la vie quotidienne; l'univers anéantit la menace en expliquant toujours les événements selon une

certaine réalité légitimant l'ordre qui est indispensable afin d'éviter le chaos. "Toute réalité sociale est précaire. Toutes les sociétés sont des constructions en face du chaos. La constante possibilité de la terreur anémique se concrétise dès que les légitimations qui ont masqué cette précarité sont menacées et s'effondrent" (Berger et Luckmann, 1986: 142). L'univers symbolique peut seulement se maintenir si le monde dans lequel les institutions et les rôles sont établis a un sens. Les gens acceptent et croient en ces rôles et institutions d'une façon non menaçante pour l'univers. Par contre, la fragilité des rôles et des institutions fait en sorte que ces dernières peuvent s'effondrer et ainsi mettre en jeu la puissance de l'univers qui les soutient.

C'est ici que les machineries conceptuelles de la maintenance de l'univers entrent en action. Une machinerie conceptuelle est un moyen ou une machine utilisée pour faire passer un message ou pour en légitimer un qui est en difficulté (Berger et Luckmann, 1986: 144 à 149):

tant qu'existe un certain consensus sur la validité de l'institution elle conserve son efficacité symbolique. Par contre, dès que ce consensus disparaît, l'institution est atteinte dans ses fondements. Ainsi, si le maintien d'une efficacité symbolique favorise l'apparition des formes nouvelles de contrôle social, cela ne veut pas dire pour autant disparition de l'institution-référence (Lascoumes, 1977: 168).

Afin de maintenir l'institution, le message qui la soutient doit être diffusé par les experts qui sont les seuls "connaisseurs" de l'univers. Il existe donc les gens normaux qui reconnaissent l'existence de l'univers et les experts qui eux, expliquent cet univers pour que celui-ci se maintienne. Les experts peuvent transmettre le message car, depuis fort longtemps, certains individus ont été choisis pour transmettre l'univers. Ces individus sont devenus, au fil des ans, des experts, travaillant à temps plein, poussant les théories et explications à un tel niveau qu'ils

sont devenus les seuls à connaître la signification ultime de l'univers. Ayant le monopole du savoir, ils ont réussi à ancrer leur contrôle et leur pouvoir en utilisant deux techniques: la thérapie et l'annihilation. La thérapie est une façon de garder les déviants à l'intérieur de l'univers sans qu'ils en soient affectés. Pour ce faire, les experts étiquettent les déviants dans le but de les resocialiser selon les réalités de l'univers (p.156). "La thérapie entraîne l'application d'une machinerie conceptuelle qui certifie que les déviants réels ou potentiels restent confinés à l'intérieur d'une définition institutionnalisée de la réalité" (Berger et Luckmann, 1986: 154). Les déviants sont alors pris en charge par une institution qui a le mandat de les réinsérer dans l'univers symbolique. De son côté, l'annihilation viendra plutôt nier tout comportement qui se situe en dehors de la réalité voulue de l'univers. Les déviants seront vus comme des fous, des étrangers aux systèmes, des gens qu'il faut garder hors de la société pour maintenir le sens de cette dernière.

Ces catégorisations provenant des experts qui représentent l'univers peuvent, avec le temps, être modifiées afin de maintenir cet univers. La notion de déviance serait donc, selon Faugeron (1975), modelée par rapport à un système de référence sociale dont la permanence n'est jamais assurée (Faugeron, 1975:131). La notion de déviance permettrait de maintenir un pouvoir sur l'ensemble de la société qui accepte cette notion sans toutefois en connaître les frontières.

On peut venir à grossir le filet tout en amenuisant ses mailles, ou encore à reculer les frontières entre l'intervention pénale officielle et d'autres manières informelles de contrôle social tout en les rendant plus incertaines, ce qui camoufle le caractère coercitif des autres modes d'intervention proposés (Abdul, 1982: Cohen, 1985). Le crime est une construction sociale et doit être analysé comme un mythe de la vie quotidienne. En tant que mythe, la notion de crime sert à maintenir les relations de pouvoir politique et à

légitimer l'expansion de l'appareil de contrôle de la criminalité, de même que l'intensification de la surveillance (De Haan, 1992: 199 et 126).

Par l'entremise des nombreuses institutions, des experts, des univers symboliques et des frontières floues, les disciplines et la surveillance sont toujours restées constantes. Dans le milieu social, l'architecture du panopticon s'est effacée pour laisser la place à des techniques et des techniciens de la surveillance. L'architecture physique n'est plus nécessaire car, par le processus de cancérisation et le symbole voués aux institutions, la surveillance n'a plus besoin de tours, de murs, elle a simplement besoin de regards qui notent et cumulent de l'information dispersée dans l'ensemble du système social. Actuellement, l'interaction entre les différentes institutions n'homogénéise pas ces différentes instances, mais établit entre elles des connexions, des renvois, des complémentarités, des délimitations qui supposent que chacune, dans son champ d'expertise, a le droit d'intervenir (Commentaire de Foucault dans réédition de Bentham, 1977:25).

1.3: La surveillance et la technique:

A) Les transformations techniques:

"Je sais, quand il le faut, quitter la peau du lion pour prendre celle du renard..." (Napoléon I cité par Talleyrand dans ses Mémoires, cité par Miquel et Ménard, 1988: 354). Napoléon savait qu'il fallait être fort tout en étant rusé afin de maîtriser l'ennemi. Fort et puissant, alliant transparence, surveillance, discipline, économie et utilité, le modèle du panopticon proposé par Bentham faisait figure de lion au XVIIIème siècle. Ce

modèle de maison d'inspection et nommément de maison de force pouvait être la solution aux maux de cette société en plein changement. D'une part il assure la protection de la société contre le déviant en l'excluant dans un endroit garantissant docilité, utilité et transparence.

L'auteur s'est livré à des recherches infinies sur tous les degrés de perfectionnement qu'on pouvoit donner à un édifice de ce genre. Il a consulté des architectes; il a profité de toutes les expériences des hôpitaux; il n'a rien négligé pour adapter à son plan les inventions les plus récentes, indépendamment de ce que l'unité du panoptique et sa forme particulière ont donné lieu à des développements tous nouveaux de plusieurs principes d'architecture et d'économie: la sécurité du dedans est parfaitement établie, soit par le principe même de l'inspection, soit par la forme des cellules, soit par l'isolement de la tour des inspecteurs, soit par l'étrécissement des passages, et mille précautions absolument nouvelles qui doivent ôter aux prisonniers la pensée même d'une révolte et d'un projet d'évasion. On ne forme point de desseins quand on voit l'impossibilité de les exécuter; les hommes se rangent naturellement à leur situation, et une soumission forcée amène peu-à-peu une obéissance machinale (Bentham, 1977:11-12 de son Mémoire).

Cette force de surveillance démontrée par le panopticon sur le condamné s'est infiltrée d'autre part, dans le corps social par l'entremise des experts et des institutions. Afin de maintenir les normes et les règles, délaissant les murs, les grilles de fers et les cellules, le principe de surveillance du panopticon fut utilisé pour quadriller les quartiers, classer les individus dans les usines, les hôpitaux et les écoles. La surveillance proposée par le modèle du panopticon favorisait donc la prise en charge des gens et l'accumulation de l'information sur eux ce qui préviendrait les épidémies, les crimes, les problèmes économiques, l'instabilité pouvant être présente dans une société.

Par l'instauration d'un système de surveillance garantissant discipline, utilité et docilité dans les prisons, et ensuite dans les ateliers, les hôpitaux et les écoles, Bentham a donc influencé la mise en place d'une nouvelle idée de surveillance qui initialement était

surtout un projet architectural: une tour centrale entourée de cellules encastrées dans un bâtiment circulaire de pierres massives ne laissant pénétrer que le soleil par une petite fenêtre dans chaque cellule. Afin de pénétrer le corps social cette architecture massive et intimidante s'est transformée en techniques de surveillance beaucoup plus complexes et raffinées. C'est de cette transformation dont nous allons parler dans cette partie. Transformation technique qui a permis à Bentham au XVIIIème siècle, en faisant appel aux experts et aux nouvelles inventions, de faire accepter l'idée du panopticon. Transformation technique qui, aux cours des siècles, afin de maintenir la surveillance, la discipline, le contrôle et le pouvoir a dû échanger la peau du lion pour celle du renard.

Au XVIIIème siècle, la technique prend place dans une société de changement. Les bourgeois au pouvoir visent la meilleure productivité possible tout en assurant la sécurité de leurs biens et de la société. Les nouveaux arrivants dans les villes cherchent le travail attendu donnant richesse et stabilité. Au cœur de ces transformations, la technique vient jouer un rôle économique, social et mécanique (Miquel et Ménard, 1988: 192). D'une part économique et sociale car elle vient soutenir les bourgeois qui, visant la meilleure productivité possible doivent classer, quadriller les gens afin d'assurer le bon rendement des employés, afin d'assurer la cohésion dans les villes et surtout afin de bâtir un réseau social permettant la construction de ces villes. "Dans les représentations de l'usager, individuel ou collectif, une technique est d'abord un moyen ou un ensemble de moyens permettant d'atteindre directement une fin" (Séris, 1994: 47): elle explique le fonctionnement des choses selon des symboles qui sont préalablement compris par l'utilisateur; elle organise le monde selon des procédés mentaux qui facilitent la

satisfaction des besoins et elle développe des outils. C'est ainsi que la mécanique. Par le développement des outils, des machines, elle vient dominer la nature en donnant le droit de penser que tout est possible. "L'homme se construit en interaction avec d'autres hommes, dans un environnement social, culturel et technique. C'est dans cette interaction que l'homme construit son identité et ses projets et qu'il les met en œuvre, souvent grâce aux techniques qu'il invente. Bref, l'homme produit la technique, et en rétroaction la technique fait l'homme et son environnement (Bassand, 1992: 16-17).

La technique au XVIIIème siècle est surtout utilisée comme moyen de régulation sociale. Elle est un instrument qui calcule, qui rationalise et qui mesure l'efficacité du travail. Le Taylorisme forme le nouvel ordre du travail qui découpe celui-ci et les heures travaillées en segments pour mieux contrôler la production et l'employé. L'employeur et le travailleur portent un nouveau regard à la technique qui elle, devient de plus en plus symbolique: pouvant désormais franchir les frontières séparant le pouvoir de l'homme de la nature, la technique devient symbolique aux yeux de l'ensemble de la société qui lui attribue les mêmes vertus qu'à la science. Cette nouvelle attitude sociale, qui reconnaît l'importance de la technique et de son rôle direct sur le progrès, influence l'essor des techniques par la mise en place de nouvelles écoles: école polytechnique, académie des sciences et l'école "d'arts et métiers" (Miquel et Ménard, 1988: 210-211 et 231).

Ce nouveau comportement face à la technique amène une réorganisation du monde rationnel. Les frontières maintenant abolies entre le naturel et le possible laissent grande ouverte la porte à une nouvelle réorganisation du monde. Un monde qui, au XVIIIème siècle, invite à penser selon un modèle technicien où la machine est symbole de progrès et

où la science et la technique forment un couple indissociable (p.255). Il ne s'agit plus de combattre l'hérésie. Il s'agit maintenant d'utiliser la force du couple "science-technique" pour assimiler l'ensemble de la population à l'ordre désiré. C'est au cours de cette période que le modèle de surveillance du panopticon de Bentham a été mis en place dans différentes sphères de la société. Selon Foucault (1975), Bentham propose une architecture qui transforme les individus: qui agit sur ceux qu'il abrite; qui donne prise sur leur conduite; qui conduit jusqu'à eux les effets du pouvoir; qui offre une connaissance et qui modifie. C'est ainsi que, sous le modèle du panopticon, prend forme la prison comme lieu de contrôle et de réhabilitation, l'hôpital-édifice comme instrument d'action médicale et l'école-bâtiment comme opérateur de dressage. Ces "institutions disciplinaires ont sécrété une machinerie de contrôle qui a fonctionné comme un microscope de la conduite; les divisions ténues et analytiques qu'elles ont réalisées ont formé, autour des hommes, un appareil d'observation, d'enregistrement et de dressage" (Foucault, 1975: 204). Fonctionnement de l'appareil qui est possible grâce à la transparence prônée par le Siècle des Lumières. "Si la parousie technicienne doit bien permettre de réagencer le monde dans "l'ordre du bonheur", c'est à la condition indispensable que la "nouvelle société" acquiesce aux exigences de la rationalité, aux requêtes d'une transparence sociale totale" (Miquel et Ménard, 1988: 245).

Cette transparence totale, obtenue par la société au XVIIIème siècle qui voyait dans le nouveau couple science-technique la façon de régler les conflits tout en permettant la productivité maximale, a donné la chance à la science et à la technique d'envahir tous les domaines en effectuant une mutation continuelle. Dès le XIXème siècle, la science et la

technique s'articulent comme une force exceptionnelle qui peut tout régler. Ce couple n'est plus séparé, il interfère partout, il donne des moyens d'action et laisse croire que tous les maux de la société se règle par la technique. Au nom de l'efficacité, de la productivité, de la santé et de la sécurité, le couple science-technique a une force de plus en plus grande mais où la science dépend davantage de la technique (Bassand, 1992: 21-22 et 28).

Si la science dévoile les mystères du monde et la technique utilise sa puissance pour le régénérer, plus les temps passent plus la technique développe son propre univers où tout est possible: la technique tend à une autonomie et à une auto-croissance toujours plus grande. Elle est porteuse de réussite, d'un monde harmonieux (Miquel et Ménard, 1988: 232-235 et 265). Devenant autonome, enserrant l'homme dans un réseau technique, le système technique, selon Ellul (1977), se caractérise ainsi: en se modifiant continuellement, la technique transforme sans cesse l'ensemble technique ce qui lui permet de maintenir son univers. Un univers où les techniques ont à peine le temps de s'ébaucher pour aussitôt disparaître et se voir remplacées par d'autres qui diront essentiellement la même chose d'une autre manière, avant d'être elles-mêmes détrônées à nouveau. L'importance accordée à la technique et les représentations continues effectuées par rapport à celle-ci rendent possible cette mouvance dans l'univers technicien. En reconstruisant constamment le monde selon cet univers, l'homme n'est plus une victime de la nature car il peut, s'il possède la technique, participer aux changements qui lui permettent de vivre selon ses désirs et ses besoins. Il renvoie tout à la technique qui elle semble tout régler (Miquel et Ménard, 1988: 231, 285 à 288, 341). Indispensable au

progrès, aux expériences, à la vie, la technique est devenue, malgré sa complexité, de plus en plus simple, toujours plus naturelle et puissante (Hottois, 1984: 121).

Le couple symbolique science-technique basé, au XVIIIème siècle, sur la raison, s'est modifié pour devenir, au XXème siècle, un couple symbolique technico-scientifique basé sur la nouveauté, le perfectionnement et bien sûr, le progrès.

La technique procède par sélection, épuration, en détachant et en isolant les séquences qu'elle contrôle, pour en faire ses méthodes et ses instruments, ses modèles, ses paradigmes. Elle utilise les constantes, les rythmes et les propriétés qu'elle révèle successivement dans la nature. La technique individualise des types, par retranchement de l'accessoire, du bruit, du brouillage; elle dénoue les fils embrouillés. Elle retient l'essentiel, le garantit des accidents, le débarrasse des scories. Cela concerne non seulement les corps (la chimie, la métallurgie, la cuisine) mais les séquences d'événements et d'opérations. La synthèse techniquement opérée fait à point nommé et en connaissance de cause ce que la nature fait quelque fois, ou n'importe quand, ou quand il ne faudrait pas. Elle est "plus vraie que nature" (Séris, 1994: 379).

Par l'entremise des interactions entre les techniciens et les individus, les techniques réussissent à instaurer une discipline à laquelle l'individu s'habitue. "Rien de tel qu'un être discipliné, pour l'assujettir à de nouvelles disciplines" (Séris, 1994: 85). Sous un tel schéma disciplinaire, "la chimère d'une sûreté technique parfaite se métamorphose en surveillance panoptique des malveillances, chacun devenant criminel potentiel" (Duclos, 1991: 30).

B) Techniques et surveillance électronique:

Toujours selon Duclos (1991), sous le sceau de la puissance et du progrès, les nouvelles techniques sont devenues de plus en plus panoptiques. Par l'entremise de différents réseaux techniques (informatique, télématique, etc.) certaines techniques permettent désormais de pénétrer l'interdit. La vague informatique a réorganisé le monde en pénétrant les entreprises et les maisons devenant indispensable dans un monde où la technique procure la puissance et la connaissance. En pénétrant ainsi presque tous les domaines de la vie quotidienne, l'informatique a participé à un certain isolement. En étant pas accessible à tous, cette technique a permis d'une part, de découper "des classes sociales": ceux qui possèdent la technique et ceux qui ne la possèdent pas. Cette possession technique donne accès à un surplus de pouvoir des techniciens (Miquel et Ménard, 1988: 63). D'une autre part, elle a créé un vide social: l'informatique est une technique rationnelle qui ne connaît que le vrai et le faux. Elle "s'oppose à la subtilité de la communication inter-personnelle, où les intonations de voix, les gestes, le regard viennent nuancer à l'infini les paroles données" (Scardigli, 1992: 88). L'humain est remplacé par la technique.

Suivant cette vague de progrès, faisant partie des nouvelles techniques de télécommunication, la télématique est une des dernières techniques qui permet de voir le monde de son domicile. Le domicile perd alors son statut privé pour devenir le centre d'un réseau technique:

Le domicile se voit pris dans un filet totalitaire qui l'enserme de ses mailles, asphyxiant dangereusement la sphère du privé. Scénario gris, qui n'est évidemment

pas sans évoquer Big Brother...: le foyer grand ouvert sur le monde se transforme en prison, la nouvelle convivialité en solitude radicale. Ici, le domicile se transforme alors en espace de régression, en univers clos, étouffant: l'être humain sera prisonnier de son foyer, rivé à son écran télématique, n'ayant plus besoin de sortir de chez lui, plus de contact direct avec ses semblables tout pouvant se faire désormais à distance (Miquel et Ménard, 1988: 326).

Porteur de sens, le monde technique règne désormais sur la science et la nature. Si la science connaît ses limites depuis la deuxième guerre mondiale, la technique, elle, ne cesse de s'accroître (Séris, 1994: 348). Puissance, progrès et innovation donnent la possibilité à la technique de défoncer les frontières du possible vers un monde idéal: la technique a su se modifier pour atteindre toutes les sphères du social. Les techniciens du social, des entreprises, bref, les acteurs dans le monde technique participent constamment à la régénération des techniques qu'ils façonnent et fabriquent afin de maintenir l'ordre du nouveau monde: le monde technique. Devons-nous faire tout se dont la technique nous rend capable? "Mais où est la morale de la pratique technicienne qui nous donnera les critères pour déterminer quelles possibles techniques nous encouragerons et quelles possibles nous abandonnerons?" (Hottois, 1984: 165).

Notre intérêt de recherche vise une toute nouvelle technique qui se situe toujours dans le schéma présenté auparavant: technique, science et panoptique. Cette technique de surveillance fait désormais partie des nouvelles stratégies du système pénal qui cherche lui aussi à atteindre le monde idéal de puissance et de progrès. Afin de pallier à des situations problématiques telles que la surpopulation dans les prisons et pénitenciers, le coût généré par ceux-ci, l'opinion public dénonçant le taux d'enfermement trop élevé ou trop faible, etc., une solution technique de surveillance fut conçue: la surveillance électronique. Selon

DeWolfe (1991), cette surveillance électronique aux États-Unis est même devenue l'alternative au système pénal qui s'est développée la plus rapidement car elle a atteint les buts fixés: réduire la surpopulation, abaisser les coûts de l'incarcération tout en assurant la protection de la société (DeWolfe, 1991: 1044). Elle atteint ces buts en imposant au condamné, qui purge sa peine hors d'une institution fermée, le port d'un bracelet qui émet un signal constant à un ordinateur central permettant à la police, où tout autre agence ayant le mandat d'effectuer la surveillance, de capter ce signal.

Il existe fondamentalement deux types de surveillance électronique. Dans les deux cas, le condamné doit porter un bracelet électronique à la cheville ou au poignet. Dans le premier cas, le bracelet émet constamment un signal à un émetteur-transmetteur placé dans le domicile du condamné qui, par l'entremise du téléphone, confirme la présence du condamné à un ordinateur central de l'agence de surveillance. Cette surveillance laisse, selon les conditions prescrites, une certaine manoeuvre au condamné. Dans le second cas, le condamné doit rester à la maison car le téléphone, toujours relié à un ordinateur central, sonne aléatoirement afin de contrôler la présence de l'individu. Celui-ci, en répondant, doit insérer une partie de son bracelet dans le téléphone qui assure ainsi sa présence au domicile. Dans un cas ou dans l'autre, si le signal du condamné n'est pas capté par l'agence de surveillance, une alarme sera déclenchée et l'individu sera considéré en fuite et fera face à d'autres chefs d'accusation (Landreville, 1987: 252; De Wolfe, 1991: 1044).

Mise en place dans l'ensemble des États-Unis, au Canada et en Angleterre, la surveillance électronique est en pleine expansion. Qu'est-ce qu'elle est vraiment? Est-ce

encore un rêve technique qui finira par envahir toutes les sphères du corps social pour le progrès? Est-ce une ruse de la technique? "Par "ruse de la technique", rappelons-le une dernière fois, ces pages ont proposé d'entendre le fait que, tout au long de son histoire, la technique s'est présentée sous des traits différents, revêtue de multiples oripeaux grâce auxquels elle est parvenue à se faire "accepter" par les sociétés qui l'ont reçue en leur sein, et à s'y déployer de manière toujours différente" (Miquel et Ménard, 1988: 357). Contrôle, pouvoir, transparence, institutions, experts, différentes époques, différentes techniques qui visent toujours un monde meilleur. La surveillance électronique est-elle la technique qui va enfin, permettre ce monde, ou est-elle seulement une autre étape dans la transformation du lion au renard?

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La technique de surveillance qui nous intéresse au cours de cette thèse est électronique et se situe au niveau pénal. Elle est utilisée afin de contrôler une population de gens ayant été condamnée mais pouvant purger leur peine hors d'une institution fermée. Cette surveillance s'appelle la surveillance électronique et s'applique par l'entremise d'un bracelet porté à la cheville du condamné ou au poignet, qui lui, transmet des signaux à l'agence de surveillance qui a le mandat, de la Cour, de vérifier constamment ou aléatoirement la présence du détenu à son domicile. Elle est utilisée aux États-Unis depuis 1983, au Canada depuis 1987 et en Angleterre depuis 1989. Ayant seulement 97 condamnés sous surveillance électronique aux États-Unis en 1984, il y en a plus de 70 000 en 1993 (Lilly et Ball, 1993: 528). Plus de 70 000 personnes sont maintenant sous l'emprise d'une nouvelle surveillance qui peut être l'alternative à l'incarcération tant attendue qui permettrait d'abaisser la surpopulation pénale (plus de 1.5 millions de détenus incarcérés aux États-Unis en 1995), d'abaisser les coûts tout en augmentant également la sécurité du public. Sous le sceau de la nouveauté et du bienfait de la technique, les pionniers de la surveillance électronique ont vanté l'importance de ce type de surveillance qui va, selon eux, non seulement régler ces problèmes mais qui laisse également la possibilité au condamné de vivre dans son domicile, avec sa famille tout en gardant son travail et quelques autres occupations. A

première vue, si cette technique accomplit tout ce que les experts en disent, le système pénal, la société et les condamnés devraient en être satisfaits! Mais est-ce vraiment le cas?

Une nouvelle technique a vu le jour à la fin du XVIIIème siècle avec l'arrivée du panopticon de Bentham. Sous le signe de la transparence et du besoin d'un nouvel ordre, les bourgeois ont su mettre en place une technique de surveillance permettant contrôle et pouvoir sur le détenu, le travailleur, l'écolier, le malade qui elle, avec le temps, a créé son propre univers tout en ne cessant d'évoluer. À l'aube de l'an 2000, cette nouvelle technique de surveillance qui nous est proposée est électronique. Elle permet de connaître continuellement la présence d'un condamné à son domicile, hors de l'institution fermée. Les experts avec les compagnies d'électroniques offrent au système pénal cette "nouvelle" technique de surveillance. D'un bâtiment circulaire s'est développé un contrôle et un pouvoir qui, au cours des siècles et par l'évolution de la technique sont devenus de plus en plus précis et efficaces. Comment vient se situer la surveillance électronique dans cette évolution? Est-ce vraiment le moyen tant attendu qui permettra de réduire la surpopulation pénale, les coûts et la peur de la communauté tout en augmentant les chances de réhabilitation du condamné? Ou bien est-ce une ruse de la technique qui assure contrôle et pouvoir sans toutefois laisser démontrer l'assujettissement par la surveillance et la discipline?

2.1: Les principales questions:

Par l'entremise d'ouvrages, de périodiques et de rapports officiels, les auteurs nous ont permis de connaître la surveillance électronique en nous décrivant, d'une façon précise, ses fondements et ses applications. Par contre, nous avons observé qu'il n'existe que très peu d'évaluations de programmes ou de réflexions analytiques face à la surveillance électronique dans le système pénal. Nous avons donc décidé d'aborder le sujet de la surveillance afin d'analyser un aspect très peu développé dans les recherches. Connaissant la surveillance au XVIIIème siècle et comment elle s'est développée dans différentes institutions au cours des siècles suivants en tant que nouvelle technique, nous aimerions savoir s'il existe un lien entre ce type de surveillance et la surveillance électronique actuellement utilisée dans le système pénal. Existe-t-il une différence entre les portées du panopticon et les portées de la surveillance électronique? Bref, est-ce que la surveillance électronique utilisée dans le pénal introduit un nouveau type de surveillance que celle introduite par le panopticon?

Lorsque nous parlons de surveillance nous voulons dire toute forme d'observation effectuée sur une personne par une autre, en vue de recueillir de l'information et éventuellement d'exercer un contrôle sur cette personne. La surveillance électronique donne ici la possibilité à l'observateur de connaître constamment ou aléatoirement la location du condamné à l'intérieur de son domicile ou tous autres endroits spécifiés selon les conditions de surveillance. Ceci grâce à un bracelet électronique attaché au poignet ou à la cheville du condamné qui émet des signaux électroniques à l'agence de surveillance. Ces signaux sont

transmis du bracelet à un modem qui est relié au téléphone du condamné vers l'agence de surveillance représentant le système pénal. En tant que mesure pénale, la surveillance électronique est une mesure reliée à une peine infligée au condamné par le système correctionnel officiellement reconnu par le pays, l'état ou le comté de l'application.

Au cours de cette analyse, notre objectif est de connaître le type de surveillance implanté, de façon à établir des rapprochements avec les premières formes de surveillance prenant place à la fin du XVIIIème siècle. L'utilisation de l'électronique en tant que technique de surveillance apporte-t-elle une surveillance différente de celle utilisée en milieu fermé? Peut-on observer un changement à l'égard des différentes parties impliquées; le contrôleur et le contrôlé, les programmes et la technique?

2.2: Le type de documents et la méthode d'analyse:

Afin de trouver réponses à ces questions nous avons fait l'inventaire des applications de la surveillance électronique dès ses débuts dans le système pénal en 1964. Nous avons également trouvé des textes relevant la première application de certains types de surveillance électronique datant de 1919 nous permettant ainsi de comprendre l'évolution d'une technique de surveillance électronique utilisée à différents escients. Suite à cette inventaire, nous avons décidé d'analyser les expériences choisies en fonction des fondements de la surveillance électronique, des programmes et de la clientèle visée par celle-ci. Pour y arriver nous avons d'abord procédé à partir des sources secondaires provenant en majorité des États-Unis, du

Canada et de l'Angleterre. Ces travaux de chercheurs, qui datent du début des années 1980 à aujourd'hui, nous ont permis de retracer les principaux indicateurs de notre étude: les fondements, les applications et les populations cibles. Certaines sources primaires nous ont également permis de connaître directement les programmes appliqués dans les différents milieux.

L'analyse sera donc effectuée à l'aide de trois indicateurs. Tout d'abord les fondements sont les idées et les objectifs proposés avant l'application de la surveillance électronique. Nous prendrons en compte ses idées et nous les classerons afin de vérifier s'il existe des liens entre ces fondements et les applications et si oui, lesquels? Applications qui forment notre deuxième indicateur. Celui-ci se définit par l'ensemble des programmes par lesquels la surveillance électronique est appliquée. Nous voulons savoir jusqu'où s'étend la surveillance électronique et surtout jusqu'à qui? Les différentes populations cibles forment notre troisième et dernier indicateur qui se définit par le type de condamné placé sous surveillance électronique.

L'information nécessaire à cette recherche a été trouvée dans des sources secondaires tels que des livres ou des articles scientifiques en majorité provenant des États-Unis où la surveillance électronique est très présente. Plus de la moitié de nos textes proviennent en effet de ce pays où la surveillance électronique a prit naissance. Quelques textes du Canada et de l'Angleterre nous ont également permis d'analyser une plus grande quantité de programmes pouvant nous apporter de nouveaux renseignements sur la surveillance électronique. Certaines sources primaires, tels que des rapports gouvernementaux et quelques évaluations de programmes, nous ont finalement permis de connaître les positions officielles des gouvernements tout en recueillant certaines conclusions des évaluations.

La partie empirique de notre recherche est donc une analyse documentaire. Cette analyse nous permet, selon Tremblay (1968), une observation de processus, de concepts, de pratiques et ce, de leurs implantations à aujourd'hui. Elle donne la possibilité au chercheur d'analyser certains documents sans laisser la chance à celui-ci de fausser les données qui sont déjà écrites (Kelly, dans Gauthier, 1984: 296-297).

Nous avons choisi cette méthode de collecte de données car l'analyse de notre objet de recherche: la surveillance électronique et le pénal, est possible grâce à l'entremise des documents disponibles. Une entrevue ou un questionnaire ne nous permettrait pas de bien connaître l'ensemble des fondements, des applications et des populations de la surveillance électronique et ce, dans différents programmes dans le monde. Cette méthode nous a aussi donné la possibilité de rechercher la documentation par les cd-rom existants et les ordinateurs reliant les Universités au niveau international. Une recherche approfondie nous a amené à choisir des textes provenant des États-Unis, du Canada, de l'Angleterre et même de l'Europe.

Afin de recueillir nos documents, nous avons dû nous déplacer en Caroline du Nord à l'Université de Chapel Hill où la majorité de notre documentation était disponible à l'intérieur de périodiques seulement diffusés aux États-Unis. Nous avons également trouvé des textes dans trois Universités canadiennes et une Université Belge: à l'Université d'Ottawa, à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et à l'Université de Louvain-la-Neuve. Une fois nos textes recueillis, nous avons choisi les plus appropriés à notre recherche en évaluant leur crédibilité et leur représentativité. Tel que Cellard (1994) le mentionne, le chercheur doit prendre ses précautions s'il veut effectuer une bonne analyse documentaire. "Il faut d'abord

être en mesure de localiser les écrits pertinents et d'évaluer leur crédibilité ainsi que leur représentativité" (Cellard, 1994:1).

Nous nous sommes arrêtés au contexte dans lequel le texte a été écrit, par qui, pourquoi (la nature du texte), ensuite nous avons choisi une trentaine d'ouvrages, de périodiques et de rapports officiels pouvant répondre à nos questions. Nous sommes pleinement conscient de la nouveauté de la technique de surveillance électronique dans le pénal qui ne nous offre pas un choix de texte exorbitant. Nous sommes aussi conscient de la difficulté à trouver ces documents au Canada. Par contre, nous sommes convaincus que le choix de notre méthode de collecte de données et les textes choisis nous amèneront à donner réponse à notre problématique et à notre questionnement spécifique.

CHAPITRE III

ANALYSE DESCRIPTIVE DE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Au cours de ce chapitre nous vous présenterons la surveillance électronique en trois parties. Tout d'abord ses origines, ensuite ses fondements et finalement ses applications. Ces parties nous aideront à décrire la surveillance électronique selon des auteurs qui ont pensé à celle-ci pour en élaborer son application et selon des auteurs qui ont évalué cette surveillance dans différents programmes.

La première partie sur les origines de la surveillance électronique nous démontrera comment cette dernière a évolué depuis sa première mise en place en 1919 à sa mise en application dans le système pénal en 1964. La deuxième partie sur ces fondements nous présentera les fondements préalables à la mise en place de la surveillance électronique. Cette partie nous permettra de comprendre comment certains auteurs ont élaboré sa mise en place dans le système pénal. En dernier lieu, nous en présenterons les applications qui nous permettront d'identifier pourquoi, comment et pour qui est-elle vraiment appliquée?

3.1: Les origines de la surveillance électronique:

Selon Friel, Vaughn et del Carmen du département de Justice des États-Unis (1987) l'émergence de la surveillance électronique en tant que technique de repérage se situe au début du XXème siècle. Dès 1919, la marine américaine a commencé à utiliser l'électronique afin de retracer les bateaux et les avions munis de ce nouveau système

utilisant un signal radio comme émetteur. Il a fallu attendre au début des années soixante pour voir réapparaître la surveillance électronique et cette fois-ci, dans le domaine médical comme technique permettant de vérifier la pression abdominale, la température, l'oxygène, la tension et l'acidité du corps humain. Au cours de cette même période des émetteurs furent placés sur des animaux donnant ainsi la possibilité aux biologistes de les suivre dans leurs moindres mouvements. Ces deux techniques utilisées par les médecins et les biologistes consistaient à placer un émetteur sous la peau du sujet pour permettre la surveillance (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 1-3). Les premières expériences de surveillance électronique dans le système pénal eurent lieu en 1964. Entre 1964 et 1970 ce système fut utilisé, en tant qu'alternative à l'incarcération, sur des gens en liberté conditionnelle et des gens atteints de désordre mental. Effectuée par l'équipe du docteur Schwitgebel, la surveillance électronique, acceptée volontairement par le sujet, donne à ce dernier la liberté de se promener dans un espace défini par le superviseur. Un émetteur, situé sur le poignet, la cheville ou le ventre du sujet, émet constamment un signal à la base où les chercheurs enregistrent son emplacement et pour certain, le rythme cardiaque et la pression sanguine. Le sujet est suivi dans ses moindres mouvements où un appareil de détection du signal est en place: à la maison, au travail, etc.(Gable, 1986: 168).

Toujours selon Gable (1986), au cours de ces années d'expérimentation, la nouvelle technique de surveillance a eu une couverture médiatique importante de la part de tous les médias et journaux spécialisés. A cette période, certains auteurs comme Beck (1969) avancent que la surveillance électronique peut, si elle s'applique à plusieurs populations cibles, enfreindre les droits civils. Pour sa part, Rorvik (1974) la voit comme un

élargissement du contrôle gouvernemental sous le modèle de "Big Brother" présenté par George Orwell dans son livre "1984" qui dépeint la force d'un parti totalitaire contrôlant toute l'information. D'autres auteurs comme Ingraham et Smith (1970) envisagent plutôt, par la surveillance électronique, une façon de réduire le crime dans la communauté en imposant une surveillance moins pénétrante que la prison. Selon eux, la télémétrie, comme méthode de contrôle, permet de connaître en tout temps la localisation du condamné ainsi que quelques données physiologiques qui laissent connaître au surveillant l'état physique du condamné. Meyer (1971) propose également par l'entremise de cette surveillance un moyen de contrôler l'ensemble des États-Unis. Selon lui, une surveillance intensive dissuade la récidive tout en permettant au criminel de rester en liberté (Gable, 1986: 168).

Afin de bien comprendre ces différentes visions, il est important de cerner le courant de pensée dans lequel se situent les premières expériences effectuées sur la surveillance électronique. Les années soixante ont été marquées aux États-Unis, entre autres, par de violentes confrontations à propos des droits de l'homme. Moussé par l'assassinat du Président John F. Kennedy, de Martin Luther King, de la violence urbaine, des tensions raciales et des démonstrations contre la guerre du Vietnam un sentiment de changement a fait surface. Les gens veulent dorénavant une société plus libre ce qui se reflète aussi dans l'administration des prisons. C'est ainsi qu'un mouvement visant les alternatives à l'incarcération axées sur la réhabilitation du détenu s'est formé et a demandé des changements de différents ordres; il ne faut plus incarcérer une personne trop longtemps car c'est mauvais pour la réhabilitation de celle-ci; plusieurs condamnés ne

doivent pas aller en prison et l'utilisation de peine dans la communauté est plus efficace et moins dispendieuse (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 1). Ces tendances se sont manifestées, entre autres, par une baisse dans l'incarcération. En effet, selon Thomas du Département de la Justice américaine, la population totale incarcérée aux États-Unis aurait varié ainsi:

Tableau 2:

Population carcérale aux États-Unis de 1960 à 1970

Années	Population des prisons d'États	Population des prisons fédérales	Population totale
1960	189.735	23.218	212.953
1961	196.453	23.696	220.149
1962	194.886	23.994	218.830
1963	194.155	23.128	217.283
1964	192.627	21.709	214.336
1965	189.855	21.040	210.895
1966	180.409	19.245	199.654
1967	175.317	19.579	194.896
1968	168.211	19.703	187.914
1969	176.384	19.623	196.007
1970	176.391	20.038	196.429

Bureau of Justice Statistics (1996) Corrections Statistics, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Au cours des années soixante-dix, le courant de liberté dans la société changea du tout au tout. Voyant la quantité de crimes reportés augmenter, une certaine remise en question du modèle de réhabilitation fut effectuée. En voici les fondements: augmentation du taux de crimes reportés, impossibilité de contrôler la criminalité, échec de la réhabilitation et la peur montante du crime dans la population. En réponse aux problèmes constatés, la population demanda un changement dans les politiques pénales. Il fallait

désormais s'assurer que les accusés aient une forte chance d'être condamnés, que ces derniers soient condamnés à de plus forte peine et que les possibilités de laisser sortir le condamné avant la fin de sa sentence soient réduites. Ces changements dans les politiques pénales ont fait en sorte d'augmenter considérablement le nombre de détenus par institution: aux États-Unis, entre 1972 et 1982, la population dans les prisons à plus que doublée (Friel, Vaugh et del Carmen, 1987: 2).

Tableau 3:

Population carcérale aux États-Unis de 1971 à 1982

Années	Population des prisons d'États	Population des prisons fédérales	Population totale
1971	177.113	20.948	198.061
1972	174.379	21.713	196.092
1973	181.396	22.815	204.211
1974	196.105	22.361	218.466
1975	216.462	24.131	240.593
1976	235.853	29.117	264.970
1977	267.936	32.088	300.024
1978	277.473	29.803	307.276
1979	287.635	26.371	314.006
1980	305.458	24.363	329.821
1981	33.251	28.133	361.384
1982	376.289	29.673	405.962

Bureau of Justice Statistics (1996) Corrections Statistics, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Selon Ball et Lilly (1986) ce phénomène amena une confrontation entre deux groupes; ceux qui sont favorables aux alternatives du système pénal qui visent à réduire les effets de la stigmatisation liés à la prison (années soixante) et ceux qui sont plus répressifs et qui veulent plus de lois et d'incarcérations (années soixante-dix).

Malgré une mésentente majeure sur le fondement de l'incarcération, ces deux groupes s'entendent quand même sur un aspect: la construction ou le maintien d'une prison est très dispendieux. Afin de réussir à trouver un terrain d'entente tout en respectant la position de chacun, les groupes impliqués abordent le côté des alternatives; services communautaires, remise en liberté avant procès, le service de probation, la probation supervision intensive et finalement, la surveillance électronique. (Friel, Vaugh et del Carmen, 1987: 2). La forme "officielle" de la surveillance électronique en tant qu'alternative à l'incarcération fut pensée et conçue par le juge Jack Love à la fin des années soixante-dix. Ce dernier, pratiquant alors au Nouveau Mexique, a reconnu chez son idole "Spiderman", une version du bracelet électronique. "Kingpin", le vilain, retrouvait toujours "Spiderman" par le bracelet qu'il avait placé sur son bras (McConnell, 1990 : 792). Love trouva l'idée bonne et consulta une firme d'électronique qui lui fabriqua ce bracelet ayant la tâche de suivre l'individu à la trace (Burns, 1992:82). A ces débuts, il y avait deux sortes de bracelets; le "Gosslink" qui porte le nom de son concepteur technique Michael Goss du "National Incarceration Monitor and Control Services" et le "Supervisor" (Berry, 1985: 1). Ces bracelets, ayant la grosseur d'un paquet de cigarettes attaché à la cheville du condamné, fonctionnent de deux façons. L'un est passif et l'autre actif. Dans les deux cas, le bracelet émet un signal par l'entremise d'un émetteur-transmetteur situé tout près du téléphone. Ce dernier permet de transmettre le signal qui indique la présence du condamné à un ordinateur central placé à l'agence de surveillance. Le système passif oblige le condamné à rester à son domicile pour répondre au téléphone qui sonne de façon aléatoire. Il doit répondre et insérer une partie de son bracelet dans un module relié au téléphone assurant qu'il est bel et bien à la maison (Landreville, 1987:253). Le modèle

actif transmet chaque 30 à 90 secondes un signal permettant de vérifier continuellement la présence du condamné dans le champ d'action prescrit. Si le porteur du bracelet franchit la limite permise (condition de détention préalablement ordonnée par le juge), le signal s'éteint et le porteur est considéré en fuite (Gable, 1986: 169).

Le premier modèle de surveillance électronique sous forme d'un bracelet fut mis en place en 1984 dans le comté de Palm Beach en Floride. Un an plus tard, 97 personnes avaient participé au nouveau programme qui s'est avéré un succès. La plupart des gens placés sous surveillance électronique étaient des gens accusés de conduite avec facultés affaiblies qui auraient sinon été incarcérés ou des gens placés sous congé pour fins de travail qui avaient passé avec succès une partie de leur peine. Les autorités locales ont trouvé que le programme était une réussite (Burns, 1992:82). Suite à ce succès, la surveillance électronique se développa à un rythme fou. À ses tout début en 1984, il y avait seulement trois programmes de surveillance électronique. En 1989, 41 états des États-Unis utilisaient la surveillance électronique. (McConnell, 1990: 792). En 1987, il y avait 800 personnes surveillés par jour sous surveillance électronique. En 1993, il y en a 70 000 (Lilly et Ball, 1993: 528). Selon DeWolfe (1991), la surveillance électronique est devenue l'alternative à l'incarcération qui s'est développée le plus rapidement car elle atteint les buts fixés: elle permet de réduire la surpopulation pénale, les coûts tout en assurant également la sécurité publique (DeWolfe, 1991:1044).

Dans un contexte de changements au niveau des politiques sociales et pénales, la surveillance électronique s'est frayée un chemin et a conquis un marché qui est maintenant de plus en plus grand. La surveillance électronique existe présentement dans l'ensemble des

États-Unis depuis 1983, au Canada depuis 1987 et en Angleterre depuis 1989. Si la surveillance électronique a su prendre sa place comme alternative à l'incarcération à l'intérieur de luttres pour une société plus libre ou comme moyen de surveiller rigoureusement les individus à leur domicile, aujourd'hui, à l'aube de l'an deux mille, elle vient prendre sa place, selon Marx (1988), dans un monde de progrès qui recherche la société de sécurité maximale. Selon lui, il est important de comprendre l'origine et le sens de la surveillance électronique d'un œil d'entrepreneurs des milieux économiques, politiques ou universitaires qui se réfèrent à la justice, à l'équité, à la prévention, à la dissipation de la peur, ainsi que de meilleurs résultats pour mettre en place la surveillance électronique. Celle qui, par ses capacités techniques infinies, permettra une plus grande surveillance de tous. Marx (1986) perçoit cette surveillance comme un moyen de contrôle qui prend naissance dans le système pénal et qui sera utilisé afin de contrôler l'ensemble du corps social. "En même temps qu'elle pénètre comme un laser, la surveillance absorbe comme une éponge. On regroupe et on étend à la société en général la surveillance intensive qui normalement ne s'applique qu'à l'investigation des suspects criminels, des cas d'espionnage ou des prisonniers" (Marx, 1986: 149). Il est soutenu dans ce discours par Landreville qui voit aussi cette mise en place de la surveillance électronique comme une menace aux libertés individuelles, comme une façon d'élargir le filet du contrôle pénal tout en le diversifiant et en l'élargissant (Landreville, 1987: 255).

D'un autre point de vue, Lilly et Ball (1993) proposent plutôt une vision commerciale de l'émergence de la surveillance électronique. Selon eux, il faut la regarder à travers un "corrections-commercial complex" qui est placé à l'intérieur d'un complexe militaire industriel dont Eisenhower en 1961 nous a prévenu en craignant l'alliance des entreprises privées avec le

système pénal. Selon Eisenhower (1961), il est toujours possible de vouloir utiliser son pouvoir à mauvais escient. Les citoyens doivent toujours garder cela en tête pour pouvoir jouir de la sécurité tout en jouissant de leurs droits (Lilly et Ball, 1993: 514). Selon Lilly et Ball (1993), il existe un marché international correctionnel qui favorise la mise en place d'entreprises voulant percer ce marché. Les problèmes de surpopulation pénale et les coûts engendrés par la construction de nouvelles prisons influencent la mise en place d'alternatives qui donnent l'opportunité aux entreprises de faire du profit. C'est le cas avec les experts de l'armée et la surveillance électronique qui, par l'expertise accumulée dans les méthodes de surveillance, vendent leur expertise aux compagnies qui fabriquent la surveillance électronique. Dans ce complexe commercial correctionnel se forme un engrenage, experts, vendeurs qui n'a pas de limites. Dans ce schéma, il est souvent constaté que les directeurs de prisons privées ou de compagnies fabriquant les bracelets électroniques sont d'anciens gouverneurs ou d'anciens agents travaillant pour le service correctionnel (510); par exemple, James K. Stewart a été de 1982 à 1990 le directeur de l'institut national de Justice pour ensuite donner sa démission et devenir le directeur d'une grosse firme de consultants, experts dans les systèmes techniques correctionnels (511). Ces associations ont permis d'augmenter la qualité de la surveillance tout en agrandissant les limites de cette surveillance.

En 1988, des compagnies comme Honeywell, AT&T et Motorola ont commencé à étudier la possibilité de pénétrer ce marché florissant de la surveillance électronique. Aujourd'hui, la technique ne cesse de s'améliorer tout en agrandissant son champ d'application (Burns, 1992: 84). Selon Lilly et Ball (1993) avec la présence de l'armée, des compagnies très riches et des entreprises voulant s'enrichir, la surveillance électronique doit être observée non

seulement à travers l'âge de la nouvelle surveillance dans la société de sécurité maximale telle que proposée par Marx (1986) mais bien à travers un complexe économique industriel international qui ne s'est pas fixé de limites. Ce qui se manifeste par la présence de compagnies mettant en place des bracelets pour les gens dans les hôpitaux, les bébés et les personnes âgées (Lilly et Ball, 1993: 529-530).

Afin de bien comprendre l'émergence de la surveillance électronique nous vous avons proposé certaines approches théoriques qui, selon nous, semblent identifier les idées sous-jacentes au développement de celle-ci. Le mouvement de liberté soulevé dans les années soixante a ouvert la porte aux alternatives, à la réhabilitation mais l'augmentation du niveau de criminalité reporté et la peur du crime ont vite fait revivre, dans les années soixante-dix, un besoin de répression et de prise en charge. Deux décennies, deux mouvements, deux façons de penser qui aboutissent, dans le début des années 1980, à la mise en place de la surveillance électronique en tant qu'une des nombreuses alternatives à l'incarcération. Nouvelle technique de surveillance, nouvelle démonstration de pouvoir de la technique, selon Marx (1985), nous entrons dans une nouvelle ère de surveillance. Nouvelle ère qui, selon Lilly et Ball (1993), est soutenue et nourrie par les experts de l'armée, du gouvernement, des universités qui deviennent les vendeurs, les directeurs des nouvelles compagnies qui fabriquent le bracelet électronique, l'outil de cette nouvelle surveillance.

3.2: Les fondements de la surveillance électronique:

C'est en 1983 que le juge Jack Love ordonne pour la première fois la surveillance électronique en tant qu'alternative à l'incarcération. Ce nouveau type de surveillance est venu s'ajouter à une ordonnance de probation pour un contrevenant ayant effectué des chèques frauduleux. Selon Love, le port du bracelet électronique donne beaucoup plus de liberté au contrevenant, qui autrement, serait incarcéré. Toutefois, Love a bien mentionné qu'il avait eu l'idée de la surveillance électronique lors de la lecture de "Spiderman" (McConnell, 1990 : 792). Cette histoire mettait en vedette le vilain "Kingpin" qui utilisait le bracelet électronique afin de surveiller "Spiderman", donc de lui donner moins de liberté. Alternative à l'incarcération, plus de liberté, moins de liberté, comment la surveillance électronique s'explique-t-elle depuis ses débuts? Quels sont les fondements, les objectifs visés, les programmes et les populations cibles de cette surveillance?

En tout premier lieu, nous vous proposons d'exposer ce que devrait être la surveillance électronique et ce, par les différentes positions d'auteurs face à ce sujet. Lors de cette démarche, nous répondrons aux questions ci-dessus. Ceci nous permettra de bien cerner l'idée des auteurs sur les fondements et les objectifs (ce qui a amené la surveillance électronique et ce qu'elle poursuit) (A) et les programmes et les populations cibles (comment devrait-elle être utilisée, avec quels programmes, pour qui et par qui? (B). Par la suite, nous démontrerons, avec l'aide d'évaluations de programmes, comment la surveillance électronique s'est appliquée dans différents pays. Dans cette deuxième partie, nous présenterons également les fondements et les objectifs (A) pour ensuite classer la surveillance électronique selon l'utilisation faite dans les programmes déjà existants (B).

A) Les fondements et les objectifs:

À ce tournant du siècle, certains auteurs tels que Esteves (1991), Landreville (1987), Berry (1985) et McConnell (1990), croient que la technologie, tout en nous permettant de faire les choses plus simplement changera notre façon de voir et de vivre notre quotidien. Afin de répondre aux nouvelles demandes, le milieu correctionnel devra aussi, d'une certaine façon, prendre le virage technologique proposé. La situation se reflète ainsi: 1) Depuis 1980, la population pénale s'est élevée à un niveau critique aux États-Unis. Les prisons débordent de gens et la construction de celles-ci ne peut se faire assez rapidement pour accommoder les nouveaux condamnés. 2) Les problèmes économiques causés par la récession ne permettent pas la construction de ces nouvelles prisons. 3) Le public est de plus en plus apeuré face à une augmentation du taux de crimes reportés. Selon Esteves, cette combinaison influencera définitivement le système correctionnel à se tourner vers la technique pour effectuer de plus en plus de tâches qui s'appliqueront à de plus en plus d'individus (Esteves, 1991: 133, 139, 160).

La surveillance électronique semble être le moyen technique pour régler ces problèmes tout en faisant plaisir aux tenants de la liberté des années soixante et de ceux de la ligne plus dure des années soixante-dix. D'un côté, la surveillance électronique peut aider la réhabilitation en permettant au contrevenant de rester avec sa famille dans la communauté tout en gardant son emploi. En évitant l'incarcération, elle donne la chance à ce dernier de ne pas avoir un contact avec la vie en prison ce qui pourrait lui nuire. D'un autre côté, en imposant des conditions de surveillance très strictes, surveillant le

contrevenant sur une base continuelle, la surveillance électronique impose une punition tout en assurant la sécurité du public. En bref, la surveillance électronique est plus punitive que la simple liberté mais moins que l'incarcération (Berry, 1985:8).

Si la technique transforme notre monde comme le dirait Landreville (1987), McConnell (1990) en pense autant lorsqu'il prétend que les États-Unis ont vu le gadget électronique comme une solution. Une solution à la surpopulation pénale, aux coûts trop élevés de l'incarcération, aux peurs des gens dans la communauté tout en étant également un moyen de fournir des sanctions intermédiaires entre l'incarcération et la mise en liberté (McConnell, 1990; De Wolfe, 1991; Gable 1986). Tel que mentionné par Esteves (1991), la population carcérale aux États-Unis ne cesse d'augmenter. Si elle a presque doublé entre 1960 (population totale de 212,953) et 1982 (population de 405, 962), elle a presque triplé depuis 1982.

Tableau 4:

Population carcérale aux États-Unis de 1982 à 1994

Années	Pop. Des prisons d'États	Pop. des prisons fédérales	Population totale
1982	376.289	29.673	405.962
1983	405.322	31.926	437.248
1984	429.603	34.263	463.866
1985	463.092	40.223	503.315
1986	484.615	44.330	528.945
1987	522.866	47.653	570.519
1988	510.000	52.000	562.000
1992	803.397	80.259	883.656
1994	958.704	95.034	1.053.738

Bureau of Justice Statistics (1996) Corrections Statistics, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Cette surpopulation amène des coûts élevés pour la société. Une étude a démontré en 1987 qu'un détenu pouvait coûter entre \$15.00 et \$50.00 par jour (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 25). Selon le groupe représentant le " US Criminal Justice Reform" (1996) la construction d'une prison à sécurité maximale peut coûter environ \$80.000 par lit. Il faut également tenir compte des coûts cachés de ces incarcérations comme les familles qui doivent s'inscrire à l'aide sociale pour réussir à survivre, aux enfants qui sont placés en foyers parce que la famille ne peut plus les supporter. Si les détenus ne peuvent plus faire vivre leur famille, ils ne peuvent également plus payer de taxes (Criminal Justice Reform, 1996). En 1995 il y avait plus de 1.5 millions de personnes incarcérées aux États-Unis (Gilliard et Beck, 1995:2), il est facile de constater qu'il y a beaucoup d'argent dépensé.

Si l'augmentation de l'incarcération influence la peur du crime, les statistiques relatives aux crimes enregistrés affectent également la peur des gens qui désirent toujours plus de contrôle. Selon le "US Bureau of Justice Statistics", en 1994, les résidents âgés de plus de douze ans auraient été approximativement victimes de 42.4 millions de crimes. Sur ce, 73 % des crimes contre la propriété, 26% des crimes violents et 1 % des vols personnels. En 1994, pour chaque tranche de 1000 personnes âgés de douze ans et plus, il y aurait eu 2 viols, 3 assauts avec blessures graves et 4 vols.

En tant que sanction intermédiaire entre l'incarcération et la mise sous liberté, la surveillance électronique pourrait abaisser la surpopulation pénale en incluant dans certaines mesures des contrevenants sous surveillance électronique qui auraient sinon été incarcérés. Ce faisant, elle détourne une certaine catégorie de contrevenants vers des mesures plus douces tout en fournissant au public une meilleure sécurité par la

surveillance électronique. Afin d'atteindre ces buts sans agrandir le filet du contrôle social, sans faire atteinte aux droits et libertés inscrits dans les différentes chartes des pays qui appliquent la surveillance électronique, il est toutefois important de bien utiliser cette dernière. Un des premiers à s'être penché sur la question est Berry en 1985. Selon lui, la surveillance électronique fut mise en place pour réduire les chances du contrevenant en liberté de commettre une autre infraction. C'est une alternative à l'incarcération qui vient agir comme moyen de surveiller les contrevenants remis en liberté et également les agents travaillant dans les prisons. Pour les contrevenants, il est primordial que la surveillance électronique soit utilisée comme la peine la moins restrictive possible pour ceux-ci donc au lieu de l'incarcération (Berry, 1985:9).

L'alternative la moins restrictive doit nécessairement comprendre un programme de réhabilitation qui facilite le retour en communauté. En discutant à propos des premières expériences effectuées sur la surveillance électronique par le docteur Schwitgebel en 1964, l'équipe du "Harvard Law review"(1966), en est arrivée à la conclusion que la surveillance électronique, dans certains cas, pouvait être beaucoup trop abusive par son intrusion dans la vie privée des gens. Par contre, ils ont aussi constaté que ce type de surveillance pouvait être utilisé comme un moyen d'aider le contrevenant à se réhabiliter. Selon cette équipe, l'objectif principal des prisons est de surveiller les détenus afin d'éviter le chaos et les évasions. Si tel est l'objectif principal, les détenus ne profitent pas de programmes de réhabilitation facilitant leur remise en liberté (Staff of the Harvard Law Review (1966) cité par Gable, 1986: 170). La surveillance électronique, en prenant en charge une population dite plus à "risque" qui ne peut être relâchée sans une surveillance

très élevée et qui peut éviter la prison, permettrait donc, selon les auteurs, une meilleure réhabilitation tout en abaissant les coûts de l'incarcération et en augmentant la sécurité du public.

B) Programmes et populations cibles: Les préalables:

Selon les auteurs précédents, la surveillance électronique peut effectivement être mise en place en respectant certaines limites. Voyons maintenant comment les auteurs envisagent d'implanter cette surveillance par l'entremise de programmes combinant différentes populations cibles: la mise en liberté avant procès, la probation, la probation supervision intensive ("Intensive Probation Supervision"), la libération conditionnelle, les absences temporaires et dans l'institution carcérale elle-même.

La mise en liberté avant procès permet au prévenu d'être remis en liberté jusqu'au jour de sa comparution. Selon la littérature, les gens inculpés n'ayant pas séjourné en détention préventive ont plus de chances d'être acquittés que les gens ayant été incarcérés. La surveillance électronique permet ici à l'inculpé, tout en maintenant ses activités habituelles, de préparer sa défense hors de l'institution de détention. Selon Berry (1985) lorsqu'il s'agit d'utiliser la surveillance électronique en tant qu'ajout à la mise en liberté avant procès, il est important, dans cette nouvelle procédure, de bien choisir les inculpés: prévenus qui n'ont tout simplement pas les moyens de payer leur caution pour être remis en liberté ou des gens qui ne sont pas à "risque"(Berry, 1985:11).

Suite à la comparution en Cour, le prévenu peut être acquitté ou condamné. S'il est condamné, une peine de probation peut lui être prescrite. La probation est une alternative à l'incarcération qui est utilisée pour les gens qui ne doivent pas aller en prison mais qui sont quand même trouvés coupables. Cette alternative fut mise en place afin de surveiller des contrevenants à faible "risque" purgeant leur peine dans la communauté. Il est exagéré, selon Berry (1985), d'utiliser la surveillance électronique pour ces contrevenants. Par contre, elle peut venir s'ajouter à une ordonnance de probation pour des contrevenants à "risque" plus élevé pour la communauté. Ce qui est possible par l'entremise du programme de la probation supervision intensive ("intensive probation supervision") qui fut mis en place afin de permettre à certains contrevenants de rester en liberté malgré l'ampleur du crime commis tout en assurant, par l'extrême surveillance, la sécurité de la communauté. Cette probation est très stricte et engendre beaucoup de visites, de contacts de la part de l'agent de probation qui doit constamment s'assurer de la présence de l'individu à l'endroit prescrit. La surveillance électronique évite ce type de stress, en suivant à la trace l'individu sous surveillance (Friel, Vaugh et del Carmen, 1987: 28)

Une telle surveillance permet également de surveiller des détenus en libération conditionnelle. Cette dernière donne la possibilité au détenu, sous conditions, de sortir de prison avant la fin de sa sentence. La surveillance électronique utilisée comme support à la probation supervision intensive et à la libération conditionnelle s'inscrit dans un programme obligeant le détenu à rester dans son domicile ("Home Confinement") qui comprend le couvre-feu ("Curfew"), la détention à domicile ("Home Detention") et l'incarcération à domicile ("Home incarceration"). Tout en assurant toujours la sécurité de

la communauté par la surveillance étroite, l'obligation de rester au domicile contraint le contrevenant à passer la journée ou certaines heures dans sa demeure. La première forme d'obligation est le couvre-feu ("Curfew") qui contraint le détenu à être à la maison le soir. La deuxième est la détention à domicile ("Home Detention") qui oblige le contrevenant à rester à la maison sauf lorsqu'il a des activités comme son école, son emploi, etc. Les conditions de liberté sont très strictes mais permettent aux contrevenants de s'éduquer et de travailler pour gagner des sous afin de prendre soin de leur famille. La troisième forme, l'incarcération à domicile ("Home Incarceration"), oblige le contrevenant à rester continuellement à la maison. Il peut seulement sortir pour aller à l'église, chez le médecin ou pour d'autres traitements. L'objectif principal dans ce cas est de punir tout en maintenant le contrôle (Burns, 1992:79-80). Dans les trois cas, le contrevenant reste avec sa famille et évite, dans certains types de probation, le contact avec la prison qui semble très néfaste pour celui qui en est à son premier délit (Berry, 1985: 10).

Selon l'équipe de Harvard, la surveillance électronique peut également s'appliquer à cette population afin de faciliter la collecte de données du surveillant qui elle, influence la réhabilitation du condamné. Il est difficile pour l'agent de probation et de libération conditionnelle d'obtenir les informations nécessaires afin d'offrir le meilleur programme de réhabilitation compte tenu des difficultés pour aller au logement de l'individu, des renseignements qui ne sont pas faciles à obtenir, etc. La surveillance électronique offre, entre autres, par la surveillance constante, des informations supplémentaires qui peuvent aider la réhabilitation des probationnaires et des libérés conditionnels (Staff of the Harvard Law Review (1966) cité par Gable, 1986: 170).

Elle peut également faire de même pour les demandes de congé pour fins de travail ("Work Release") et pour les absences temporaires ("Temporary Release"). Pour ce qui est du congé pour les fins de travail ("Work Release"), il est connu que notre société encourage fortement le travail. Selon certains, le travail forme le caractère et est considéré comme une forme de thérapie. Étant placé sous surveillance électronique, le contrevenant est en mesure de quitter la prison pour aller travailler. Il a ainsi la possibilité de travailler tout en étant toujours sous surveillance. Afin d'aller travailler, de voir sa famille, pour des raisons de santé, etc., une absence temporaire plus stricte par l'ajout de la surveillance électronique permet aussi au détenu de jouir d'une certaine liberté. Avec une surveillance plus intense, l'absence temporaire peut être allouée à des détenus démontrant plus de "risque" pour la société donc à une plus grande population cible. Il est toutefois important, toujours selon Berry (1985), lorsqu'il s'agit d'appliquer ces différents programmes, que la surveillance électronique soit seulement utilisée pour des gens qui n'auraient pas eu droit à ceux-ci si la technique n'avait pas existé (12).

Finalement, la surveillance électronique peut être utilisée afin de surveiller les détenus et les agents dans l'institution carcérale. D'une part, par la surveillance électronique, il est maintenant possible de contrôler encore plus les allées et venues des détenus. Afin d'éviter des altercations, certains détenus démontrant des signes d'agressivité ou des victimes potentielles, sont placés sous surveillance. D'une autre part, en utilisant la surveillance électronique afin de connaître la position de l'agent, il est possible d'augmenter la sécurité de celui-ci dans l'établissement de travail (12). Bref, selon Berry, la surveillance électronique peut avoir différentes utilisations. L'essentiel, c'est que

l'alternative la moins restrictive soit utilisée. "In prison as well as in the community, we must use the least restrictive alternative. We should not let the availability of a new instrument dictate its free use" (Berry, 1985: 14).

Tel que nous a démontré la littérature sur la surveillance électronique, il existe quatre objectifs "généraux": abaisser la surpopulation pénale, abaisser les coûts, augmenter la sécurité du public tout en favorisant la réhabilitation des condamnés. Ces objectifs peuvent s'atteindre par différents moyens qui sont formés par l'ajout de la surveillance électronique à ces programmes; la mise en liberté avant procès (détention préventive, liberté sous caution ou sentence suspendue), probation et probation supervision intensive ("Intensive Probation Supervision"), libération conditionnelle, sous les programmes d'absences temporaires et à l'intérieur de l'institution carcérale elle-même. Mais quelle est la population cible de cette nouvelle surveillance?

Selon Friel, Vaughn et del Carmen du département de la Justice américaine (1987), il est fortement conseillé d'effectuer cette mise en place tout d'abord avec une population à très faible "risque" ayant commis des crimes non-violents. Cette population semble moins apeurer la communauté qui doit accepter la surveillance électronique. Tous les nouveaux programmes doivent affronter des problèmes comme le bris des instruments, la possibilité d'une récidive ce qui ne doit pas être vu comme une menace pour la communauté. En expérimentant la surveillance électronique sur une clientèle qui ne démontre pas de problèmes imminents, il est plus facile de la faire accepter par le public tout en garantissant sa sécurité (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987:31).

Il est très difficile de bien évaluer le "risque" ou le niveau de dangerosité d'un individu. C'est pourquoi l'individu placé sous surveillance électronique doit avoir été recommandé ou du moins interrogé par l'agence qui effectue la surveillance. Cette séance tient compte de certains aspects comme: l'individu aurait-il été incarcéré sans la surveillance électronique, est-il un danger pour la société, a-t-il un emploi, a-t-il un téléphone et un domicile fixe et qu'a-t-il à perdre s'il ne suit pas les règles? Si, tel que mentionné ci-dessus, la surveillance électronique vient s'ajouter à quelques programmes déjà existants, ces questions risquent d'être jointes à celles habituellement posées avant la remise en liberté sous probation, la libération conditionnelle, etc. (32).

Il est effectivement très important de poser des questions précises au contrevenant qui peut purger sa peine sous certaines conditions impliquant la surveillance électronique car celle-ci demande beaucoup de précautions. Elle est complexe dans son organisation car elle demande du contrevenant un désir, une motivation constante de part sa fonction de réhabilitation dans la communauté tout en nécessitant un revenu et des biens techniques qui permettent la mise en place et le fonctionnement de la surveillance. De plus, elle demande une réorganisation du côté des agents de surveillance qui peuvent maintenant surveiller 24 heures sur 24 ce qui les oblige à être prêts à intervenir à tout moment soit pour un bris de condition ou seulement pour un bris de matériel.

Le désir et la motivation sont, toujours selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987), cruciales à la réussite d'un tel programme car la surveillance électronique a un effet psychologique plus fort qu'un effet physique. Si la personne ne veut pas réussir et suivre les règles, la surveillance électronique ne pourra l'arrêter. Elle détecte seulement un bris

de condition. Par contre, du côté psychologique, le contrevenant, en devant entre autres, effectuer des travaux communautaires, participer aux rencontres des alcooliques anonymes, se livrer à des tests d'urine routinier pour détecter la consommation de drogues illicites ou d'alcool, faire des restitutions aux victimes et tout cela afin de maximiser ses chances de réhabilitation dans la communauté, est constamment en situation de stress (Esteves, 1991; De Wolfe, 1991). Il doit en plus avoir un emploi qui lui garantit un salaire. Celui-ci sera utilisé afin de payer sa surveillance électronique et soutenir sa famille. Celle-ci, qui se doit d'accepter la présence du contrevenant dans la maison, en plus de la technique nécessaire à l'utilisation de la surveillance.

En effet, les membres de la famille font aussi partie du programme car ils doivent passer en entrevue afin de recevoir de l'information à propos de la surveillance et surtout pour savoir s'il existe un "risque" de violence entre les partenaires (Burns, 1992: 85). Si la cohabitation est possible, le contrevenant, en contribuant toujours au soin de la famille, pourra maintenir et même resserrer le lien familial (Swindt, 1989; McConnell, 1990). Ce contrevenant qui est dorénavant, pour un certain laps de temps, en présence de la surveillance électronique, doit habiter dans un domicile fixe, avoir le téléphone qui relie le modem au centre de surveillance, porter un bracelet émetteur et doit être capable de payer ces équipements. En moyenne, le coût de la surveillance électronique peut se situer sous les \$12.00 US et la durée de surveillance est d'environ quatre mois (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: vii et 25).

Si le contrevenant n'est pas capable de défrayer les coûts de la surveillance, l'organisme en charge de celle-ci a toujours la possibilité de trouver une entreprise ou un

mouvement pour soutenir financièrement le programme. Cette prise de position favorable à la surveillance électronique facilite l'acceptation par la communauté de la nouvelle surveillance tout en la rassurant. Selon certains, le public ne doit pas penser que la surveillance électronique reflète l'ère présentée par Orwell dans son livre "1984". Il s'agit plutôt d'un mécanisme de surveillance qui peut fonctionner (32) sur des gens devant être incarcérés ayant commis un ou des crimes non-violents qui acceptent volontairement la mise sous surveillance électronique (Esteves, 1991; Mair et Nee, 1990). Selon Landreville (1987), ces contrevenants ne doivent pas avoir été mis en accusation pour des crimes contre la personne, des infractions sexuelles ou avoir des problèmes d'alcool ou de drogue (Landreville, 1987: 258). Selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987), il peut également être efficace pour les juvéniles. L'imposition de la surveillance électronique comme ajout aux conditions de couvre feu peut démontrer aux juvéniles que le système est prêt à répondre à la moindre déviance (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987:28).

Pour ce faire, il est primordial pour les agents surveillants de bien connaître la surveillance électronique. Cette surveillance amène une nouvelle façon technique de surveiller les gens et ce 24 heures sur 24. L'agent qui surveille doit connaître le fonctionnement technique du bracelet, du modem et de tous les appareils impliqués dans la surveillance tout en étant toujours disponible pour répondre aux moindres alertes. Considérant ces aspects du programme, il s'agit ici de se demander qui peut effectuer une telle surveillance? Cette surveillance est possible, selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987), seulement si les agences utilisant la surveillance électronique déterminent bien les objectifs visés, la façon d'intervenir lors d'une alerte et qui effectuera la surveillance. Il

peut exister deux problèmes majeurs lorsqu'il s'agit de qui effectuera la surveillance car en étant continue cette surveillance n'arrête pas aux heures habituellement prescrites pour une journée de travail d'un agent (8 heures à 5 heures). Avec les syndicats qui demandent toujours une prime pour les heures de nuit, le côté économique de la technique risque d'être à discuter. De plus, il existe un danger potentiel plus considérable pour l'agent surveillant lorsqu'il doit intervenir pendant la nuit chez un surveillé. Ces deux problèmes peuvent être réglés si l'agent de surveillance n'intervient pas immédiatement et attend le matin pour le faire. La surveillance électronique n'est pas encore une technique fiable à 100% ce qui fait en sorte que le bracelet peut déclencher une alerte seulement parce qu'il est défectueux. Des rencontres inutiles amenuisent la confiance envers la technique et provoquent, dans certains cas, des révocations injustifiées (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 32).

La réussite d'une telle surveillance est donc grandement attribuée à l'entraînement des surveillants qui doivent connaître le fonctionnement de la technique, les critères de sélection des individus sous surveillance, les besoins de ceux-ci, le niveau de surveillance approprié et aussi, le type d'information donné aux médias. Tout d'abord, l'agent de surveillance doit absolument être capable d'expliquer au contrevenant le programme de la surveillance électronique pour que ce dernier puisse effectuer un choix volontaire et réfléchi. Le contrevenant comprend alors que la surveillance électronique est un ajout à un programme qui impose des conditions très strictes et ce, en tout temps. Il est également important de bien spécifier aux agents et aux contrevenants que cette surveillance n'est pas uniquement technique. Le contrevenant demeure toujours dans la tâche de travail d'un

agent ("case-load"), qui lui, effectue des visites pour connaître les besoins du contrevenant, vérifier l'équipement et modifier les conditions de surveillance s'il y a lieu.

Pour la réussite des programmes il faut aussi penser aux médias et aux évaluations. Les médias transmettent directement au public les informations sur la surveillance électronique. Cette partie est essentielle car la population doit accepter ce type de surveillance pour la mise en place du programme. En fournissant de l'information aux lecteurs et auditeurs sur le pourquoi de la surveillance (les objectifs, pour qui, le comment et les possibilités de récidive), il est possible d'augmenter les chances de mise en place tout en générant chez le public, une acceptation et une confiance qui se traduira par un sentiment général de sécurité.

Les évaluations sont également essentielles car elles permettent de connaître les raisons des bris mécaniques ou des conditions de surveillance, les besoins des surveillés, etc. Lors de la mise en place d'un programme, il est nécessaire de concevoir une méthode d'évaluation et un temps pour celle-ci. Tout cela afin de maximiser l'acceptation et la réussite d'un tel programme (Friel, Vaughn et del Carmen. 1987: 33à 39).

Nous venons de présenter l'ensemble des positions véhiculées par les auteurs ayant étudié le sujet. Grâce à ces auteurs nous savons maintenant que la surveillance électronique peut être utilisée comme une alternative à l'incarcération qui vise à abaisser la surpopulation pénale, les coûts engendrés par l'incarcération, la peur du crime dans la société, tout en offrant une meilleure réhabilitation au contrevenant. Elle peut le faire en s'appliquant seulement aux contrevenants qui auraient été incarcérés si celle-ci n'avait pas existé ce qui réduit la possibilité d'agrandir le filet du contrôle social tout en respectant les

droits et libertés des gens. Par l'entremise des programmes telles que la mise en liberté avant procès, la probation, la probation supervision intensive, la libération conditionnelle et les absences temporaires auxquels s'ajoute la surveillance électronique, le contrevenant peut retourner en liberté sous ces conditions: il doit être volontaire, il ne doit pas avoir commis de crimes violents, sans problèmes de consommation de drogues, sans agression sexuelle ou tout autre agression contre la personne. Il doit vouloir participer à des travaux communautaires, à un programme de rémunération aux victimes et à des tests de dépistage de drogues. Il doit rester dans un domicile fixe, avec un téléphone où sa famille accepte sa présence. Si un travail peut lui permettre de payer sa surveillance il doit le faire. Sinon, le contrevenant pourra seulement participer au programme si le financement est fourni par une entreprise ou un mouvement quelconque.

Afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles avec ce programme, les surveillants ont la responsabilité de bien connaître la surveillance électronique. Ils doivent pouvoir l'expliquer correctement au contrevenant, à sa famille qui acceptent par la suite la surveillance et aussi aux médias qui facilitent l'acceptation de ce nouveau type de surveillance dans la société. Une bonne évaluation est également de mise pour améliorer la technique et son application. Maintenant que nous connaissons les idées des auteurs par rapport aux fondements, aux programmes et aux populations cibles possibles de la surveillance électronique, voyons comment elle s'est concrétisée dans certains programmes qui ont pris place dans différents pays.

3.3: Les applications de la surveillance électronique:

Nous avons répertorié le plus grand nombre de textes, d'articles scientifiques concernant la mise en application de la surveillance électronique. Suite à cette première étape, nous avons retenu ces programmes, qui, selon nous, dépeignent bien la réalité de la surveillance électronique:

Tableau 5:

Programmes appliquant la surveillance électronique

Pays, États ou provinces	Villes	Années d'application
É-U- Massachusetts	Norfolk County	1988
É-U.- Floride	Cook County	1989
É-U - Floride	Palm Beach County	1984
É-U - Floride	Dade County	1985
É-U - Floride	Tampa et St-Petersburg	1987
É-U - Georgie		
É-U - New Jersey		1986
É-U - New Jersey		1983
É-U - Utah		1984-85
É-U - Utah		1992
É-U - Oregon	Clackamas County	1985
É-U - Oregon	Linn County	1985
É-U - Kentucky	Kenton County	1987
É-U - Michigan		1986
É-U - Oklahoma		1987
É-U - Colorado		1988
Angleterre	Nottingham	1988
Angleterre	North Tyneside	1988
Angleterre	Tower Bridge	1988
Canada - Colombie Britannique		1987
Canada - Saskatchewan		1990
Canada - Ontario		1989

Dans cette partie nous dégagerons tout d'abord les idées principales sur les fondements et les objectifs visés (A). Par la suite, afin de démontrer les différentes applications de la surveillance électronique et la population cible (B) s'y rapportant, nous classerons celle-ci selon l'utilisation faite dans les programmes déjà existants (Bi,ii,iii,iv):

- i- La surveillance électronique et la mise en liberté avant procès
- ii- La surveillance électronique et le service de probation
- iii- La surveillance électronique, la probation et le service de libération conditionnelle
- iv- La surveillance électronique et l'absence temporaire

A) Les fondements et les objectifs:

Selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987) qui ont effectué une étude sur dix des programmes aux États-Unis, la majorité des gens ayant mis en place la surveillance électronique ont tout d'abord eu vent de celle-ci lors des réunions organisées tel que le "American Correctionnal Association and Exhibits". C'est le cas du directeur de programme du "Clackamas County Community Corrections" qui fut intéressé à la technique suite à une exposition à la "Corrections Associations Conference" en 1984. Selon ce directeur, la technique, en tant qu'innovation, valait la peine d'être essayée. Après avoir été approchés par des vendeurs ou tout simplement par le bouche à oreille dans le système correctionnel, certains organisateurs, comme celui du programme du Michigan, en sont venus à penser autant. Pour leur part, les organisateurs du "Linn County Arrest Program" en Oregon ont été approchés par le "National Highway Traffic Safety Commission". Cet organisme a subventionné ce programme qui permettrait désormais de surveiller, avec la surveillance électronique, les gens condamnés pour conduite avec

facultés affaiblies. Visant également ce type de condamnés, le programme Pride en Floride, fut, pour sa part, mise en place suite aux fortes pressions des groupes militants depuis 1980 contre l'alcool au volant (Lilly, Ball, Curry et McMullen, 1993:470). Nonobstant les différentes sources, la surveillance électronique a été mise en place dans la majorité des programmes en collaboration avec les institutions s'occupant de la probation et de la libération conditionnelle et ce, afin d'atteindre quatre objectifs: abaisser la surpopulation pénale, les coûts engendrés par l'incarcération, augmenter la sécurité du public et tout en favorisant la réhabilitation des condamnés (Friel, Vaughn et del Carmen., 1987: 27-52 à 59).

En effet, nous avons constaté que l'ensemble des programmes veulent atteindre ces objectifs. Que ce soit les programmes de l'Utah (1984, 1985 et 1992) du New Jersey (1983 et 1986), de la Floride (1984, 1985, 1987 et 1989), de l'Oregon (1985), du Kentucky (1987), du Michigan (1986) de l'Oklahoma (1987), de l'Angleterre (1988) ou du Canada (1987, 1989 et 1990), les gens appliquant la surveillance électronique veulent absolument régler ces problèmes. A propos de la surpopulation pénale, même s'il existe une importante différence entre les différents pays mentionnés ci-dessus, l'objectif principal de ces pays est néanmoins d'abaisser cette surpopulation. Tel que démontré plus tôt, les États-Unis sont confrontés au plus gros problème avec 565 détenus par 100 000 habitants (Gilliard et Beck, 1995: 1). L'Angleterre est très loin derrière avec seulement 93 détenus par 100 000 habitants (Criminal Justice Reform, 1996) et le Canada avec 116 par 100 000 habitants (La presse, 13 avril 1996).

En 1994, il y avait dans les prisons d'états et fédérales des États-Unis plus de 1.5 millions d'adultes incarcérés dont 483,717 dans les prisons de comté qui sont plus dispendieuses. Afin d'abaisser cette population grandissante (une augmentation de l'incarcération de 1994 à 1995 de 27% au Texas, 26% en Virginie, 18% en Caroline du Nord (Gilliard, Beck, 1995)), la majorité des programmes aux États-Unis se sont tournés vers la surveillance électronique. Ce qui est également le cas pour l'Angleterre et le Canada. Dans ces deux derniers cas, la surveillance électronique fut mise en place dans le cadre de nouvelles politiques. En Angleterre, la surveillance électronique fait partie du nouveau plan du gouvernement Britannique qui a trait au programme de punition dans la société appelé "Punishment, Custody and the Community". Après avoir analysé la surveillance électronique présente aux États-Unis, l'Angleterre décida de faire l'essai de cette nouvelle technique afin d'abaisser la surpopulation pénale: en 1987, il y a eu, en moyenne, 49 000 personnes incarcérées ce qui est 7000 au dessus de la limite acceptée et 2000 de plus par rapport à 1986. Parmi ces détenus, 540 étaient incarcérés dans les prisons municipales qui sont, tout comme aux États-Unis, beaucoup plus dispendieuses. (Mair et Nee, 1990: 3).

Au Canada, l'histoire est un peu différente. La surveillance électronique fut mise en place en Colombie-Britannique pour ne pas avoir à construire de nouvelles prisons et surtout à reconstruire les anciennes. Les coûts étaient beaucoup trop élevés par rapport à la surveillance électronique, qui elle, permettait de contrôler certains types de détenus tout en abaissant les coûts et en assurant la sécurité de la société. En Saskatchewan, de nouvelles politiques mettant l'emphasis non pas sur la punition mais bien sur la

construction et la réhabilitation des détenus ont moussé la mise en place de la surveillance électronique. Finalement, c'est également le désir de donner une meilleure réhabilitation avec la meilleure technique de surveillance disponible aux moindres coûts qui, en Ontario, favorisa l'essai de la surveillance électronique (Neville, 1989; Maeded et Brown, 1993; Electronic Monitoring Pilot Programme, 1989).

Tous les programmes misent également sur la surveillance électronique pour assurer la sécurité du public. Tout en se disant capable de réduire la surpopulation pénale et les coûts engendrés par l'incarcération, avec la surveillance électronique, les organisateurs doivent assurer la sécurité de la communauté qui elle, accepte la présence du condamné. Pour ce faire, les organisateurs des programmes ont utilisé la surveillance électronique comme supplément à d'autres programmes déjà acceptés par la communauté tels que: mise en liberté avant procès (détention préventive, liberté sous caution ou sentence suspendue), la probation, la probation supervision intensive ("Intensive Probation Supervision"), la libération conditionnelle et sous les programmes d'absences temporaires. En tant que nouvelle alternative à l'incarcération et afin de favoriser la réhabilitation des condamnés, les organisateurs s'entendent pour dire que la surveillance électronique doit seulement être utilisée si la personne a été condamnée où aurait été condamnée si cette nouvelle mesure n'existait pas (De Wolfe, 1991; Berry, 1985; Conroy, 1988). Afin de bien expliquer les différentes applications possibles de cette nouvelle alternative, nous allons classer les différents programmes de surveillance électronique selon l'utilisation de celle-ci tout en décrivant la population cible s'y rapportant.

B) Les programmes et les populations cibles:

i- La surveillance électronique et la mise en liberté avant procès:

Nous allons voir, dans les sections suivantes, que la surveillance électronique peut être mise en place à différents échelons dans le système judiciaire. Selon nos recherches la surveillance électronique est utilisée comme ajout au programme de remise en liberté avant procès dans les trois pays étudiés: les États-Unis, l'Angleterre et le Canada. Aux États-Unis, elle prit forme dans le "Dade County" en Floride ainsi que dans le "Linn County" en Oregon (Vaugh, Friel et del Carmen, 1987: 56-58). En Angleterre l'expérience eut lieu dans trois villes; Nottingham, le nord de Tyneside et le Tower Bridge à Londres (Mair et Nee, 1990:9). Finalement, au Canada, elle émergea dans la province de la Saskatchewan (Maeded et Brown, 1993: 7)

Les États-Unis ne font pas figure de proue lorsqu'il s'agit d'utiliser la surveillance électronique dans le cas des remises en liberté avant procès. En effet, l'état de l'Oregon envisage utiliser la surveillance électronique à ces fins seulement car leur programme initial visant les gens sous probation supervision intensive fonctionne bien (Vaugh, Friel et del Carmen, 1987:58). Tout comme en Oregon, le programme de surveillance déjà en place en Floride s'est modifié pour permettre la surveillance de deux personnes nécessitant une attention particulière: l'un était sourd et l'autre était atteint d'une maladie très contagieuse (57).

Suite à une évaluation des différentes expériences américaines visant des populations cibles et des objectifs diversifiés, c'est l'Angleterre qui, en 1987, décida de

mettre en place la surveillance électronique uniquement en tant que méthode pouvant éviter l'incarcération aux accusés habituellement placés en détention préventive et ce, afin d'abaisser cette population toujours grandissante dans les institutions. En effet, tel que présenté ci-dessus, l'Angleterre a fait face en 1987 à une population carcérale de 49000 détenus ce qui est 2000 de plus que l'année d'avant et 7000 de plus que la quantité moyenne acceptée. Sur ce nombre, 20% de la population était formée de gens en détention préventive ou n'ayant pas encore été condamnés. Ce qui est 17% de plus qu'en 1982 (Mair et Nee, 1990:3).

Cette situation a alarmé les membres du "Home Office" qui, en 1987, décidèrent de proposer la surveillance électronique. Cette dernière fut mise en place en 1988 pour les gens devant être placés en détention préventive mais n'ayant pas encore été condamné (Mair et Nee, 1990: 4). Selon Mair et Nee (1987), la mise en place d'un pareil programme sur une telle population cible est très difficile car elle implique beaucoup de différents intervenants. Lorsqu'il s'agit de recommander une personne pour la détention préventive, la police, l'avocat de la couronne, la Cour et le service de probation doivent s'entendre sur le besoin de la détention préventive et les conditions de cette détention. Considérant cette difficulté administrative le projet devait se limiter à un certain nombre de villes pour éviter une aventure administrative sans fin (8). De surcroît, ayant comme objectif principal d'abaisser la surpopulation pénale, le projet devait être mis en place à l'intérieur d'une ville où le niveau de gens en détention préventive était élevé. Conséquemment, le projet de la surveillance électronique fut mis en place à trois endroits: la ville de Nottingham, le nord de Tyneside et le Tower Bridge à Londres (9).

Afin de pouvoir participer à l'un de ces programmes, l'accusé doit tout d'abord pouvoir être remis en liberté sous conditions, il doit être volontaire, doit avoir plus de 17 ans car les juvéniles ne sont pas acceptés, doit avoir un domicile fixe à l'intérieur de la ville, ne doit pas être un danger pour la société, ne doit pas nuire à la famille résidant dans la même demeure que le surveillé et doit avoir un téléphone (11). Les conditions de surveillance et la surveillance sont mises en place par l'une des agences mentionnées ci-dessus avec l'aide de la compagnie s'occupant de l'aspect technique de cette surveillance: bracelet, maintenance des composante du système électronique, le droit de travailler, les heures de couvre-feu, etc. (12). Cette surveillance doit s'arrêter lorsque l'accusé comparait devant la Cour pour subir son procès (20).

Le programme de l'Angleterre fut mis en place afin d'évaluer la possibilité d'utiliser la surveillance électronique comme condition de remise en liberté avant procès. Le programme dura 6 mois (63) et quatre questions furent posées et évaluées:

- Est-ce que la surveillance électronique est bien utilisée comme alternative à l'incarcération?
 - Est-elle efficace en tant que condition lors de la remise en liberté avant procès?
 - Quels sont les effets pratiques de ce type de surveillance?
 - Est-elle efficace à comparer aux autres types de remise en liberté avant procès?
- (Mair et Nee, 1990: 14).

Voulant également utiliser la surveillance électronique comme condition de remise en liberté sous caution et comme ajout à une "sentence suspendue", la province de Saskatchewan au Canada, l'a mise en place en 1990. Visant surtout à abaisser la population pénale qui est, en majorité, formée d'autochtones et également afin d'assurer la sécurité de certains accusés (criminalité des affaires), la surveillance électronique est

venue s'ancrer dans un changement de mentalité au niveau provincial visant une approche pénale moins répressive et beaucoup plus constructive (Maeded et Brown, 1993:7).

ii- La surveillance électronique et le service de probation:

Selon le ministère du Solliciteur général du Canada (1993), "la probation est une peine qui est habituellement imposée par un juge à la place d'une peine d'emprisonnement. Cependant, il arrive que la probation s'ajoute à cette peine d'emprisonnement." (Ministère du Solliciteur du Canada, 1993:XV). La probation permet au condamné de purger cette peine dans la collectivité. Afin de vérifier le respect des conditions rattachées à cette peine, le condamné doit être assigné à un agent de probation qui lui, s'assurera de la surveillance. Le type de probation qui nous intéresse est celui de la probation supervision intensive où la surveillance électronique est souvent utilisée comme outil de surveillance.

Effectivement, la surveillance électronique est surtout utilisée comme ajout à la probation supervision intensive en tant que moyen pour surveiller le condamné. La probation supervision intensive fait partie d'une réorganisation au niveau de la probation qui vise à réduire la surpopulation pénale tout en offrant une alternative à l'incarcération. Cette restructuration a débuté aux États-Unis vers le début des années 1980 et est maintenant présente dans un grand nombre d'états. Les rencontres fréquentes et les visites aléatoires au domicile du condamné placé sous ce programme, rendent possible, selon Baird, Byrne and Lurigio (1989), d'éviter l'incarcération à des condamnés démontrant certains "risques" tout en libérant plus tôt ce même type de condamnés des institutions

fermées. Tel que démontré auparavant, la probation supervision intensive offre trois différentes options selon le type de condamnations: le couvre-feu ("Curfew"), la détention à domicile ("Home detention") et l'incarcération à domicile ("Home Incarceration"). Ces trois formes de contrôle, qui obligent le condamné à rester à son domicile selon différentes conditions, font partie de la tâche de surveillance d'un agent de surveillance. Il doit continuellement vérifier la présence du condamné à son domicile ou ailleurs (selon les conditions) par des visites et des appels effectués aléatoirement. La surveillance électronique, en tant que support à ce programme, vient alléger la tâche de surveillance de l'agent tout en assurant, d'une façon technique, la surveillance constante du condamné.

Les états du Massachusetts, du Michigan, du Colorado, de la Georgie, de la Floride, du Kentucky et de l'Oregon ont décidé d'inclure la surveillance électronique comme support à leur programme de probation supervision intensive. Les organisateurs des programmes choisissent tout d'abord des condamnés qui peuvent participer au programme de probation supervision intensive. Par la suite, les condamnés sont placés sous surveillance électronique par l'entremise du programme selon les conditions individuelles de probation. Afin de pouvoir participer au programme de probation supervision intensive, l'accusé doit tout d'abord avoir été condamné à une peine d'emprisonnement. Ce faisant, la probation supervision intensive reste une alternative à l'incarcération qui vise spécifiquement une catégorie de gens dite à "risque" pour la société mais pouvant rester à domicile. Cette probation intensive vient donner un aspect plus sécuritaire, encadrant, qui donne la chance au condamné de rester dans la société tout en minimisant les risques de récidive (Esteves, 1991: 148). Afin de restreindre ses chances

de récidive tout en sécurisant au maximum la communauté qui vivra avec le condamné, ce dernier doit avoir un profil de personnalité très spécifique et il doit se soumettre régulièrement à divers tests.

Les conditions de surveillance peuvent différer selon l'objectif de cette même surveillance. Lorsque la surveillance électronique est utilisée surtout afin d'abaisser les coûts de l'incarcération, la surpopulation carcérale tout en maintenant la sécurité du public, comme c'est le cas dans l'ensemble des programmes mais plus spécifiquement dans le programme de "Norfolk County" au Massachussetts et au Michigan, le probationnaire doit suivre ces conditions; le probationnaire se doit de signer un contrat avec son agent de probation où il mentionne qu'il se porte volontaire à participer au programme. Il doit pouvoir rester dans un domicile fixe où la surveillance électronique sera installée. Cette surveillance s'effectuera par l'entremise d'un bracelet porté par le condamné au poignet ou à la cheville qui émettra constamment un signal à un émetteur qui lui, transmettra un autre signal à l'agence de surveillance. Le signal indique la position du condamné que ce soit à la maison ou ailleurs. Il est important que le condamné puisse aller au travail car il doit lui-même payer pour la surveillance électronique. Habituellement ce coût, selon les programmes, varie entre \$2.00 et \$12.00 par jour. Il est également possible dans certains cas, comme au Michigan, que le coût de la surveillance soit absorbé par une subvention quelconque du gouvernement. Cette subvention permet à tous les condamnés de pouvoir participer au programme (Friel, Vaugh and del Carmen, 1987: 25-51-59). Ces programmes durent en moyenne de 1 à 6 mois selon différents critères: au Michigan la durée du

programme de surveillance électronique est directement reliée à la longévité de la batterie dans le transmetteur qui elle, est de 4 mois (15).

Le probationnaire doit également n'avoir jamais commis de crimes violents, d'agressions sexuelles, de tentatives d'évasions, doit avoir accepté les règlements qui comprennent des visites chez les alcooliques anonymes, des tests d'urine effectués de façon aléatoire et ne doit pas avoir participé au programme avant. Il peut avoir été condamné pour diverses infractions mineures comme des vols par effraction (Esteves, 1991; Friel, Vaugh et del Carmen, 1987). Toujours selon Friel, Vaugh et del Carmen (1987), ces programmes donneraient la possibilité aux condamnés qui ne doivent pas aller en prison, mais qui ont toutefois le "besoin" de se faire contrôler, d'éviter l'emprisonnement. Comme c'est le cas des 10 420 individus condamnés pour la première fois dans l'état de la Floride en 1987 qui peuvent dorénavant être placés sous surveillance électronique par l'entremise du programme "Community Control Project II". Ce programme consiste à offrir une alternative à l'emprisonnement pour les gens ayant commis leur premier délit. Au cours de ce programme, le probationnaire peut seulement sortir de son domicile pour aller travailler. Lorsqu'il n'est pas au travail, son bracelet lui permet de rester à l'intérieur d'un radius de 150 pieds de son téléphone avant de déclencher une alarme. Il est également obligé de rencontrer son agent de probation 28 fois minimum par mois. Tout comme les programmes du Massachussetts et du Michigan, le probationnaire ne devra pas avoir commis de crimes violents ou avoir des problèmes de toxicomanie. Selon les organisateurs de ce programme, il est très risqué de prendre en

charge des gens ayant commis des crimes violents, ayant des problèmes mentaux ou des problèmes de consommation (Department of Corrections Florida, 1987).

Les membres du "Colorado Department of Corrections" s'entendent aussi pour dire que la surveillance électronique permettrait de réduire la surpopulation dans les prisons de comté tout en offrant un contrôle. Toutefois, ces mêmes membres ne considèrent pas la prise en charge des gens ayant des problèmes de consommation comme risquée. Ce qui les a amenés à ajouter, en 1988, la surveillance électronique comme support à leur programme de probation supervision intensive mis en place en 1984 axé surtout vers une population cible de condamnés ayant des problèmes de consommation de drogues. Les condamnés voulant participer à ce programme doivent tout d'abord avoir été condamnés à une peine d'emprisonnement, ils doivent ensuite passer des examens démontrant qu'ils sont à très haut "risque" donc plus dangereux pour la société, qu'ils sont volontaires, qu'ils ont un domicile fixe et surtout qu'ils veulent suivre des traitements spécifiques à leur problème de consommation (Smith, 1989: 15). Ce qui est également le cas en Georgie où la surveillance est axée vers le traitement des gens ayant commis des crimes non-violents et ayant ces mêmes problèmes de consommation. Ces programmes furent mis en place tout d'abord afin de réduire la surpopulation dans les prisons de comté tout en assurant la surveillance et le contrôle des probationnaires. Visant une certaine population, ces programmes ont également essayé de trouver la meilleure façon de venir en aide aux condamnés ayant des problèmes de consommation de drogues (Smith, 1989: 16).

Si les programmes du Colorado et de la Georgie utilisent la surveillance électronique pour les gens ayant des problèmes de consommation de drogues, les

programmes tels que le Pride (Floride), le "Kenton County"(Kentucky) et le "Linn County" (Oregon) visent, pour leur part, une population formée en majorité de gens ayant été condamnés pour conduite avec facultés affaiblies. Tel que démontré auparavant, le taux d'incarcération aux États-Unis a subi une hausse considérable au cours des années 1980. Les mesures plus répressives n'ont pas épargné les condamnés pour conduite avec facultés affaiblies. Au contraire, selon Lilly, Ball, Curry et McMullen (1993), la majorité des états américains ont voté des lois rendant la conduite avec facultés affaiblies un crime passible d'une peine d'emprisonnement obligatoire. Afin de négocier avec cette nouvelle législation et ce, sans submerger les institutions carcérales, le programme Pride a, en 1984, donné l'exemple à l'ensemble des États-Unis en offrant à ce type de condamné l'incarcération à domicile avec surveillance électronique comme ajout au programme de probation supervision intensive déjà existant.

Devant toujours répondre à des critères de sélection spécifiques, le programme Pride a voulu, tout en étant sélectif, offrir, d'une part, une protection contre les gens ayant conduit avec facultés affaiblies et, d'autre part, un support communautaire permettant au condamné de suivre un traitement efficace. Ce dernier se doit d'éduquer le condamné avec l'aide de rencontres tel que les alcooliques anonymes (Morris et Tonry, 1990; Walker, 1990). Le condamné participant à ce programme doit avoir eu une sentence de probation d'un an débutant avec une période de probation supervision intensive soutenue de la surveillance électronique sous forme d'incarcération au domicile. Cette surveillance est prescrite afin d'assurer le maximum de contrôle sur le condamné. Il se doit également de faire des restitutions aux victimes tout en participant à des programmes

communautaires dans le but de l'intégrer à la communauté et le réhabiliter (Lilly, Ball et al., 1993:463 et 479).

En majorité utilisé pour des condamnés ayant conduit avec facultés affaiblies, ce programme prévoit aussi employer la surveillance électronique pour les condamnés ayant effectué un bris de probation; les jeunes délinquants ne devant pas absolument être incarcérés, les gens sous détention préventive et les gens qui omettent de payer la pension familiale. Ce programme est toujours volontaire, les participants doivent avoir un travail dans la communauté et doivent payer leur surveillance qui est de \$7.00 par jour (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987:51). Ayant également comme objectif principal d'utiliser la surveillance électronique avec des condamnés ayant conduit avec facultés affaiblies et suivant les mêmes politiques que le programme Pride, les programmes du "Kenton County" (Kentucky) et du "Linn County" (Oregon) anticipent aussi étendre l'utilisation de la surveillance électronique aux gens ayant été condamnés pour vol; pour possession de substances illicites et enfin, pour les gens ayant fait des chèques frauduleux. Pour ces programmes, les condamnés restent en moyenne sous surveillance électronique de 30 jours (Oregon) à 4 ou 6 mois (Pride et Kentucky) tout dépend de l'infraction et des conditions de probation (51 à 58).

iii- La surveillance électronique, la probation et le service de libération conditionnelle:

Les programmes qui seront décrits ci-dessous utilisent la surveillance électronique tant pour leur programme de probation supervision intensive suite à une incarcération que

pour leur programme de libération conditionnelle (permet au détenu de purger, sous conditions, la fin de sa sentence dans la communauté). Ce qui est le cas de l'Utah, du New Jersey, de l'Oklahoma, de l'Oregon et de la Floride.

L'Utah a, en 1984, mis en place la surveillance électronique comme support à son programme de probation supervision intensive & libération conditionnelle et ce, toujours afin d'abaisser la population carcérale. N'ayant pas effectué d'études préalables à la mise en place de la surveillance électronique et visant cet objectif, une population plus à "risque" fut visée. En effet, l'Utah s'est distingué en utilisant la surveillance électronique afin de surveiller étroitement les probationnaires, les libérés conditionnels en instance de se faire révoquer et les gens ayant commis des délits à tendances sexuelles. Dans les deux premiers cas, la période de surveillance électronique est en moyenne de deux mois tandis que pour les gens ayant commis des délits à tendances sexuelles cette période est de 3 mois sur un système de surveillance " Monitech" (collier que doit porter le condamné qui détecte 24 sur 24 sa position à une fréquence très élevée) et par la suite, 9 mois sur un système "Hitek" (surveillance passive qui oblige le condamné à s'identifier avec le bracelet chaque fois que le surveillant le voudra et ce, par l'entremise du téléphone). Tout au cours de ce programme les condamnés ne doivent pas payer la surveillance car les coûts sont défrayés par une subvention gouvernementale (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 55).

Toujours en tant qu'ajout à la probation supervision intensive & libération conditionnelle la surveillance électronique est au New Jersey et en Oklahoma utilisée pour les condamnés ayant déjà passé un certain temps en institution. En effet, afin de trouver

de nouvelles stratégies pour abaisser la surpopulation pénale tout en aidant le détenu à se réhabiliter et à réintégrer la société, les programmes du New Jersey et de l'Oklahoma offrent, depuis 1985 et 1987, la possibilité aux condamnés à "risque" de sortir plus tôt sous la nouvelle forme d'incarcération à domicile soutenue par la surveillance électronique. Antérieurement à l'arrivée de la surveillance électronique, le programme d'incarcération à domicile était offert seulement pour les condamnés ne présentant pas beaucoup de "risque". Avec la mise en place de la surveillance électronique, l'incarcération à domicile est maintenant offerte à des détenus ayant besoin de plus de surveillance (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 52 et 59; Smith, 1989:16).

Afin de participer au programme du New Jersey, le détenu doit avoir passé au moins soixante jours en prison. Le détenu ne doit pas avoir commis de meurtres, de délits sexuels ou de vols. Ce dernier doit d'abord être évalué par un agent qui le recommandera par la suite à trois juges qui eux prendront la décision finale sur l'endroit de résidence et les objectifs de l'incarcération à domicile. En général, le détenu doit avoir un travail, suivre les conditions de traitement et doit effectuer un minimum de 16 heures de travaux communautaires. Il doit également avoir un horaire hebdomadaire qui sera révisé par l'agent de surveillance lors des 20 contacts mensuels obligatoires. Tout en respectant le couvre-feu de 10 heures le soir à 6 heures du matin, il doit finalement se soustraire à des fouilles personnelles, dans sa voiture et à son domicile (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 52).

Beaucoup plus axé vers les gens placés en libération conditionnelle et visant la réintégration des détenus, le programme de l'Oklahoma est offert, pour sa part, aux

détenus ayant commis des crimes à tendances non-sexuelles ayant écoulé plus de 15% de leur sentence initiale ou étant dans le dernier 30 mois de cette même sentence. Ce programme présente la particularité d'accepter des détenus ayant commis des crimes violents. Ces derniers peuvent participer seulement s'il ne reste que 11 mois à leur peine initiale d'emprisonnement. Que ce soit pour le programme du New Jersey ou de l'Oklahoma le surveillé doit payer les frais de la surveillance et la durée de surveillance est, dans les deux cas, laissée à la discrétion des autorités en charge (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 15 et 59).

Tout comme les programmes précédents, le condamné voulant participer au programme de surveillance électronique du "Clackamas County" en Oregon doit tout d'abord avoir été incarcéré pendant une certaine période. Suite à cette période, il doit être référé à un centre de résidence qui agit comme une prison à sécurité minimum. Ce centre permet au condamné d'aller travailler dans la communauté pendant la journée avec l'obligation de retourner à la résidence le soir (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: 53). Une fois considéré apte à aller vivre à son domicile, le détenu pourra y être transféré et ce, toujours sous surveillance électronique. Le programme accepte les gens ayant commis des crimes variant de la conduite avec facultés affaiblies, des infractions liées aux drogues, des vols à main armée aux crimes à tendance sexuelle (53).

La sélection des participants se fait à l'aide d'entrevues avec le condamné et la famille. Suite à ces entrevues, un niveau de "risque" est fixé et le choix est effectué. Le participant doit être volontaire, avoir un domicile fixe, un téléphone et un emploi ou la possibilité d'en avoir un (54). Ce programme est particulier car il n'a pas été mis en place

afin d'abaisser la surpopulation pénale. Il fut mis en place en 1985 afin de développer une autre forme de peine plus humaine et moins dispendieuse que la prison. "The technology was considered an innovation in its own right, capable of providing an additional sentencing option which was both humane and relatively inexpensive" (Friel, Vaugh et del Carmen, 1987:54). Le coût de cette nouvelle surveillance est de \$7.00 par jour et le condamné est surveillé pendant toute la durée de sa sentence, ce qui est en moyenne 30 jours (54).

Tel que nous avons pu le constater, l'emploi est un critère souvent en demande lors des évaluations pour remise en liberté sous surveillance électronique. Les programmes du "Dade County" et du "Palm Beach County" utilisent spécifiquement la surveillance électronique afin de permettre aux condamnés d'aller travailler. Ces programmes offrent, depuis les années 1980, la possibilité aux détenus ayant un bon dossier de faire une demande de congé pour aller travailler hors de l'institution d'incarcération ("Work Furlough" ou "Work Release"). Pour ce faire, le détenu doit tout d'abord soumettre une demande de congé à l'institution en expliquant clairement où il peut travailler à l'extérieur. Cette demande est révisée par un comité qui vérifie la conduite du détenu en institution, la validité des renseignements offerts pour le travail ainsi que l'assurance de l'embauche par l'employeur. Ce programme exige que le détenu ait quelqu'un à sa charge ce qui l'oblige à prendre certaines responsabilités (Friel, Vaugh et del Carmen, 1987: 57).

Une fois accepté dans ce programme, le détenu se voit tout d'abord accorder une permission de sortie de jour pour aller travailler avec l'obligation du retour à la prison le soir. Suite à une certaine période d'adaptation, le détenu peut soumettre une autre

demande lui donnant la possibilité de participer au programme d'incarcération à domicile sous surveillance électronique. Si la candidature est acceptée par le comité, le détenu, tout en gardant son emploi, retourne chez lui le soir et respecte ses nouvelles conditions de surveillance (52-57). Cette méthode de surveillance fut mise en place afin de trouver un moyen de réduire la surpopulation pénale des deux comtés. En tenant les détenus 24 sur 24 sous surveillance jusqu'à la fin de leur sentence, en moyenne entre 40 et 60 jours, et en demandant aux détenus de payer leur surveillance, qui est de \$14.00 par jour (\$7.00/jour pour la permission de congé + \$7.00/jour pour la surveillance électronique) au "Dade County" et de \$9.00/jour au "Palm Beach County", ces deux comtés comptent bien régler ces problèmes tout en abaissant les coûts de ceux-ci (52-57).

iv- La surveillance électronique et l'absence temporaire:

Au Canada, dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, des comités spécialement formés afin de traiter les demandes d'absence temporaire s'occupent, entre autres, de la surveillance électronique comme support à l'incarcération à domicile. L'absence temporaire permet au détenu de pouvoir sortir de l'institution pour des raisons de type humanitaire (support à la famille, événement significatif, responsabilités sociales, éviter la perte d'emploi, etc.), de type médical (évaluation, traitement, etc.) et de type réinsertion sociale (ressource communautaire, préparation de sortie, etc.) (Direction générale des services correctionnels, 1996).

Permettant également au détenu de bénéficier de sa liberté plus rapidement soit sous forme d'une sentence intermittente ou sous forme d'une absence temporaire, les programmes de la Colombie-Britannique et de l'Ontario viennent fermer la boucle en ce qui à trait aux programmes utilisant la surveillance électronique. La Colombie-Britannique est la première province canadienne en 1987 à mettre en place la surveillance électronique pour les condamnés devant purger une sentence intermittente. Faisant face à une population croissante de ce type de condamné, plus de 150 détenus par fin de semaine et devant fermer le centre de détention les accueillant, le "Lower Mainland Regional Correctional Center", le choix d'une alternative efficace, sécuritaire et peu coûteuse était de mise (Province of British Columbia, 1987:13).

Les détenus pouvant être placés sous surveillance électronique doivent tout d'abord être condamnés à une peine de sentence intermittente. Par la suite, cette peine est révisée par le juge qui la change pour donner une peine ferme. Cette dernière permet ainsi au juge, suite à une recommandation favorable d'un agent de probation émise lors du rapport pré-sentenciel, d'accorder une permission d'absence temporaire au détenu qui se voit donner la possibilité de quitter l'institution afin de purger sa peine sous forme d'incarcération à domicile ("Home Confinement") soutenue par la surveillance électronique (Province of British Columbia, 1987: 9-12-14). Une peine minimum de 14 jours doit être purgée ce qui est le minimum obligatoire pour tous les condamnés à l'article 234, 235 et 236 du Code Criminel Canadien qui s'appliquent aux gens ayant été condamnés pour avoir conduit avec facultés affaiblies.

Ces condamnés peuvent participer seulement s'ils n'ont pas d'antécédents de violence, s'ils ne sont pas un danger pour la société, s'ils ont un domicile fixe avec un téléphone, s'ils ont un travail ou s'ils sont aux études à temps plein et s'ils sont volontaires (16). Ils doivent également effectuer des travaux communautaires tout en étant toujours prêts à se soumettre à des tests de dépistage de drogues illicites et d'alcool. Une fois dans le programme, étant sous absence temporaire, tous les endroits visités par le condamné sont considérés comme une partie de l'institution de détention. Ce qui permet des visites aléatoires par le surveillant aux fins de certaines vérifications (Maeded et Brown, 1993:8).

La province de l'Ontario tente, pour sa part en 1989, de mettre en place un système semblable à celui de la Colombie-Britannique. Afin de participer au programme, le détenu doit soit avoir été condamné à une peine intermittente ou à une peine ferme ayant été refusé le droit au programme d'absences temporaires sans surveillance électronique ou avoir été condamné à une peine lui donnant accès aux absences temporaires. Donc afin de participer au programme, le condamné doit tout d'abord être choisi comme pouvant participer au programme d'absences temporaires avec surveillance électronique comme ajout à l'incarcération à domicile. Les critères de sélection sont: il doit être volontaire, doit avoir un excellent dossier institutionnel, doit être recommandé par la police, l'agent de probation ou de libération conditionnelle, doit avoir un support dans la communauté, ne doit pas être un "risque" pour la communauté, aucun passé ou possibilité de violence conjugale, ne doit pas être condamné pour avoir conduit avec facultés affaiblies, doit avoir un domicile fixe et un téléphone (Ministry of Correctional Services of Ontario, 1989:4-5).

Ce programme vise à donner la chance à certains condamnés de se réhabiliter dans la communauté, à tester la surveillance électronique sur des condamnés démontrant peu de "risque" pour la société tout en analysant l'impact de cette nouvelle alternative à l'incarcération sur la population carcérale (2-5).

Tel que démontré dans cette partie, la surveillance électronique peut être appliquée dans différents programmes. Par contre, elle vise toujours les mêmes objectifs: abaisser la surpopulation pénale, abaisser les coûts tout en augmentant également la sécurité du public et en favorisant la réhabilitation des condamnés. Qu'elle soit utilisée à différents niveaux, son rôle est fondamentalement technique: elle permet d'ajouter un contrôle tout en laissant plus de liberté. Utilisée comme ajout pour la mise en liberté avant procès où comme ajout à la libération conditionnelle, elle vient permettre au surveillant de maintenir un contrôle continue tout en laissant le condamné vaquer à quelques occupations hors des murs de l'institution carcérale. La surveillance est simplement appliquée selon des conditions différentes.

Nous venons de présenter les lignes dominantes de la surveillance électronique. Nous avons pu constater que ce type de surveillance technique, malgré ses différentes utilisations, vise essentiellement dans les programmes, les mêmes objectifs. Mais est-ce que ces programmes ont suivi les fondements proposés afin de permettre une application efficace? Existe-t-il des différences entre les fondements de la surveillance électronique et son application et si oui, que devrions-nous penser de ces différences?

CHAPITRE IV

INTERPRÉTATION DES DONNÉES: LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE COMME TECHNIQUE DE CONTRÔLE

Au cours de ce chapitre, nous reviendrons sur les recherches examinées dans le chapitre antérieur pour constater la présence ou l'absence de correspondance entre les principes ayant prévalu lors de l'élaboration et les principes identifiés lors des mises en application. Nous présenterons ainsi les conclusions auxquelles sont arrivés les différents auteurs que nous avons étudiés. Ensuite, nous présenterons notre propre lecture des faits pour constater que notre interprétation peut différer de celle des auteurs consultés.

Nous concluons enfin en établissant un lien entre la surveillance électronique et l'évolution de la surveillance depuis le XVIIIème siècle. Nous ferons ce lien entre

- i) la surveillance électronique, la surveillance et le panopticon
- ii) la surveillance électronique, la surveillance et le contrôle social
- iii) la surveillance électronique, la surveillance et la technique.

Ce lien nous permettra d'identifier les différences entre la surveillance électronique mise en place aujourd'hui, la surveillance dans les institutions pénales au XVIIIème siècle, l'évolution de la surveillance et l'évolution des techniques.

4.1: Les fondements proposés et conservés:

Différents programmes, différentes populations cibles, différents points de vue. Nous avons décrit la surveillance électronique de ses fondements à ses applications. Nous savons désormais que cette nouvelle surveillance vise quatre objectifs "généraux": abaisser la surpopulation pénale, abaisser les coûts de l'incarcération, augmenter la sécurité du public tout en favorisant la réhabilitation des condamnés. Ces objectifs peuvent s'atteindre par différents moyens qui sont formés par l'ajout de la surveillance électronique à ces programmes: la mise en liberté avant procès, la probation et probation supervision intensive, la libération conditionnelle et sous les programmes d'absences temporaires.

Depuis sa toute première utilisation en 1964 sur des gens en libération conditionnelle et des gens atteints de désordre mental, la surveillance électronique a vécu des hauts et des bas pour ensuite élargir son champ d'application. Si sa venue dans les années 1960 était bienvenue dans une société recherchant la liberté et la réhabilitation, l'échec de cette dernière, dans les années 1970, a vite fait d'influencer un retour aux peines plus sévères reflétant un courant de pensée plus punitif. Ce qui s'observe bien dans les statistiques de la population carcérale aux États-Unis compilés par Thomas (1996). Ces statistiques démontrent une baisse de la population carcérale entre 1960 et 1970 de 212.953 à 196.429 détenus dans l'ensemble des prisons américaines et une augmentation de cette même population entre les années 1970 et 1982 de 198.061 à 405.962 détenus.

Afin de pallier à cette augmentation de la population carcérale qui engendre des coûts et une nouvelle peur dans la société, une solution a été proposée: la surveillance électronique. Des chercheurs tels que Berry (1985) et Friel, Vaughn et del Carmen (1987) ont proposé une mise en application de cette nouvelle technique de surveillance électronique qui pourrait permettre d'abaisser la surpopulation carcérale, d'abaisser les coûts liés à celle-ci, d'augmenter la sécurité du public tout en favorisant la réhabilitation du condamné. Berry (1985), est définitivement celui qui a le plus élaboré cette mise en place. Selon Berry, cette surveillance devrait tout d'abord être utilisée afin de réduire les chances du contrevenant en liberté de commettre une autre infraction et pour surveiller les détenus autant que les agents étant dans une institution fermée. Afin de favoriser également la réhabilitation du condamné, il est primordial, selon lui, que la surveillance électronique soit utilisée comme la peine la moins restrictive possible pour les condamnés donc au lieu de l'incarcération.

Selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987), pour assurer la réussite d'une telle surveillance, l'agence de surveillance doit être en mesure d'expliquer clairement ce type de surveillance au condamné, à sa famille, à la communauté et aux médias. Ces derniers doivent bien comprendre l'utilisation de cette technique afin d'accepter le condamné dans leur communauté. Cette réussite sera également influencée par l'entraînement des surveillants et les évaluations des programmes. Les surveillants doivent comprendre le fonctionnement de la technique pour toujours soutenir le condamné tout en suivant les objectifs fixés par la surveillance. Ayant des objectifs clairs, la surveillance pourra être évaluée ce qui permettra son évolution (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987).

Les organisateurs, qui ont décidé de mettre en place la surveillance électronique, n'ont pas vraiment dérogé des fondements proposés. La mise en scène favorisant l'implantation de la surveillance électronique n'a pas changé. Les organisateurs veulent toujours trouver un moyen d'abaisser la surpopulation pénale, d'abaisser les coûts reliés à celle-ci tout en augmentant le sentiment de sécurité du public et les chances de réhabilitation du condamné. Suite à notre recherche, nous avons constaté que l'ensemble des programmes étudiés: de l'Utah (1984, 1985 et 1992) du New Jersey (1983 et 1986), de la Floride (1984, 1985, 1987 et 1989), de l'Oregon (1985), du Kentucky (1987), du Michigan (1986) de l'Oklahoma (1987), de l'Angleterre (1988) ou du Canada (1987, 1989 et 1990), veulent en effet, en appliquant la surveillance électronique atteindre ces objectifs (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987).

En bref, les fondements de la surveillance électronique proposés par les auteurs avant la mise en place de la surveillance électronique et ceux conservés par les organisateurs lors de son application dans l'ensemble des pays étudiés sont, à peu de chose près, les mêmes. Dans les deux discours nous retrouvons, la surpopulation pénale, les coûts de l'incarcération et la peur du public. Voyant également cette technique de surveillance comme plus humaine, nous retrouvons aussi dans ces deux discours, la réhabilitation du condamné qui semble favorisée lorsque ce dernier n'a pas eu un long contact avec une institution carcérale fermée.

Les organisateurs croient qu'il est également très important d'informer les gens impliqués dans ce processus de surveillance, de bien les former et d'effectuer une évaluation des programmes. Sachant maintenant que les fondements ont été respectés,

voyons maintenant si les idées proposées sur l'application de la surveillance électronique par l'entremise de programmes et à propos des différentes populations cibles visées ont également été respectés par les organisateurs lors de sa mise en place.

4.2: Les programmes et les populations cibles proposés et choisis:

Avant même de mettre en place la surveillance électronique dans différents pays, certains auteurs ont proposé un modèle d'application. Selon Berry (1985), la surveillance électronique peut s'appliquer en tant qu'ajout à différents programmes tels que: la mise en liberté avant procès, la probation, la probation supervision intensive, la libération conditionnelle, demande de congé pour fins de travail, absences temporaires et dans l'institution carcérale. Le plus important, selon lui, c'est que cette surveillance soit utilisée seulement sur des condamnés présentant un "faible risque" pour la communauté. C'est pourquoi elle doit être mise en place en tant qu'ajout à une mesure qui prend déjà en charge ce type de condamnés. Les services de probation supervision intensive ou de libération conditionnelle pourraient profiter de la surveillance électronique car ils prennent en charge une population dite plus à "risque". Par contre, des gens sous probation ne devraient pas avoir besoin de cet ajout de surveillance car ils sont déjà remis en liberté sans celle-ci (Berry, 1985; Landreville, 1987). La population cible de cette technique, tout en se situant dans les programmes ci-dessus, devrait être constituée, selon Friel, Vaughn et del Carmen (1987) de condamnés volontaires, qui ne doivent pas avoir

commis de crimes violents, sans problèmes de consommation de drogues illicites ou d'alcool, sans dossier d'agression sexuelle ou tout autre agression contre la personne. Ils se doivent d'être motivés, de vouloir participer à des tests de dépistage de drogues tout en participant à des travaux communautaires et à un programme de rémunération aux victimes. Ils doivent finalement avoir un emploi ou une source de financement permettant de payer la surveillance électronique qui se fait au domicile du condamné où il habite et où il est accepté par sa famille. En moyenne le coût de la surveillance électronique est sous les \$12.00 US et la durée de surveillance est d'environ quatre mois.

Nous avons constaté lors de l'analyse des évaluations de programmes que la surveillance électronique est en effet utilisée par l'entremise des programmes ci-dessus: la mise en liberté avant procès, la probation, la probation supervision intensive, la libération conditionnelle, demande de congé pour fins de travail et les absences temporaires. Par contre nous avons constaté deux différences. Tout d'abord, nous n'avons pas trouvé de programmes utilisant la surveillance électronique sous forme de bracelet dans les institutions fermées. Celle-ci permettrait, selon Berry (1985), de prévenir l'agression de victimes potentielles ou des agents dans l'institution. Ensuite, ce qui nous semble très important, nous avons constaté qu'il existe une certaine différence entre les populations proposées et les populations effectivement choisies pour participer aux programmes. Une population de plus en plus diversifiée et gardée sous surveillance pour des périodes variantes. Voyons comment cela se reflète selon ces différents programmes étudiés.

Suite à l'analyse des évaluations, nous avons constaté, malgré les différents programmes que la surveillance électronique présente beaucoup de similitude dans son

application. Qu'elle soit utilisée comme ajout aux programmes de mise en liberté avant procès, de probation, de libération conditionnelle ou d'absence temporaire, la mise en place de la surveillance électronique, dans la majorité des états américains étudiés (Floride, Utah, Georgie, Kentucky, etc.), vise à abaisser la surpopulation pénale, abaisser les coûts de l'incarcération carcérale, à augmenter la sécurité de la communauté tout en favorisant la réhabilitation du condamné.

Toujours en voulant atteindre ces objectifs, il existe, dans tous les programmes étudiés, des critères d'admission de base qui sont: les gens doivent avoir été condamnés à une peine d'emprisonnement, ils doivent avoir un domicile fixe, un téléphone, doivent travailler ou avoir une source de financement qui paiera la surveillance et ils doivent être volontaires. Par la suite, ces critères deviennent de plus en plus diversifiés selon les programmes. Pour ce qui est de la mise en liberté avant procès, l'Angleterre et le Canada visent une population qui ne présente "aucun risque" pour la société. En Angleterre, les membres du "Home Office" visent à abaisser la population dans les prisons qui accueillent les gens sous détention préventive tandis qu'au Canada, la surveillance électronique vient permettre aux autochtones et aux gens accusés de criminalité des affaires de vivre en communauté. Cela afin de promouvoir la nouvelle mentalité plus constructive et moins répressive prônée par les deux gouvernements.

Pour leur part, le service de probation et la libération conditionnelle vont prendre en charge, avec l'aide de la surveillance électronique, des gens dits plus à "risque". Comme ajout à la probation supervision intensive, la surveillance électronique permet un encadrement plus serré des condamnés. Les conditions de surveillance sont très strictes:

respect d'un couvre-feu, ne pas avoir commis de crimes violents, doit participer à des rencontres d'alcooliques anonymes, doit accepter des téléphones et des tests d'urine effectués aléatoirement. Ce qui est le cas dans les programmes du Massachusetts, du Michigan, du Colorado, de la Georgie, de la Floride, du Kentucky et de l'Oregon qui utilisent surtout la surveillance pour des gens ayant des problèmes de consommation.

Sous la libération conditionnelle, les états de l'Utah, du New Jersey, de l'Oklahoma et de l'Oregon utilisent surtout la surveillance électronique pour une population plus à "risque" afin d'aider cette dernière à réintégrer la société. Cette population est formée de condamnés devant avoir passé un certain temps en institution: d'au moins soixante jours au New Jersey au 11 derniers mois de la sentence en Oklahoma. La sélection avec l'aide d'entrevues, d'évaluations du dossier carcéral, etc., est très stricte car la surveillance électronique peut être utilisée afin de surveiller étroitement les probationnaires, les libérés conditionnels en instance de se faire révoquer, les détenus ayant commis des délits à tendance sexuelle (Utah), des crimes violents (Oklahoma), des infractions liées aux drogues et aux vols à main armée (Oregon). Ce qui est également le cas dans l'état de la Floride où ces mêmes condamnés, plus à "risque", peuvent dorénavant, à cause de la surveillance électronique, faire une demande de congé pour aller travailler.

Finalement, l'absence temporaire permet aussi à certains détenus qui n'ont pas d'antécédents de violence et qui ne sont pas un "danger" pour la société de participer au programme de surveillance électronique. Ils doivent avoir un travail, être aux études à temps plein et ils doivent effectuer des travaux communautaires. Comme toutes les personnes sous surveillance, une fois dans le programme tous les endroits visités par le

condamné sont considérés comme une partie de l'institution de détention, ce qui permet des visites aléatoires par le surveillant aux fins de certaines vérifications (Maeded et Brown, 1993).

Si le condamné doit être sous surveillance pour une durée moyenne de quatre mois et payer sous les \$12.00 US/jour pour celle-ci, la diversité des programmes et les différentes populations cibles visées par celle-ci favorise une prise en charge soit plus courte ou beaucoup plus longue que ce quatre mois et ce, à différents coûts. Afin d'assurer la sécurité tout en permettant à certains condamnés de vivre dans leur communauté, les programmes de la Floride, du Kentucky et de l'Oregon offrent le programme de surveillance électronique à des gens ayant été condamnés pour différents délits reliés à la consommation de drogues licites ou illicites. Dans ces états, la durée de la surveillance électronique varie de 30 jours en Oregon à 4 ou 6 mois en Floride et au Kentucky. Pour leur part, prenant en charge une population dite plus à "risque", les états de l'Utah, du New Jersey, de l'Oklahoma, de l'Oregon et de la Floride présentent ces différences. Les organisateurs de l'Utah, prenant en charge des condamnés pouvant avoir commis des crimes à tendances sexuelles, permettent la surveillance jusqu'à douze mois. Au New Jersey et en Oklahoma, la durée de surveillance est laissée à la discrétion des juges selon la dangerosité du condamné. Finalement, en Oregon et en Floride, pour les gens purgeant la toute fin de leur sentence, celle-ci ne serait que de 30 à 60 jours. Dans l'ensemble de ces programmes, le coût de la surveillance se situe en moyenne à \$7.00 par jour ce qui est effectivement sous les \$12.00 proposés.

Comme nous avons pu le constater la clientèle visée dépend directement du type de programmes dans lequel elle est placée. Respectant les fondements proposés pour mettre en application la surveillance électronique, les organisateurs tendent toutefois à élargir la portée et la durée de cette nouvelle surveillance en incluant une population cible plus diversifiée: condamné handicapé ou malade (un sourd et un contagieux dans le programme de la Floride) aux détenus ayant commis des crimes à tendance sexuelle (Utah) et des crimes violents (Oklahoma). Selon ces différents programmes et populations cibles, qu'elles sont les différentes constatations effectuées suite aux évaluations des programmes?

Que ce soit comme ajout à la mise en liberté avant procès, à la probation supervision intensive ou pour les libérations conditionnelles, les évaluations de la surveillance électronique arrivent aux mêmes résultats. Burns (1992) et quelques autres auteurs nous en donnent une bonne idée. Selon leurs recherches, les avantages de la surveillance électronique seraient les suivants: sauve de l'argent et réduit la population dans le système pénal, réduit le "risque" à l'intérieur des prisons surpeuplées et dans la société, permet de mieux classer les condamnés, permet aux condamnés d'être productifs pour la société tout en payant des taxes et en restant avec sa famille, évite l'emprisonnement tout en assurant une punition et un contrôle, aide les condamnés dans leur réhabilitation, laisse plus d'opportunités aux condamnés de prendre contact avec les services appropriés et réduit les chances de contracter des maladies (sida). En effet, la majorité des programmes choisis pour les fins de cette recherche et évalués aux États-Unis, au Canada et en Angleterre sont arrivés, concernant

les avantages, à ces résultats (Burns, 1992: Friel Vaughn et del Carmen, 1987; Maeded et Brown, 1993: Mair et Nee, 1990).

Du côté des désavantages maintenant, ces mêmes auteurs ont constaté que la surveillance électronique en tant qu'ajout aux mesures: favorise une perte de contrôle sur les condamnés qui veulent commettre d'autres délits, ne permet pas d'enrayer le crime, peut être très dispendieuse si utilisée sur une large population, augmente le danger chez les agents de surveillance qui doivent fréquemment effectuer des visites au domicile, est très stressante pour le condamné qui est constamment surveillé, peut aller contre la vie privée des gens, n'est pas égalitaire pour tous (ceux qui n'ont pas de téléphone ou qui ne peuvent se payer ce service, etc.), ne permet pas de contrôler les visiteurs et n'est pas toujours efficace car il peut y avoir des bris d'ordinateurs ou de téléphone.

Nonobstant les avantages et les désavantages, l'ensemble des évaluations arrivent aux résultats que la surveillance électronique est bien acceptée par les juges, la presse et la société. Du côté des condamnés, la majorité ont bien apprécié la possibilité de purger leur peine dans leur domicile avec leur famille. Toutefois, ils n'ont pas du tout aimé la surveillance constante et la possibilité de fouilles aléatoires au domicile. Certains, surtout au cours de l'expérience en Angleterre, ne recommenceraient jamais cette expérience (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987: Mair et Nee, 1990).

Suite à notre recherche, nous savons désormais que les auteurs ayant effectué les évaluations pensent effectivement que la surveillance électronique semble réduire la surpopulation pénale, les coûts reliés à l'incarcération tout en augmentant également la sécurité du public et les chances de réhabilitation des condamnés. Selon eux, elle le fait en étendant

son application à plusieurs populations très diversifiées et ce, par l'entremise de nombreux programmes. En prenant un certain recul face à cette nouvelle technique de surveillance électronique dans le pénal, est-ce vraiment le cas?

Les auteurs ayant effectué les évaluations de programmes ont affirmé que la surveillance électronique dans le pénal semble bien atteindre les objectifs fixés. Nous allons reprendre ces objectifs un à un afin de savoir si cette nouvelle technique de surveillance électronique atteint effectivement ces objectifs. Nous allons dresser un portrait présentant, selon nos recherches, une autre façon d'observer l'efficacité de la surveillance électronique lorsqu'il s'agit d'atteindre ces objectifs.

En tant que mesure permettant de réduire la surpopulation pénale, la surveillance électronique semble, en effet, atteindre cet objectif. Tel que le mentionne De Wolfe (1991), la surveillance électronique a permis, par l'entremise du programme de "Community Control" en Floride, de réduire la population incarcérée de 180 détenus par mois. Selon ses recherches, 69% de la nouvelle population placée sous surveillance électronique aurait été incarcérée si la technique n'avait pas existé. Certains chercheurs représentant le "John Howard Association" ont affirmé que la surveillance électronique réduit la surpopulation pénale car 1000 personnes surveillés dans le programme du "Cook County" en Floride ont complété le programme sans problème. Ces 1000 condamnés n'étaient pas dits à "risque" pour la société.

Dans cette même recherche de De Wolfe (1991), il est clairement décrit comment les alternatives à l'incarcération permettent de laisser la place en prison pour les contrevenants dits "dangereux" pour la société: " The provision encourages utilization of sentencing alternatives to incarceration, in part to reserve prison and jail beds for serious, violent offenders" (De

Wolfe, 1991: 1042). Cette affirmation nous laisse croire que la surveillance électronique n'est pas vraiment utilisée afin d'abaisser la surpopulation pénale car, en comblant les places par des condamnés dits "plus dangereux", la surpopulation se maintient. De plus, pourquoi utiliser la surveillance électronique sur une population qui ne pose préalablement pas de danger pour la société?

Toujours dans la même ligne de pensée, Burns (1992) croit également que la surveillance électronique réduit la surpopulation pénale. Par contre, il ne croit pas qu'elle permet de réduire cette dernière dans les institutions carcérales prenant en charge des condamnés purgeant de longues sentences. Ici, nous voyons que l'efficacité de la surveillance électronique en tant que mesure permettant d'abaisser la surpopulation pénale doit être relativisée en tenant compte du type de condamnés et des institutions carcérales.

Sachant que la surveillance électronique a officiellement fait ses débuts dans le système pénal en 1983, voyons comment la population carcérale a évolué depuis cette mise en place. Voyons si elle a effectivement baissé dans divers types d'institutions carcérales. Selon Thomas (1996) du département de la justice américaine, la population des prisons d'états aux États-Unis est passée de 405 322 détenus en 1983 à 958 704 détenus en 1994. La population des prisons fédérales est passée de 31 926 détenus en 1983 à 95 034 détenus en 1994 ce qui démontre une fluctuation de la population carcérale totale aux États-Unis de 437 248 détenus en 1983 à 1 053 738 détenus en 1994. Selon Gilliard et Beck (1995), cette population est répartie en trois groupes. Le deux tiers est pris en charge par les prisons d'états et fédérales et le tiers est pris en charge par les prisons locales. Nous devons donc ajouter au 1 053 738 détenus, les 483 717 présentement incarcérés dans les prisons locales. Cette

constante hausse s'est reflétée également en 1994-95 où la population a augmenté de 27% au Texas, 26% en Virginie et de 18% en Caroline du Nord (Gilliard et Beck, 1995).

À partir de ces statistiques démontrant clairement que la mise en place de la surveillance électronique n'a pas vraiment affecté la surpopulation carcérale, nous croyons qu'elle a plutôt, comme l'a craint Landreville (1987), élargi le filet du contrôle pénal. Nous avons démontré que la population carcérale a, depuis la mise en place de la surveillance électronique dans le pénal en 1983, augmenté et ne cesse de le faire. Nous avons également démontré comment les programmes utilisant la surveillance électronique s'appliquent à une population très diversifiée et large. Faisant l'addition des deux, nous croyons donc que le système pénal tente de prendre en charge, avec l'aide de différentes techniques, de nouvelles populations qui n'étaient pas prises en charge auparavant. Cette nouvelle prise en charge peut venir expliquer les statistiques récoltées par Gilliard et Beck (1995) démontrant qu'il y avait aux États-Unis en 1995 environ 5.3 million de gens soumis à différents contrôles par le système pénal: 3.8 million sous probation ou libération conditionnelle et environ 1.5 million incarcérés dans les divers institutions fermées. Nous en arrivons donc semblablement aux mêmes conclusions que Landreville (1987) qui affirme qu'

un nombre et un pourcentage de plus en plus élevé de citoyens tombent sous la coupe du droit pénal, mais une proportion relativement constante d'entre eux sont incarcérés. Les autres mesures pénales, que l'on propose souvent comme des solutions de rechange à l'incarcération, sont généralement en fait imposées aux personnes reconnues coupables de nouvelles infractions (comme celles relatives à la circulation routière), à des personnes qui ne subissaient souvent pas de mesures pénales, ou elles viennent s'ajouter à une peine d'incarcération... (Landreville, 1987: 261).

Si l'utilisation de la surveillance électronique n'a pas su abaisser la surpopulation pénale, il serait difficile de croire qu'elle a su jouer un rôle sur les coûts de l'incarcération qui sont directement reliés à cette surpopulation. Encore une fois, les auteurs ayant effectué les évaluations démontrent que la mise en place de la surveillance électronique aide et aidera à abaisser les coûts de l'incarcération. Un calcul rapide et comparatif leur a permis de constater qu'il est plus économique de placer les condamnés sous surveillance électronique pour un coût d'environ \$2.00 à \$12.00 par jour, coût souvent couvert par le condamné, que de prendre en charge ce condamné dans une institution carcérale à un coût moyen de \$15.00 à \$50.00 par jour, coût couvert par le gouvernement (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987; De Wolfe, 1991). Ce qui est sans compter l'augmentation massive des condamnations qui obligerait, selon Schmindt (1989) la construction d'une nouvelle prison aux États-Unis tous les quatre jours (Schmindt, 1989:123): l'état de New York a, afin de construire de nouvelles prisons et de surveiller les condamnés, dépensé plus de 31 milliards de dollars en 1992 (Criminal Justice Reform, 1996). Mais comme nous avons pu le constater auparavant, si la population carcérale tend toujours à augmenter, les lits libérés par la surveillance électronique sont automatiquement occupés par un autre détenu condamné. Ce qui n'abaisse pas du tous les coûts autant de construction que de prise en charge.

Il est difficile de bien évaluer si l'utilisation de la surveillance électronique par l'entremise de différents programmes est économique ou non car dans l'ensemble des évaluations, les organisateurs abordent seulement les coûts de la technique de surveillance (bracelet et modem) (Lilly, Ball et al, 1993: 465). Nous croyons que ces coûts sont importants, toutefois, comme Mair, Nee (1990), Friel, Vaughn et del Carmen (1987) le mentionnent, il

faut, pour bien analyser les coûts reliés à cette nouvelle mesure, prendre également en compte les coûts entourant cette technique de surveillance: les différents partis impliqués (police, juges, probation, etc.), la fréquence et la quantité de visites par les agents de surveillance, possibilité de bris, possibilités d'utiliser d'autres mesures, etc. Il est très facile de se laisser prendre au piège en comparant le coût de l'incarcération et le coût de la surveillance électronique. L'une est beaucoup plus élevée que l'autre. Par contre, lorsque nous comparons la surveillance électronique avec une peine sans surveillance dans la communauté, nous réalisons rapidement que la surveillance électronique est plus dispendieuse (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987).

Sachant que les populations visées sont diversifiées, il est possible qu'une partie de la population prise en charge ne nécessite pas la surveillance électronique. Une supervision communautaire ou même la supervision existante avant la mise en place de la surveillance électronique peuvent suffir à contrôler le condamné tout en évitant la récidive. Selon le Sheriff du comté de "Middlesex" aux États-Unis, s'il en coûte \$80 000 pour superviser 20 condamnés avec la surveillance électronique, il est préférable d'investir ce montant dans la mise en place de services d'aide aux condamnés qui lui seront directement profitables. Si l'objectif de la surveillance est d'abaisser la chance de récidive, les fonds devraient être versés à la mise en place de programmes visant l'emploi, l'éducation et les drogues plutôt que sur de l'équipement de surveillance (Esteves, 1991:148, 153).

Par rapport aux coûts de la surveillance électronique, nous croyons que son utilisation peut mener à deux conclusions. Si la surveillance est analysée en fonction de son rôle devant abaisser la surpopulation pénale, elle n'est pas du tout économique car elle ne vient pas

abaisser celle-ci. Elle vient plutôt s'ajouter comme une dépense supplémentaire à un système qui est déjà dispendieux. Par contre, lorsqu'elle est évaluée seulement en fonction de son application dans les programmes, nous croyons, tout comme Mair, Nee (1990), Friel, Vaughn et del Carmen (1987) qu'il est très difficile de constater si la surveillance électronique est économique ou non. Tout d'abord car elle implique une quantité de facteurs qui sont différents selon tous les programmes, les villes ou les pays d'application et deuxièmement car les programmes, étant tous relativement nouveaux, ne permettent pas une telle évaluation.

Les évaluations ont cependant démontré que l'utilisation de la surveillance électronique a favorisé le sentiment de sécurité du public (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987; Burns, 1992; De Wolfe, 1991). En étant une mesure ajoutée aux programmes de mise en liberté avant procès, de probation et probation supervision intensive, de libération conditionnelle et sous les programmes d'absences temporaires, la surveillance électronique vient s'ajouter à des programmes qui fonctionnent déjà et qui sont déjà acceptés par la société en tant que sécurisants. Elle s'ajoute en tant que mesure de sécurité supplémentaire qui permet de surveiller le condamné par l'entremise d'un bracelet qui est, selon les experts de cette surveillance, très efficace. Participant à cette surveillance, le condamné doit également suivre beaucoup de conditions (couvre-feu, travail, alcooliques anonymes, travaux communautaires, etc.) qui le gardent toujours très actif et constamment sous surveillance (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987).

De plus, une confiance en la nouvelle technique développée par les experts et les médias aurait permis à la communauté d'accepter cette technique de surveillance comme sécurisante. Les résultats publiés sur l'ensemble des programmes évalués démontrent que la

surveillance est très efficace. Dans le programme "Pride" en Floride sur 113 surveillés, seulement 3 ont échoué la surveillance, en Oregon, sur 75 surveillés, 2 l'ont échoué, au Kentucky, sur 34 surveillés, 3 l'ont échoué, etc. Ces résultats ont été ensuite repris par la presse qui a, dans l'ensemble des programmes, accueillie favorablement la mise en place de la surveillance électronique (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987).

Nous croyons qu'il est difficile, encore une fois, d'affirmer que le sentiment de sécurité du public augmente. Selon Roché (1993), ce dernier, directement relié à la peur du crime, doit être analysé en tenant compte de plusieurs facteurs. Ce faisant, il devient possible de constater, toujours selon Roché, que même s'il existe de plus en plus de mesures pour combattre le crime, la peur du public est toujours montante. Cette peur qui ne correspond pas vraiment à la criminalité ou à la victimisation mais bien à d'autres éléments.

Finalement, la surveillance électronique a été présentée comme étant plus humaine car elle permet au condamné de rester en famille tout en n'ayant pas de contact avec une institution fermée et tout en aidant sa réhabilitation (Berry, 1985). Comme nous avons pu le constater, la surveillance électronique permet désormais de prendre en charge une population diversifiée. Tout en faisant cela, elle oblige le condamné à suivre plusieurs conditions très strictes afin de l'aider tout en assurant la sécurité du public (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987; Burns, 1992). Nous avons pu constater que la réhabilitation du condamné n'est pas aussi claire qu'elle est démontrée. Le condamné peut effectivement demeurer avec sa famille, travailler et suivre des traitements. Mais qu'arrive-t-il vraiment au condamné sous surveillance électronique?

Tout d'abord, il doit purger une sentence qui est beaucoup plus longue que s'il avait été condamné à une peine d'emprisonnement. Selon Landreville (1987), celle-ci serait de trois à quatre fois plus longue (Landreville, 1987: 257). Deuxièmement, il doit être constamment surveillé par une technique de surveillance électronique. Selon Esteves (1991), lorsque l'intervention dans le milieu de la probation est soutenue par des "gadgets électroniques", cette intervention devient inhumaine et centrée sur la technique ce qui change le travail de l'agent de probation d'une fonction d'aide à une fonction de support technique (Esteves, 1991:148).

Tout en étant plus "libre", le condamné est constamment surveillé selon des conditions différentes (des modalités à la durée). Il ne peut plus vraiment compter sur son agent de probation ou de libération conditionnelle qui est devenu un surveillant technique. Il existe si peu de place pour la réhabilitation que certains organisateurs ont décidé de ne plus utiliser la surveillance électronique dans leurs programmes. C'est le cas des organisateurs du programme "Pride" en Floride qui ont décidé de ne plus utiliser ce type de surveillance car le directeur du programme voulait l'utiliser seulement afin de contrôler les condamnés. Cette mentalité de contrôle ne laissait plus de place à l'interaction et à la réhabilitation (Lilly et Ball, 1993:529). Selon Mair et Nee (1990), certains condamnés trouvent même que la surveillance électronique constante et les contrôles obligatoires rendent cette surveillance plus punitive que l'incarcération.

Même si les auteurs ayant évalués l'utilisation de la surveillance électronique par l'entremise de différents programmes en sont arrivés à la conclusion qu'elle réduit la surpopulation pénale, les coûts reliés à celle-ci tout en augmentant le sentiment de sécurité et les possibilités de réhabilitation des condamnés, nous avons émis nos doutes sur ces

conclusions. Nous croyons que l'utilisation de la surveillance électronique ne réduit pas la surpopulation pénale qui ne cesse d'augmenter malgré toutes les alternatives proposées depuis 1970. Il est évident qu'elle ne réduit pas, à court terme, les coûts de l'incarcération car la population carcérale ne baisse pas. Il y a donc une double dépense. Celle toujours présente qui consiste à prendre en charge les détenus dans les institutions carcérales toujours surpeuplées et celle de l'achat et du fonctionnement de la surveillance électronique sur une large population.

Cette population peut désormais vivre en communauté car la surveillance électronique semble procurer chez le public un sentiment de sécurité. Comme ajout aux programmes déjà mis en place les auteurs affirment que la surveillance électronique rassure effectivement la communauté qui a confiance en cette technique qui surveille constamment le condamné. Selon eux, les statistiques peuvent le prouver. Toutefois, nous ne croyons pas que les évaluations en sont arrivées à démontrer clairement ce sentiment de sécurité. Tout comme nous ne croyons pas, finalement, que ce type de surveillance favorise les chances de réhabilitation du condamné qui doit désormais suivre des conditions de surveillance strictes tout en comptant davantage sur une interaction technique avec son agent qu'une interaction humaine.

Sachant que la surveillance électronique n'abaisse pas la surpopulation pénale, ne réduit pas les coûts liés à l'incarcération, qu'elle ne semble pas assurer le sentiment de sécurité démontré par les évaluations de la part de la communauté et ne laisse pas beaucoup de place à la réhabilitation, nous en arrivons à la conclusion que l'utilisation de la surveillance électronique n'atteint pas les objectifs fixés tel que démontré par les auteurs ayant effectués les évaluations. Nous croyons même que cette nouvelle surveillance n'est pas vraiment une alternative à l'incarcération mais une nouvelle forme d'incarcération. Afin de vérifier cette

affirmation, nous allons comparer la surveillance électronique avec la surveillance mise en place dès le XVIIIème siècle sous le modèle du panopticon de Bentham. Technique de surveillance panoptique qui a été utilisée dans les prisons, les hôpitaux, l'armée, les écoles afin de discipliner et de contrôler une large population est-ce qu'elle s'est transformée au cours des siècles sous une forme plus simple et exhaustive? Si oui, comment y est-elle arrivée?

4.3: La surveillance électronique et l'évolution de la surveillance:

Au cours de cette partie nous allons comparer la mise en place de la surveillance électronique avec l'évolution de la surveillance depuis le XVIIIème siècle. Cette comparaison nous permettra d'identifier s'il existe des liens entre la surveillance électronique qui est maintenant utilisée comme une alternative à l'incarcération et la surveillance au XVIIIème siècle qui a permis la mise en place des institutions fermées, de l'incarcération. Nous ferons donc un lien entre

- i) la surveillance électronique, la surveillance et le panopticon
- ii) la surveillance électronique, la surveillance et le contrôle social
- iii) la surveillance électronique, la surveillance et la technique.

i) La surveillance électronique, la surveillance et le panopticon:

Tel que nous l'avons démontré au cours de la première partie du chapitre un, le XVIIIème siècle est venu modifier l'histoire de la justice et du système pénal. Au cours de

ce siècle, selon Foucault (1975), une nouvelle technique de surveillance permettant de quadriller, de repérer et de classer les gens a été élaborée et ce, avec l'aide de Jeremy Bentham et son plan du panopticon. Ce plan consiste tout d'abord en un bâtiment construit sous forme d'un anneau permettant d'incarcérer des condamnés. Ces derniers sont placés à l'intérieur de cellules formant l'anneau extérieur de la prison qui lui est construit autour d'une tour de surveillance. La tour ne laisse jamais la chance aux condamnés de voir qui les observe et quand car les persiennes dans les fenêtres ne laissent rien paraître. Ce type de surveillance n'inflige pas de violences physiques, ne comporte pas de contraintes matérielles et ne nécessite pas d'armement. Il est un regard qui surveille chacun, de façon continue, qui finira par être intériorisé au point que tout le monde s'observera lui-même.

Afin de pallier aux problèmes de surpopulation, de vagabondage, des épidémies, etc., les bourgeois ont décidé de mettre en place le panopticon. Cette idée leur permettait de surveiller une population tout en améliorant les anciennes prisons qui étaient réputées pour être des écoles du vice, dépourvues d'hygiène, où le corps s'abîme et où les gens y meurent (Perrot dans réédition de Bentham, 1977). Ce bâtiment permettant la surveillance allait désormais offrir des avantages précieux alliant économie-humanité-salubrité et transparence qui transformeraient l'individu incarcéré en un être docile et utile. En plus de créer un être docile et utile, la surveillance vient permettre de localiser et quadriller les individus en leur imposant une discipline très stricte. Tel que le mentionne Bentham (1977), quelquefois, cette discipline exige la clôture comme c'est le cas avec les condamnés. À l'intérieur du panopticon, le condamné devient un être docile et maniable

par la simple surveillance continuelle et fonctionnelle. Cette surveillance fonctionnelle qui, en codant des espaces d'observation, ouvre un champ d'expertise aux chercheurs.

La prison de Bentham offre également, par l'architecture de son bâtiment qui permet la surveillance, un contrôle et un pouvoir sur le détenu. Selon Foucault (1975), le contrôle s'effectue par le bâtiment mais par contre, le pouvoir se manifeste par l'entremise des objectifs de la prison. L'un de ceux-ci est de dresser le corps en codant toutes les activités et le temps. En devant suivre une routine, un horaire très strict et étant toujours surveillé par un inconnu, le détenu finit par intérioriser le pouvoir. Ce dispositif est important car il automatise et désindividualise le pouvoir. C'est ainsi que le panopticon agit directement sur le détenu: il le déstabilise en lui laissant toujours croire qu'il est observé ce qui génère un pouvoir assimilé qui ne demande plus le déploiement d'une force physique ou massive afin de régler les conflits. La surveillance et les disciplines permettent alors un pouvoir simple, intériorisé, économique et surtout extensif. N'est-ce pas ce que recherchent les gens voulant utiliser la surveillance électronique?

La surveillance électronique, par son bracelet qui émet constamment ou aléatoirement des signaux à l'agence de surveillance est relativement simple. La nouvelle technique électronique permet désormais de surveiller à son domicile un condamné sans avoir besoin du modèle de l'anneau et de la tour présenté par Bentham. Un agent, travaillant pour l'agence de surveillance effectue constamment, du terminal qui reçoit les signaux, la surveillance du condamné. Tout comme le panopticon, cette surveillance est constante. Nous avons constaté qu'au XVIII^{ème} siècle, la mise en place de ce système de

surveillance pour les détenus a permis sécurité, productivité, discipline, contrôle et pouvoir. Voyons comment la surveillance électronique peut également permettre cela.

Tel que Berry (1985) l'a proposé lors de l'établissement des fondements de la surveillance électronique, celle-ci peut améliorer la sécurité des détenus et des agents dans les institutions. Selon les évaluations des auteurs, elle a aussi démontré qu'elle peut augmenter la sécurité de la communauté. Ce sentiment de sécurité semble, selon les évaluateurs, être possible grâce à la surveillance constante du condamné qui doit rester à son domicile selon ses conditions de remise en liberté. Ces dernières assurent également une sécurité car elle oblige le condamné à travailler, à suivre des traitements, à effectuer des rétributions aux victimes, etc., et ce toujours sous surveillance.

Selon la majorité des évaluations, le condamné doit travailler pour pouvoir payer sa surveillance, pour participer au revenu familial et pour être un citoyen qui paie des impôts et des taxes (Friel, Vaughn et del Carmen, 1987). Ce travail lui permet donc de redevenir un bon citoyen productif. Le condamné peut effectivement, en travaillant, payer des redevances au gouvernement. Mais l'importance donnée au travail et à cette productivité s'interprète également comme Foucault (1975) l'a fait dans son analyse du panopticon. Le travail pénal est un principe d'ordre et de régularité, il plie le corps à des mouvements réguliers et exclut l'agitation et la distraction. Le condamné devient ainsi productif car cette discipline s'inscrit dans son comportement et dans sa logique. Devant suivre le couvre-feu, les heures au travail, au domicile, sous faute de déclencher une alarme et d'être passible d'une autre infraction au code criminel, le condamné sous surveillance électronique doit aussi se discipliner afin de suivre les règles. Voyant ses mouvements

continuellement notés par un surveillant inconnu, le condamné développe un stress qui le pousse à s'auto-discipliner. Le condamné est toujours déstabilisé tout d'abord par la surveillance et ensuite par les fouilles qui sont permises et effectuées aléatoirement. Tel que mentionné par Maeded et Brown (1993), le domicile du surveillé, une fois la surveillance électronique en place, fait partie du système pénal. L'agence de surveillance peut donc y perpétrer des fouilles sur la personne et dans l'ensemble du domicile.

En bref, la surveillance électronique par sa surveillance constante, par son rôle de production, par son effet de déstabilisation engendre, chez le condamné, la création d'une discipline. Par l'intériorisation de celle-ci, le condamné devient un être contrôlé sur qui le pouvoir des surveillants se maintient. Il se maintient grâce à une acceptation de la surveillance pénale qui, au cours des années, s'est développée dans le social.

ii) La surveillance électronique, la surveillance et le contrôle social:

Toujours afin de maintenir discipline, contrôle et pouvoir, la surveillance s'est diffusée, depuis le XVIIIème siècle dans l'ensemble du milieu social. Par l'armée, elle a permis de créer des habiletés, elle a augmenté la capacité de résistance tout en assurant un bataillon rapide, précis et efficace. Par le travail et l'école, elle a favorisé la production et l'établissement de règles. Par l'hôpital et l'église, elle a finalement atteint l'ensemble de la société afin de la classer et la quadriller selon des règles précises. Toutes ces institutions ont participé, par la mise en place d'un système de surveillance panoptique, à la mise en discipline de la population. Cette dernière, dans ces moindres gestes devait être surveillée

afin de maintenir le contrôle et le pouvoir. Par l'entremise de ces institutions et des experts travaillant dans celle-ci, la discipline s'est maintenue. Selon Lascoumes (1977), ce processus a permis aux institutions ayant un mandat répressif et normatif de percer le milieu social: l'hôpital, l'école et l'atelier sont devenus, par la surveillance et les disciplines, des lieux de savoir d'où l'accumulation de renseignements personnels a créé un mécanisme de pouvoir.

Afin d'élargir le champ d'application pénal et le contrôle, il existe, selon Lascoumes (1977) deux façons: tout d'abord, la nouvelle agence disciplinaire doit vanter ses différences en se montrant moins répressive et contraignante que tout ce qui l'a précédé. Ensuite, elle doit se distancer de l'affiliation institutionnelle qui est à son origine. Ce processus implique également les experts qui doivent vanter la nouvelle forme de contrôle. Les experts contrôlent un univers de symboles qui existent depuis longtemps. La population, par l'entremise de la surveillance, des disciplines, du contrôle et du pouvoir, a intériorisé des règles qui sont maintenant acceptées par l'ensemble de la population. Les experts ont la tâche de toujours expliquer ces règles afin qu'elles se maintiennent dans un univers. Le modèle de surveillance du panopticon a pu ici pénétrer le social car les experts ont su comment l'expliquer et le maintenir. Souvent les seuls connaisseurs de l'univers, ces experts manipulent celui-ci afin d'acquérir toujours plus de contrôle et de pouvoir. Ce qui explique, selon Faugeron (1975), pourquoi la notion de déviance n'est pas constante. Cette notion est modelée à un système de référence dont la permanence n'est jamais assurée. Les experts la définissent et la société l'accepte sans toutefois en connaître les frontières.

La surveillance électronique a fait ses débuts en 1919 afin de localiser les bateaux et les avions munis de ce nouveau système de localisation électronique. Il a fallu attendre au début des années soixante pour voir réapparaître la surveillance électronique comme moyen de vérifier la pression abdominale, la température du corps humain, etc. Au cours de cette même période quelques expériences furent également effectuées sur des animaux afin de vérifier leur localisation. Différentes applications qui ont mené, en 1964, au premier essai de la surveillance électronique en temps qu'alternative à l'incarcération pour des gens en libération conditionnelle et des gens atteints de désordre mental. Ces expériences ont duré de 1964 à 1970. Par la suite, nous avons dû attendre en 1983 afin de voir un autre chapitre de la surveillance électronique s'ouvrir. Depuis, elle n'a pas cessé de croître et ce, dans différents programmes.

Comme nous avons pu le constater précédemment, la surveillance électronique est maintenant utilisée à différents usages dans le système pénal. Elle fait partie d'une mesure ajoutée aux programmes de mise en liberté avant procès, de probation et probation supervision intensive, de libération conditionnelle et sous les programmes d'absences temporaires. Si, au cours des années soixante, la surveillance électronique n'a pas su s'établir, il est fort possible qu'elle n'ait pas été soutenue par toutes les compagnies d'électronique présentement très influentes. Des compagnies comme Honeywell, AT&T, Motorola font des millions de profits avec la production de la surveillance électronique (Burns, 1992). Ces compagnies s'assurent de la présence d'un de leurs experts aux réunions importantes où les représentants des institutions participent. Tel que nous l'avons constaté la majorité des organisateurs ayant mis en place la surveillance électronique dans leurs

programmes ont eu vent de celle-ci lors des réunions organisées tel que le "American Correctional Association and Exhibits", la "Corrections Associations Conference" ou simplement après avoir été approchés par des vendeurs ou par le bouche à oreille dans le système correctionnel.

Les experts ont, tout comme dans le processus de "cancérisation" du contrôle social, profité d'une demande (abaisser la surpopulation pénale, abaisser les coûts reliés à celle-ci, augmenter la sécurité du public et favoriser une meilleure réhabilitation du condamné) pour mettre en place la nouvelle technique de surveillance électronique. Maintenant présente dans l'ensemble des États-Unis, au Canada, en Angleterre et ailleurs, elle fait partie d'un univers accepté par la population. Doucement mise en place au cours des années soixante, la surveillance électronique a fait son chemin jusqu'aux années quatre-vingt où elle s'est avérée, selon la majorité des auteurs ayant évalué la surveillance électronique, être une solution économique, sécurisante, humaine et moins répressive que le pénal. Toujours selon ces auteurs, cette surveillance est tout d'abord économique car elle permet de réduire les coûts de l'incarcération en détournant une certaine population de l'incarcération. Elle est sécurisante par l'intensité de la surveillance qui ne laisse pas vraiment de liberté au condamné toujours surveillé. Plus humaine car elle permet au condamné de ne pas aller en prison où d'y rester trop longtemps ce qui est, selon Berry (1985), néfaste pour l'individu. Finalement moins répressive que le système pénal car elle permet au condamné de rester avec sa famille, de travailler, etc.

Nous pouvons ici constater que les experts voulant mettre en place la surveillance électronique ont effectivement vanté les différences de la surveillance électronique par

rapport à l'incarcération pénal en se montrant moins répressive et contraignante. Par contre, ces experts non pas voulu se distancer de l'affiliation institutionnelle car c'est par l'entremise de ces programmes qu'elle a pu se mettre en place. Suite aux évaluations, nous avons pu constater que les experts ont bien réussi car la population, les juges, les médias et les détenus semblent satisfaits des bienfaits de la surveillance électronique. Une surveillance s'appliquant désormais dans un grand nombre de programmes sur une population très variée qui, comme le disent Lilly, Ball, Curry et McMullen (1993), auraient probablement besoin d'une intervention nécessitant davantage d'interactions humaines plutôt qu'électronique.

iii) La surveillance électronique, la surveillance et la technique.

Par la mise en place d'un système de surveillance garantissant discipline, utilité et docilité dans les prisons, et ensuite dans les ateliers, les hôpitaux et les écoles, Bentham a réussi à faire accepter un modèle de surveillance qui initialement était une nouvelle idée d'architecture. Au cours des siècles, cette architecture massive et intimidante s'est transformée en techniques de surveillance beaucoup plus complexes et raffinées qui sont maintenant présentes sous différentes formes et ce, dans différentes institutions.

La technique au XVIIIème siècle, prend place dans un société de changement. Elle est surtout utilisée comme moyen de régulation sociale. Elle vient ici permettre à l'utilisateur de réorganiser le monde qui l'entoure ce qui permet à cette technique de devenir, petit à petit, symbolique. Pouvant désormais franchir les frontières entre le pouvoir de l'homme et de la

nature, la technique tout en devenant symbolique devient un signe de progrès. Selon Bassand (1992), l'homme produit la technique et en rétroaction la technique fait l'homme et son environnement.

Ce nouveau comportement face à la technique amène une réorganisation du rationnel: tout peut être possible car la technique le permet. Dès le XIX^{ème} siècle, la technique utilise sa puissance pour régénérer le monde et tend à une auto-croissance toujours plus grande. Elle est porteuse de réussite, d'un monde harmonieux (Miquel et Ménard, 1988). Elle devient représentative de son propre univers qui, selon Ellul (1977), est en continuel changement. Un univers où les techniques ont à peine le temps de s'ébaucher pour aussitôt disparaître et se voir remplacer par d'autres qui diront essentiellement la même chose d'une autre manière. Indispensable au progrès et à la vie, cette technique est devenue, malgré sa complexité, de plus en plus simple (Hottois, 1984). Elle permet désormais de pénétrer tous les aspects de la vie tout en étant discrète et rusée: tout au long de son histoire, la technique s'est présentée sous des traits différents grâce auxquels elle est parvenue à se faire "accepter" par les sociétés qui l'ont reçue en leur sein tout en s'y déployant de manière toujours différente (Miquel et Ménard, 1988).

La surveillance électronique fait partie de ces nouvelles techniques toujours en constante évolution. Maintenant capable de surveiller un condamné dans son propre domicile, certains chercheurs tels que Esteves (1991), Landreville (1987) et Marx (1988) craignent cette technique qui vient maintenant pénétrer le domicile, en déplaçant la surveillance pénale hors des murs de l'institution fermée. Selon Marx (1988), cette surveillance vient prendre sa place dans un monde de progrès qui recherche la société de sécurité maximale qui elle fait partie du

discours d'experts représentant les entrepreneurs des milieux économiques, politiques ou universitaires qui se réfèrent à la justice, à l'équité, à la prévention, à la dissipation de la peur, ainsi que de meilleurs résultats pour mettre en place la surveillance électronique. Le discours vante les capacités techniques infinies qui permettent finalement une plus grande surveillance de tous.

La surveillance électronique, par son petit bracelet et son modem, ne demande pas une grosse quincaillerie technique afin d'effectuer une surveillance. Par ces instruments électroniques, elle permet contrôle et pouvoir. Un contrôle qui, selon Marx (1986), prend naissance dans le pénal et se disperse dans le social. Un contrôle et un pouvoir qui n'a plus de frontières. Nous avons pu le constater lors des évaluations car les familles des condamnés doivent subir une entrevue afin de constater si la surveillance à domicile est possible. Ils doivent également comprendre les experts de la surveillance électronique lorsque ceux-ci expliquent les différentes modalités de la surveillance électronique. Selon Benghozi (1990), il existe une certaine ambiguïté dans les termes employés ("curfew", "home detention" et "home incarceration"). La différence entre les applications est très difficile à noter surtout entre les programmes qui ont plusieurs objectifs et qui ne visent pas les mêmes populations cibles. Il semblerait que les experts cherchent ainsi à noyer le concept sous un flot de termes afin de maintenir leur univers en pleine croissance.

Proposée comme une solution économique, sécurisante et humaine, la surveillance électronique fait partie d'une nouvelle vague de progrès utilisant les dernières découvertes électroniques. Même si Esteves (1991) et Landreville (1987) nous préviennent d'une possibilité d'intrusion dans la vie privée, de la mise en place d'une société de plus en plus

panoptique, les gens acceptent la technique qui est, plus fortement depuis le XVIIIème siècle, un signe de progrès.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Après avoir décrit, dans notre premier chapitre, l'émergence de la surveillance au XVIIIème siècle en tant que technique de contrôle qui se caractérise ainsi: 1- technique de surveillance constante permettant l'élaboration de disciplines qui engendrent chez le surveillé un contrôle et un pouvoir, 2- technique qui a su se modifier pour pénétrer le social où elle est acceptée grâce au symbole qu'elle a acquis au cours des siècles et grâce aux experts, nous nous sommes posés les questions suivantes. Étant une nouvelle technique de surveillance pénale, comment la surveillance électronique vient-elle se situer dans l'évolution des surveillances depuis le XVIIIème siècle? Va-t-elle régler les problèmes actuellement visés par le système pénal où est-ce une ruse de la technique qui assure contrôle et pouvoir sans laisser démontrer l'assujettissement par la surveillance et la discipline?

Afin de répondre à ce questionnement, nous avons tout d'abord comparé les fondements des programmes proposés avec les programmes appliqués. Par la suite, nous avons démontré les résultats des évaluations des auteurs ayant évalué la surveillance électronique tout en soulevant certains doutes face à ces résultats. En dernier lieu, nous avons établi un lien entre la surveillance électronique et l'évolution de la surveillance depuis le XVIIIème siècle. Nous en sommes arrivés à ces résultats:

L'ensemble des programmes utilisant la surveillance électronique ont conservé les fondements proposés par certains auteurs afin d'utiliser cette nouvelle surveillance à bon

escient. La surveillance électronique a en effet été utilisée par l'entremise des programmes suivants: la mise en liberté avant procès, la probation, la probation supervision intensive, la libération conditionnelle, demande de congé pour fins de travail, les absences temporaires et ce, afin de réduire la surpopulation pénale, les coûts reliés à celle-ci tout en permettant également d'augmenter la sécurité du public et la réhabilitation des condamnés.

Selon les auteurs ayant évalué la surveillance électronique, il semble que la mise en place de la surveillance électronique comme ajout aux programmes a permis d'abaisser la surpopulation pénale en plaçant sous surveillance électronique une certaine population devant être incarcérée. En incarcérant moins de condamnés en utilisant la surveillance électronique, ces mêmes auteurs nous affirment que les coûts de l'incarcération deviennent ou deviendront, à plus long terme, moins élevés. Toujours suite à la mise en place de la surveillance électronique, le sentiment de sécurité des gens dans la communauté aurait augmenté car la technique de surveillance est dite efficace par les organisateurs des programmes. En tant que derniers résultats des auteurs, cette surveillance favorise la réhabilitation du condamné et ce, en le laissant vivre avec sa famille, en lui donnant la chance de travailler tout en pouvant demeurer dans la société.

Nous avons cru bon de soulever des doutes face à ces résultats. Ayant démontré auparavant que les fondements proposés ont bel et bien été conservés lors de la mise en place de la surveillance électronique, nous avons voulu savoir si, au cours des années, certains de ses fondements n'ont pas été modifiés pour agrandir la portée de la surveillance électronique. Selon nos recherches, nous avons en effet découvert que le type de population proposé (population sans "risque" pour la société, des gens sans problèmes

de consommation, etc.) s'est diversifié selon les différents programmes pour atteindre différentes populations cibles dites plus à "risque" pour la société. Cette constatation vient appuyer les dires de certains auteurs comme Marx (1988), Landreville (1987) et Esteves (1990) craignant que la surveillance électronique soit utilisée sur une population très large afin d'élargir le contrôle pénal.

Si la surveillance électronique permet désormais de prendre en charge différentes populations cibles, nous croyons qu'elle, en impliquant toujours plus de gens dans le système pénal, ne va pas abaisser la surpopulation pénale et les coûts reliés à celle-ci. Ce qui est d'ailleurs le cas. Afin de bien démontrer que la surveillance électronique n'a pas affecté la surpopulation pénale, nous avons présenté des statistiques de la population carcérale totale aux États-Unis depuis 1983, année d'implantation de la surveillance électronique dans le système pénal, démontrant à cette année une population totale de 437 248 détenus et une population totale en 1994 de 1 053 738 (Thomas, 1996). Cette constante hausse n'a pas du tout aidé les coûts de l'incarcération. Nous avons pu constater que la surveillance électronique ne vient pas vraiment abaisser les coûts de l'incarcération. Elle vient plutôt s'ajouter aux coûts déjà fort élevés de la prise en charge pénale.

Si la surveillance électronique semble également augmenter le sentiment de sécurité du public et favoriser la réhabilitation du condamné, nous n'en sommes pas très convaincu. Nous ne croyons pas que le sentiment de sécurité face aux crimes ou à la victimisation soit relié à l'utilisation ou non de la surveillance électronique. Nous croyons qu'il est difficile à quantifier car il implique beaucoup de facteurs différents.

Nous avons finalement constaté que l'utilisation de la surveillance électronique n'atteint pas son dernier objectif de réhabilitation. Un contrôle intensif du condamné maintenu par la surveillance électronique ne favorise pas une bonne interaction entre celui-ci et son agent de surveillance. De plus, une sentence plus longue sous surveillance électronique, des visites aléatoires et une possibilité d'abus de la surveillance par les organisateurs peuvent rendre la surveillance électronique très punitive. Pour certains condamnés elle serait même plus punitive que l'incarcération.

Nos doutes nous ont donc amené à remettre en question les résultats présentés par les auteurs ayant évalué la surveillance électronique. Nous en sommes arrivés à des résultats différents qui nous ont aidé, dans un deuxième temps, à établir un lien entre la technique de surveillance électronique dans le pénal et l'évolution de la surveillance depuis le XVIIIème siècle.

Nous avons observé qu'il existe effectivement des liens entre la technique de surveillance électronique et la technique de surveillance proposée dans le panopticon de Bentham au XVIIIème siècle qui s'est ensuite diffusée de différentes façons dans le social. Dans les deux cas la surveillance, en étant continuelle, offre un contrôle et un pouvoir sur le condamné. Elle permet de coder toutes les activités et le temps. Cette surveillance et les disciplines permettent un pouvoir simple, intériorisé, économique et surtout extensif.

La surveillance électronique dans le pénal vient donc se situer dans l'évolution des techniques de surveillance comme une suite logique. Elle est grandement semblable dans ses fondements et ses applications car elle fait peser sur le surveillé une force qui le pousse à s'auto-observer, à se contrôler afin de pouvoir rester hors de l'institution. Elle

agit donc comme la surveillance proposée par Bentham qui elle engendrait chez le condamné le même type d'auto-observation qui se manifestait par l'intériorisation d'une discipline et des règles. En s'appliquant maintenant sous la forme de la surveillance électronique, cette surveillance possède toujours la vertu sacrée des techniques qui laisse croire qu'elle a le pouvoir de régler toutes les situations problématiques. Dissimulée sous le signe d'une alternative à l'incarcération, la surveillance électronique permet désormais de déplacer la surveillance pénale dans le domicile privé du condamné. Elle est une alternative à l'incarcération qui devrait plutôt être une forme alternative d'incarcération.

Bien accueillie autant par les agences de surveillance, la communauté, les juges et les condamnés, nous croyons effectivement que la technique a été, pour cette fois-ci et depuis plusieurs siècles, bien rusée. Comme nous ont démontré les résultats des auteurs ayant évalué la surveillance électronique, elle semble atteindre les objectifs fixés. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, elle ne les atteint pas du tout ou pas aussi clairement que démontré. L'assujettissement par la surveillance continue du bracelet électronique et des disciplines ne semblent pas causer de questionnement qui pourrait remettre en jeu l'univers symbolique de la technique. Ce qui n'incite peut-être pas les gens à vérifier les résultats des évaluations. À n'en croire la majorité des évaluations, la surveillance électronique semble bien acceptée en tant que technique de surveillance pénale ce qui risque de favoriser son développement et ce sur une population encore plus vaste.

Les organisateurs seraient en effet tentés d'utiliser la surveillance électronique à tous les niveaux du système pénal (Maeded et Brown, 1993). Si la surveillance avec un bracelet électronique n'est pas suffisante, un implant sous la peau directement relié aux

systèmes de satellites pourrait permettre de localiser le condamné partout sur le globe. Cet implant permettrait également de récolter des informations physiologiques sur le condamné comme: la consommation de drogues, son rythme cardiaque, etc. (Landreville, 1987; Ball et Lilly, 1993). La surveillance électronique, en tant que technique de surveillance pénale, est supportée par des entreprises qui font des millions avec sa production. Ayant déjà conquis le marché pénal, ses entreprises ont également percé le social.

La surveillance électronique est effectivement devenue, tout comme le disait Garland (1985), une modalité intensive et extensive. La surveillance électronique n'a plus de frontières. Certaines expériences nous démontrent que la surveillance électronique est maintenant utilisée sur des gens malades, sur des employés dans les bureaux et sur des enfants. En effet, la surveillance électronique a maintenant fait son apparition dans les hôpitaux. Cette surveillance permet de surveiller les patients qui sont instables. Elle est également suggérée aux patients qui ne sont plus à l'hôpital mais qui sont toujours à "risque". La fonction de cette surveillance peut être multiple. Selon Kruse, Gwinner, Nikolaus, Oster et al. (1992), la surveillance peut être utile afin de vérifier si les patients prennent bien leurs médicaments. Chez Colling, Ouslander, Hadley, Eisch et al. (1992), celle-ci permet de vérifier l'incontinence des patients âgés de plus de 65 ans. Finalement, chez Musallam, Cirelli, Cascio et Hemphill (1991), elle est très utile afin de contrôler les allées et venues des gens atteints de démence.

Selon le bureau de la technologie du Congrès des États-Unis (1987), il est également possible, dans les bureaux, de surveiller les appels, le temps travaillé et la destination d'un employé. Si cet employé subit un stress causé par cette surveillance, il

pourra dorénavant oublier le stress de son enfant qui, lui, sera surveillé par la nouvelle technique permettant constamment de le localiser.

Comme nous avons pu le constater, l'utilisation de la surveillance électronique peut s'analyser de différentes façons. Même si nous avons démontré que la surveillance électronique n'atteint pas les objectifs fixés et qu'elle tend fortement à ressembler à la surveillance proposée par Bentham avec son panopticon, nous ne croyons pas que la technique est démoniaque comme l'a toujours pensé Don Quichotte. Nous croyons plutôt qu'il faut être prudent face à son application pour en comprendre les objectifs et les portées et ce, avant même de l'appliquer. "On dit que si on laisse une grenouille dans l'eau très chaude, elle sautera tout de suite hors de l'eau. Mais qu'est-ce qui arrive lorsqu'on la met dans de l'eau froide et qu'on la fait chauffer doucement?" (Marx, 1988:164).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages:

- BARDIN, L. (1977) L'analyse de contenu, Paris: P.U.F.
- BASSAND, M. (1992) "Changement social et transformations techniques".
Transformations techniques et sociétés, Bassand, M., Galland, B. et Joye, D. (sous la direction de), Berne: Éditions scientifiques européennes, p. 15 à 40.
- BENTHAM, J. (1977) Le panoptique, Paris: Pierre Belfond.
- BERGER, P., LUCKMANN, T. (1986) La construction sociale de la réalité, Paris: Méridiens Klincksieck.
- BLUMER, H. (1969) Symbolic Interactionism: Perspective and Method, Englewood Cliffs: Prentice Hall Inc.
- CELLARD, A. (1994) L'analyse documentaire, Ottawa: document inédit.
- CHAUVENET, A., et al. (1994) Le monde des surveillants de prison, Vendôme: Presses Universitaires de France.
- COHEN, A. (1971) La déviance, Belgique: Duculot.
- COHEN, A.K. (1966) Deviance and Control, Englewood Cliffs: Prentice-Hall Inc.
- COHEN, S. (1985) Visions of Social Control, Cambridge: Polity Press.
- CONROY, J.W. (1988) The British Columbia Project of Offender Supervision by Electronic Monitoring, Vancouver: Canadian Bar Association Committee on Imprisonment and Release.
- CORMIER, B. (1975) The Watcher and the Watched, New York: Tundra Books.
- Criminal Justice Reform (1996) The Prison Boom, New York: CURE-NY.
- Criminal Justice Reform (1996) Alternative Sanctions, New York: CURE-NY.
- DUCLOS, D. (1991) L'homme face au risque technique, Paris: Éditions l'Harmattan.

- Elizabeth Fry Society of Toronto (1989) Electronic Monitoring: Position Paper of the Elizabeth Fry Society of Toronto, Toronto: Elizabeth Fry Society of Toronto.
- ELLUL, J. (1977) Le système technicien, Paris: Calmann-Lévy.
- FAUGERON, C. et al. (1975) De la déviance et du contrôle social, Paris: Copedith.
- FAUGERON, C. et al. (1980) Réponses à la déviance...et groupes sociaux, Paris: S.E.P.C.
- FAUGERON, C. (1993) "Recherche pendant les crises, recherche sur les crises: dix ans de recherche sur l'ordre et le contrôle pénal en Espagne", dans Robert, P. et Van Outrive, L. (sous la direction de), Crime et justice en Europe: état des recherches, évaluations et recommandations, p. 115-145.
- FOUCAULT, M. (1975) Surveiller et punir, Saint-Amand: Gallimard.
- GAARDER, J. (1995) Le monde de Sophie, Paris: Éditions du Seuil.
- GAUTHIER, B. (dir.) (1992) Recherche sociale, Sainte-Foy: P.U.Q.
- HOTTOIS, G. (1984) Signe et technique, Paris: Éditions Aubier Montaigne.
- LAPLANTE, J. (1985) Crime et traitement: introduction critique à la criminologie, Montréal: Boréal Express.
- LAPLANTE, J. (1989) Prison et ordre social au Québec, Ottawa: Les presses de l'université d'Ottawa.
- LASCOUMES, P. (1977) Prévention et contrôle social: les contradictions du travail social, Masson; Médecine et Hygiène.
- LATULIPPE, L. (1994) La Surveillance électronique: Document de travail élaboré dans le cadre d'une prise de position, Montréal: Association des services de réhabilitation sociale du Québec inc.
- LEMIRE, G. (1990) Anatomie de la prison, Montréal: Les presses de l'université de Montréal.
- LEVIN, I. (1970) Un bonheur insoutenable, Paris: Éditons J'ai lu.
- LEVY, T. (1979) Le désir de punir: essai sur le privilège pénal, Paris: Fayard.

- MAEDED, T., BROWN, G. (1993) Electronically Monitored Home Confinement: Issues and Opportunities Facing the Correctional Service of Canada, Vancouver: The EMHC Conference.
- MAIR, G., NEE, C. (1990) Electronic Monitoring: The Trials and their Results, London: HMSO.
- MEAD, G.H. (1963) L'esprit, le soi et la société, Paris: Presses universitaires de France.
- MELOSSI, D., PAVARINI, M. (1981) The Prison and the Factory, Totowa: Barnes and Nobles Books.
- MIQUEL, C., MÉNARD, G. (1988) Les ruses de la technique, Montréal: Boréal.
- NEVILLE, L. (1989) Report to Branch Management: Electronic Monitoring Pilot Project, Vancouver: Electronic Monitoring personnel.
- ROCHÉ, S. (1993) Le sentiment d'insécurité, Paris: P.U.F.
- RUSCHE, G., KIRCHHEIMER, O. (1994) Peine et structure sociale: histoire et "théorie critique" du régime pénale, Paris: Les éditions du cerf.
- SCARDIGLI, V. (1992) Les sens de la technique, Paris: Presses Universitaires de France.
- SÉRIS, J.P. (1994) La technique, Paris: Presses Universitaires de France.
- STANLEY, S., BAGINSKY, M. (1984) Alternatives to Prison: an Examination of Non-Custodial Sentencing of Offenders, London: Peter Owen Publishers.
- TREMBLAY, M.-A. (1968) Initiation à la recherche en sciences humaines, Montréal: McGraw-Hill.
- XIBERRAS, M. (1993) Les théories de l'exclusion, Paris: Méridiens Klincksieck.

Articles de périodiques:

- _____. (1983) "Probation Bracelets: The Spiderman Solution". Corrections Magazine, Vol. IX, No.3, p.4.

- BALL, R.A., HUFF, C.R et LILLY, J.R. (1988) "House Arrest and Correctional Policy; Doing Time at Home". Studies in Crime, Law and Justice, Vol. 3, pp.1-175.
- BENGHOZI, M. (1987) "La privatisation des prisons et la recherche". Déviance et Société, Vol.11, No.4, pp. 381-399.
- BENGHOZI, M. (1990) "L'assignation à domicile sous surveillance électronique". Déviance et Société, Vol. 14, No.1, pp 59-74.
- BENGUIGUI, G., CHAUVENET, A., ORLIC, F. (1994) "Les surveillants de prison et la règle". Déviance et Société, Vol. 18, No. 3, pp. 275-295.
- BERRY, B. (1985) "Electronic Jails: A New Criminal Justice Concern". Justice Quarterly, Vol 2. pp. 1-22.
- BONNIE, B. (1985) "Electronic Jails: A New Criminal Justice Concern". Justice Quarterly, Vol 2. pp. 1-22.
- BURNS, M.E. (1992) "Electronic Home Detention: New Sentencing Alternative demands Uniform Standards". Journal of Contemporary Law, Vol. 18, pp 75-105.
- COLLING, J., OUSLANDER, J. et al. (1992) "The Effects of OPatterned Urge-Response Toileting (PURT) on Urinary Incontinence among Nursing Home Residents". Journal of the American Geriatrics Society, Vol. 40(2), pp. 135-141.
- DE HAAN, W. (1992) "Redresser les torts: l'abolitionnisme et le contrôle de la criminalité". Criminologie, XXV, no. 2, p 115-137, Montréal: Les presses de l'université de Montréal.
- DEWOLFE, R. (1991) "Prison Law Developments: Alternatives to Incarceration" (11th Annual Review of Poverty Law). Clearinghouse Review Jan 91', Vol. 24. pp 1042-1050.
- Editorial (1990) "The Price of Tagging". New Law Journal, Vol.40, July-Dec 1990, pp 1629.
- EISEN, S.A., HANPETER, J.A. et al. (1987) "Monitoring Medication Compliance: Description of a New Device". The Journal of Compliance in Health Care, Vol. 2, No. 2, pp. 131-142.
- ERWIN, S.B. (1990) "Old and New Tools for the Modern Probation Officer". Crime and Delinquency, Vol. 36, No.1, January 1990, pp 61-74.

- ESTEVES, A.M. (1991) "Changing of the Guard: The Future of Confinement Alternatives in Massachusetts". New England Journal on Criminal and Civil Confinement, Vol. 17, pp.133-180.
- KIKLAND GABLE, R. (1986) "Application of Personal Telemonitoring to Current Problems in Corrections". Journal of Criminal Justice, Vol. 14, pp. 167-176.
- KRUSE, W., GWINNER, P. et al. (1992) "Measurement of Drug Compliance by Continuous Electronic Monitoring: A Pilot Study in Elderly Patients Discharged from Hospital". Journal of the American Geriatrics Society, Vol. 40(11), pp. 1151-1155.
- LANDREVILLE, P. (1987) "Surveiller et prévenir: l'assignation à domicile sous surveillance électronique". Déviance et Société, Vol. 11, No. 3, pp. 251-269.
- LILLY, R. et BALL, R.A. (1993) "Special Comment: Selling Justice: Will Electronic Monitoring Last?". Northern Kentucky Law Review, Vol. 20, Winter 93, pp. 505-530.
- LILLY, R., BALL, A. et al. (1993) "Electronic Monitoring of the Drunk Driver: A Seven-Year Study of Home Confinement Alternative". Crime and Delinquency, Vol. 39, No. 4, pp. 462-484.
- MARX, G. (1985) "I'll Be Watching You". Dissent, Vol 32, pp. 26-34.
- MARX, G. (1988) "La société de sécurité maximale". Déviance et Société, Vol. 12, No. 2, pp. 147-166.
- McCONNELL, B. (1990) "Tag Partners". New Law Journal, Vol. 140, Jan-Jun 1990, p. 792.
- MICHAEL, D.N. (1984) "Too Much of a Good Thing? Dilemmas of an Information Society". Technological Forecasting and Social Change, Vol. 25, pp. 347-354.
- MUSALLAM, K., CIRELLI, D. et al. (1991) "Patient Electronic Monitoring Systems (PEMS)". International Journal of Technology and Aging, Vol. 4(2), Fall-Win 1991, pp. 107-113.
- SCHWINDT, B. (1989) "Overcrowded Prisons: An Identification and Evaluation of Alternatives". Capitol University Law Review, Vol. 18, pp. 119-139.
- SHAPIRO, M.H. (1972) "The Uses of Behavior Control Technologies: A Response". Issues in Criminology, Vol. 7, No. 2, pp. 55-93.

SMITH, M-J., CARAYON, P., et al. (1992) "Employee Stress and Health Complaints in Jobs with and without Electronic Performance Monitoring". Applied Ergonomics, Vol. 23(1), Feb 1992, pp. 17-27.

WESTIN, A.F. (1992) "Two Key Factors that Belong in a Macroergonomic Analysis of Climate of Organizational Trust or Distrust". Applied Ergonomics, Vol. 23(1), Feb 1992, pp. 35-42.

WHEELER, G.R., HISSONG, R.V. (1988) "Effects of Criminal Sanctions on Drunk Drivers". Crime and Delinquency, Vol.34, pp. 29-42.

Documents officiels:

_____. (1987) The Electronic Supervisor: New Technology, New Tensions, Washington D.C.: Office of Technology Assessment/Congress of the United States.

Bureau of Justice Statistics (1996) Corrections Statistics, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Bureau of Justice Statistics (1996) Statistics About Crime and Victims, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Commission nationale des libérations conditionnelles (1996) Données de base, Ottawa: Commission nationale des libérations conditionnelles.

Electronic Monitoring Advisory Committee (1987) Electronic Monitoring Project Advisory Committee Final Report, British Columbia: Electronic Monitoring Advisory Committee.

FRIEL, C.M., VAUGHN, J.B. et DEL CARMEN, R. (1987) Electronic Monitoring and Correctional Policy: The Technology and its Application, Washington D.C.: National Institute of Justice/U.S. Department of Justice.

GILLIARD, D.K., BECK, A.J. (1995) State and Federal Prisons Report: Record Growth during Last 12 Months, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

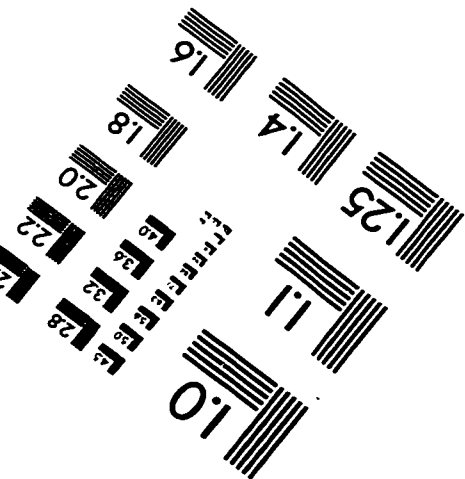
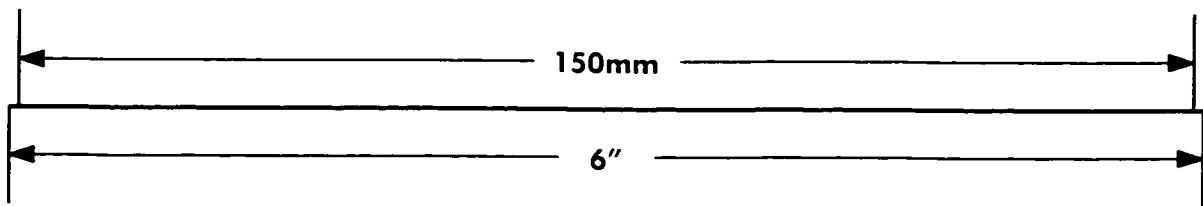
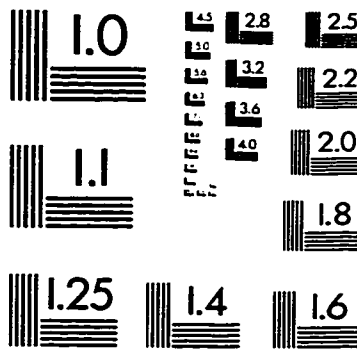
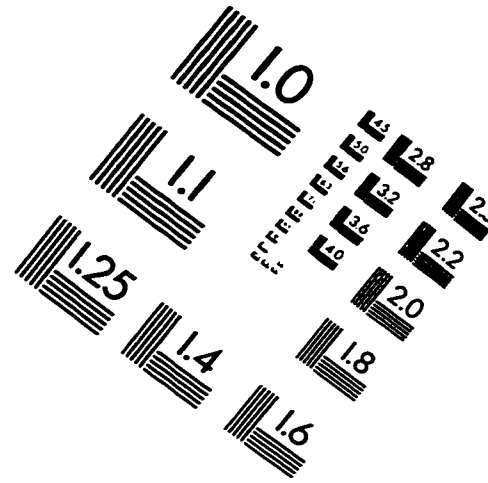
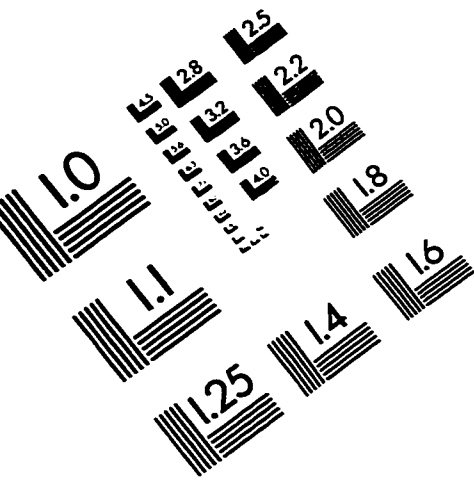
GILLIARD, D.K., BECK, A.J. et al. (1996) Probation and Parole Population Reaches Almost 3.8 Million, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

- Gouvernement du Québec (1989) L'ordonnance de probation avec surveillance, Ottawa: Direction des communications.
- GOWDY, V.B. (1993) Intermediate Sanctions, Washington D.C.: National Institute of Justice: Research in Brief /U.S. Department of Justice.
- MAITLAND, P. (1986) La surveillance électronique comme outil de surveillance communautaire: Un document de travail portant sur les différentes applications possibles au sein du système correctionnel fédéral, Ottawa: Programme de mise en liberté dans la collectivité.
- Ministry of Attorney General (1987) Electronic Monitoring System for Offender Supervision: Discussion Paper, Vancouver: Province of British Columbia Ministry of Attorney General Corrections Branch.
- Probation and Parole Services (1987) Community Control II Continuous 24 Hour a Day Electronic Monitoring, Tampa & St-Petersburg: Department of Corrections.
- ROBERTS, M. (1989) Electronic Monitoring Pilot Programme: Programme Description, Mimico: Ministry of Correctional Services of Ontario.
- SMITH, C.P. (1989) Electronic Monitoring in Intensive Probation and Parole Programs, Washington D.C.: Office of Justice programs and the Bureau of Justice assistance/U.S. Department of Justice.
- Solliciteur général du Canada (1993) Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada, Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- THOMAS, J. (1996) State and Federal Prison Population (U.S.) 1960-1994, Annapolis Junction: Bureau of Justice Statistics/ U.S. Department of Justice.

Articles de journaux:

- LA PRESSE (1996) 9 avril (André Pratte, "Québec rejette le bracelet").
- LE SOLEIL (1996) 18 septembre (Presses canadiennes, "Le ministre Rock veut avoir à l'œil les criminels à risque élevé").
- LE DEVOIR (1996) 19 septembre (Michel Venne, "Les artifices de Allan Rock").

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved

